

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2012

RAPPORT ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET FINANCIER



Tome I
**Perspectives économiques
2011-2012 et évolution
des finances publiques**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2012

RAPPORT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER

Tome I

**Perspectives économiques
2011-2012 et évolution
des finances publiques**

Table des matières

Perspectives économiques 2011-2012	5
Vue d'ensemble	6
Fiche 1 : Retour sur les prévisions pour 2011-2012	10
Fiche 2 : Environnement international de la zone euro - Commerce mondial	12 16
Fiche 3 : Zone euro	18
Fiche 4 : Revenu et demande des ménages	22
Fiche 5 : La demande des entreprises	24
Fiche 6 : La situation financière des entreprises	26
Fiche 7 : Les perspectives de l'emploi	28
Fiche 8 : Les perspectives d'inflation et de salaires	30
Fiche 9 : Les échanges extérieurs	34
Fiche 10 : Scénarios alternatifs - Impact des scénarios alternatifs sur les finances publiques	38 42
Fiche 11 : Comparaisons avec les prévisions du groupe technique	44
Fiche 12 : Après une baisse temporaire durant la crise, la croissance potentielle se redresse graduellement	48
Tableaux prévisionnels	50
Évolution des finances publiques	55
Vue d'ensemble	55
Fiche 1 : La dette des administrations publiques	58
Fiche 2 : L'évolution des dépenses publiques	62
Fiche 3 : L'évolution des prélèvements obligatoires	66
Fiche 4 : La prévision des recettes fiscales	72
Fiche 5 : Le compte de l'État	76
Fiche 6 : Les administrations publiques locales	82
Fiche 7 : Les administrations de sécurité sociale	86
Fiche 8 : La programmation pluriannuelle des finances publiques 2013-2015	88
Fiche 9 : Impact des investissements d'avenir sur les finances publiques	92
Fiche 10 : Analyse des recommandations européennes - Encadré : nouvelle gouvernance européenne	94
Dossier	101
Compétitivité de l'économie française	101

Perspectives économiques 2011-2012

Les prévisions du Gouvernement pour l'année 2012 sont à la fois marquées par la robustesse des fondamentaux de l'économie française et par de fortes incertitudes internationales.

L'activité mondiale demeure convalescente. La crise de 2008-2009 s'est nourrie de déséquilibres profonds et notamment de niveaux d'endettement des ménages et/ou des États trop élevés dans de nombreux pays. L'action résolue et coordonnée des pays du G20 a permis d'en limiter amplement les conséquences mais au prix d'une augmentation des dettes publiques alors que le désendettement privé n'a été que partiel. L'assainissement effectif des bilans des agents prendra du temps, entraînant une reprise modérée et hétérogène, certains pays étant dans des situations très difficiles.

La reprise mondiale peut ainsi connaître des à-coups. Sa fragilité la rend vulnérable aux chocs, positifs comme négatifs. Au 1^{er} trimestre 2011, grâce à une progression marquée de l'investissement en Europe, la croissance de la zone euro a atteint + 0,8 %. Dès lors, un ralentissement par contrecoup était attendu au trimestre suivant. Toutefois une succession d'événements au Japon, aux États-Unis, en Europe et sur le marché pétrolier, ont entraîné un regain de tensions sur les marchés boursiers et de dettes souveraines.

Si elle subit ces soubresauts internationaux, la croissance française repose sur des fondamentaux sains. Les ménages français sont peu endettés. La masse salariale est dynamique, soutenue par des créations d'emplois importantes (+ 111 600 au 1^{er} semestre, chiffre supérieur à la prévision initiale) et une progression significative des salaires. L'inflation – hors énergie et produits alimentaires – est contenue. De plus, après l'extinction du dispositif de prime à la casse, la consommation devrait renouer avec une croissance plus stable tandis que l'investissement des entreprises conserverait son dynamisme. Toutefois, pour tenir compte de l'environnement international dégradé, la prévision de croissance du Gouvernement a été révisée à la baisse à 1,75 % pour 2011.

La dissipation des turbulences actuelles permettrait d'atteindre à nouveau une croissance de 1,75 % en 2012. La baisse de l'inflation, la poursuite du rétablissement du marché du travail et la diminution de l'épargne de précaution soutiendraient la consommation. La demande domestique et le retour du commerce mondial sur des rythmes tendanciels soutiendraient alors l'investissement.

Le Gouvernement agit à de multiples niveaux pour dissiper au plus vite les tensions et assurer un environnement propice à une croissance robuste. En France, le projet de loi de finances pour 2012 confirme l'engagement intangible du Gouvernement à restaurer l'équilibre des finances publiques. En Europe, la mise en œuvre rapide et complète des décisions prises lors du Conseil européen du 21 juillet, y compris l'approbation par les parlements de la zone euro des nouvelles modalités d'intervention du Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF), constitue une priorité.

Vue d'ensemble¹

Après un début 2011 dynamique, l'activité mondiale connaîtrait un ralentissement au 2nd semestre

Fin 2010-début 2011, la reprise mondiale a été rythmée par une série de chocs imprévisibles.

En 2010, les moteurs de la reprise mondiale étaient de nature temporaire : les plans de relance ont soutenu la demande et les industriels ont reconstitué leurs stocks pour s'ajuster à des perspectives d'activité en hausse. Le canal commercial a amplifié cette dynamique : le rebond marqué de la production manufacturière – répartie dans des chaînes de production désormais mondialisées – et l'allègement des tensions sur les financements commerciaux ont entraîné un rétablissement sans précédent des échanges (+ 14 %, après une contraction de 12 % en 2009). La croissance mondiale a ainsi atteint 4 ¾ % après - 1¼ % en 2009.

Fin 2010-début 2011, la croissance est devenue plus autonome mais elle est demeurée fragile. Dans les pays émergents, les politiques monétaires ont été resserrées afin d'éviter un emballement de l'inflation. Dans la plupart des pays avancés, des mesures visant à réduire les déficits budgétaires, indispensables pour assurer la soutenabilité des finances publiques, ont été mises en œuvre. Les moteurs privés de la croissance se sont progressivement allumés, prenant le relais des soutiens publics. L'investissement des entreprises a notamment retrouvé une certaine vigueur, avec le desserrement des conditions de crédit, l'amélioration des perspectives de demande et la nécessaire adaptation –

repoussée pendant deux ans – de l'appareil productif.

La dynamique d'ensemble a cependant été bridée par la persistance de déséquilibres et la lenteur prévisible du processus de désendettement. Ainsi, de la fin 2010 à l'été 2011, les pays avancés ont connu un rythme de croissance annuel moyen de l'ordre de 2 %. La reprise s'est avérée peu dynamique aux États-Unis.

Dans plusieurs pays, le rétablissement des marchés du travail n'a alors pu être que progressif : l'Allemagne ou l'Italie ont largement protégé l'emploi durant la crise, limitant les besoins d'embauches actuels ; l'Espagne ou les États-Unis ont privilégié une restauration rapide de la productivité des entreprises, aux dépens de l'emploi.

Sans croissance forte, l'activité est restée vulnérable à une série de chocs largement imprévisibles, qui ont à leur tour marqué le calendrier de la reprise.

La rigueur de l'hiver 2010 en Europe a tout d'abord entraîné des perturbations dans les transports et les chantiers de construction, pesant fortement sur la croissance du 4^e trimestre au Royaume-Uni, en Allemagne et en France. Par contrecoup, le retour à des températures plus clémentes a soutenu l'investissement au 1^{er} trimestre 2011.

Le prix du pétrole en dollars a augmenté d'environ 35 % au 1^{er} semestre 2011, en raison des événements politiques liés au « printemps arabe » lesquels ont en particulier, entraîné une réduction significative des exportations libyennes. Cette hausse des prix a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages et sur leur consommation.

Par ailleurs, en mars 2011, le tremblement de terre au Japon, au-delà des dramatiques

(1) Les prévisions macroéconomiques présentées dans ce document ont été finalisées à partir des informations disponibles jusqu'au 27 septembre 2011.

conséquences humaines, a fortement perturbé l'activité économique nippone, ce qui a eu d'importantes répercussions mondiales. La catastrophe a pesé sur la demande intérieure et endommagé l'appareil productif japonais, entraînant un repli des exportations et une désorganisation des chaînes d'approvisionnement domestiques et internationales. L'Asie, les États-Unis et, plus généralement, le secteur automobile des partenaires commerciaux du Japon, ont ainsi été particulièrement touchés au 2^{ème} trimestre.

Enfin, l'été 2011 a vu un enchaînement de mauvaises nouvelles macroéconomiques. Lors de la mise à jour des comptes nationaux américains, la récession s'est avérée plus sévère qu'annoncé en 2009 et l'activité moins allante au 1^{er} semestre 2011. Les tensions sur les marchés de dettes souveraines se sont exacerbées : aux États-Unis, suite aux débats parlementaires sur le relèvement du plafond d'émissions de dette fédérale et à la dégradation par Standard & Poor's de la note américaine ; en zone euro, suite à de nouvelles inquiétudes quant à la soutenabilité de la dette de certains pays « périphériques ». Ces turbulences sont de nature à alimenter l'attentisme des ménages et des entreprises, comme en témoignent les enquêtes de septembre. Elles peuvent aussi plus directement renchérir le financement de l'investissement et diminuer la richesse des ménages.

Après dissipation des tensions, l'activité se raffermirait, mais la croissance mondiale resterait hétérogène.

L'incertitude demeure importante quant aux conséquences des tensions financières actuelles sur l'économie réelle. C'est pourquoi les gouvernements des pays du G20,

comme ils l'ont fait avec succès en 2008-2009, s'attachent à dissiper au plus vite ces tensions en renforçant la coordination de leurs politiques économiques et en réaffirmant la nécessité de consolider les finances publiques tout en préservant la croissance. En Europe, cela passe par une mise en œuvre sans retard des décisions prises au sommet du 21 juillet, y compris l'approbation par les parlements de la zone euro des nouvelles modalités d'intervention du Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF), déjà confirmée fin septembre en France, en Italie, en Belgique, en Finlande, en Irlande, en Espagne, au Portugal, en Grèce, en Slovénie, au Luxembourg, en Allemagne et en Autriche.

Si ces turbulences demeurent limitées dans le temps, elles ne remettront pas en cause le scénario de croissance qui prévalait en juillet. En effet, les importants efforts de reconstruction au Japon soutiendraient en fin d'année la demande publique et privée, domestique et étrangère. Ceci entraînerait, pour la première fois depuis 1980, un déficit de la balance commerciale japonaise. Le fonctionnement normal des chaînes de production mondialisées serait également rétabli.

Les prix des matières premières se sont stabilisés depuis le mois de septembre, et l'évolution de la situation en Libye est de nature à permettre, d'un point de vue économique, une reprise des exportations de pétrole qui détendrait le marché. L'inflation hors matières premières demeure par ailleurs très contenue.

En outre, le besoin de renouvellement des équipements obsolètes conservés pendant la crise pourrait favoriser une accélération de l'investissement.

La croissance mondiale demeurerait toutefois très hétérogène. Les économies des pays émergents, quoiqu'en léger ralentissement, resteraient dynamiques : en Chine, le développement de la consommation intérieure permettrait un rééquilibrage progressif de l'économie et la Russie profiterait du niveau encore élevé du prix du baril. Les pays avancés croîtraient globalement à un rythme de l'ordre de 2 % par an. En revanche, dans les pays « périphériques » de la zone euro, la croissance serait plus faible en raison d'un effort marqué de consolidation budgétaire et du désendettement du secteur privé.

Au total, la demande mondiale adressée à la France ralentirait sensiblement courant 2011 à 5,8 % après près de 12 % d'augmentation en 2010. Elle accélérerait modérément vers un rythme plus tendanciel en 2012 (+ 6 %).

Les fondamentaux de l'économie française demeurent solides

La croissance atteindrait + 1,75 % en 2011 et 2012

Les fluctuations de l'environnement international jouent sur le calendrier de la reprise en France. Du 3^{ème} trimestre 2009 au 1^{er} trimestre 2011, les exportations ont progressé de 2,0 % par trimestre en moyenne en lien avec le rebond du commerce mondial. Courant 2010, la croissance française est également devenue plus autonome tandis que les effets du plan de relance se dissipaient. Les entreprises ont recommencé à investir et à reconstituer leurs stocks. L'emploi a crû depuis le début de l'année 2010, et ce de manière plus forte que lors des reprises précédentes (+ 129 000 emplois marchands en 2010), permettant une baisse du taux de chômage. Le redressement rapide de l'emploi a notamment été rendu possible par les réformes du marché du travail entreprises

par le Gouvernement (RSA, rupture conventionnelle, création de Pôle emploi, contrats aidés...).

Au-delà du ralentissement conjoncturel du 2nd semestre que laissent présager les enquêtes et la situation internationale, les fondamentaux de l'économie française demeurent solides. Les ménages français sont peu endettés par rapport à leurs homologues européens ou anglo-saxons et affichent un taux d'épargne élevé. La masse salariale est dynamique, soutenue par une nette progression des salaires moyens et par des créations d'emplois importantes : 160 000 emplois marchands non agricoles sont prévus en 2011 (dont 111 600 observés au 1^{er} semestre) et 180 000 en 2012. Les effets négatifs de la fin de la prime à la casse étant dissipés, les immatriculations mensuelles retrouvent leur niveau d'avant crise (environ 172 000 nouvelles voitures en août). Ceci devrait permettre une croissance plus soutenable de la consommation des ménages.

La demande intérieure accélérerait ainsi légèrement en 2012, compensant la fin du cycle des stocks qui a soutenue l'activité en 2011. L'investissement conserverait son dynamisme, les entrepreneurs jugeant leurs capacités de production encore insuffisantes. Surtout, la consommation des ménages accélérerait en 2012. Le pouvoir d'achat progresserait de 1,1 % : la bonne tenue de la masse salariale se conjuguerait au repli de l'inflation (1,7 % après 2,2 %), les tensions sur les prix restant très faibles compte tenu du caractère modéré de la reprise. La prime « partage des profits » viendra mécaniquement augmenter les revenus des ménages d'ici fin 2011 et ses effets positifs continueront de se faire sentir sur la consommation en 2012. Enfin, la réduction de l'épargne de précaution, traditionnelle en sortie de récession, sera favorisée par la crédibilité des mesures de redressement budgétaire du Gouvernement

et le rétablissement progressif du marché du travail.

Le déficit du commerce extérieur ne pèserait que faiblement sur la croissance en 2012 : les exportations profiteraient de la légère accélération de la demande mondiale, et les importations reviendraient plus en ligne avec la demande intérieure, alors qu'elles ont été très dynamiques début 2011.

Les aléas entourant ce scénario restent particulièrement importants

L'aléa majeur de ce scénario est l'incertitude sur la durée des tensions financières actuelles ainsi que sur l'ampleur de leurs répercussions sur les systèmes financiers et l'économie réelle. La persistance d'un cli-

mat incertain pèserait sur les décisions d'investissement et pousserait de nouveau les ménages à constituer une épargne de précaution. En particulier, une remontée brutale du taux d'épargne américain pour accélérer le désendettement ne peut être exclue. En revanche, une activité mondiale plus faible que prévu permettrait probablement un retour des prix des matières premières à des niveaux moins élevés. Une dépréciation de l'euro pourrait par ailleurs soutenir nos exportations.

Prévisions économiques 2011-2012
(Variation en volume, sauf indication contraire, en %)

	2010	2011	2012
PIB en France	1,5	1,75	1,75
Demande mondiale de biens adressée à la France	11,8	5,8	6,0
Indice des prix à la consommation en France	1,5	2,2	1,7
PIB monde	4,8	3,7	4,2
États-Unis	3,0	1,6	2,0
Zone euro	1,8	1,6	1,4
Taux de change euro/USD (niveau)	1,33	1,41	1,43
Prix du <i>Brent</i> (niveau en USD)	80	111	110

Retour sur les prévisions pour 2011-2012

La comparaison des prévisions de croissance pour 2011 et 2012 est effectuée ici au regard du scénario macroéconomique du programme de stabilité 2011-2014 envoyé par le Gouvernement au Parlement le 18 avril 2011¹.

(1) http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/enjeux_fipu/prog_annuel_fipu/Programme_de_stabilite_2011-2014_VF.pdf

Les prévisions macroéconomiques pour le projet de loi de finances pour 2012 ont été actualisées par rapport à celles qui figuraient dans le programme de stabilité transmis au Parlement en avril puis à la Commission européenne en mai dernier. La détérioration du climat économique mondial qui est intervenue depuis cette date constitue le facteur principal ayant conduit à revoir les prévisions. À cet égard, les turbulences boursières au milieu de l'été et les craintes des agents privés sur l'endettement public des deux côtés de l'Atlantique pourraient peser temporairement sur l'environnement international sans toutefois remettre en cause la dynamique de reprise actuellement à l'œuvre. La croissance de l'économie française est ainsi revue à la baisse en 2011 (+ 1,75 % contre + 2,0 %) et en 2012 (+ 1,75 % contre + 2,25 %).

■ L'économie française consoliderait en 2011 la reprise engagée l'année précédente (avec une croissance de + 1,75 % après + 1,5 %)

En 2011, l'environnement international devrait s'avérer moins porteur qu'escompté dans le programme de stabilité : le moindre dynamisme de l'activité à l'international pèserait sur la demande mondiale adressée à la France qui croîtrait de + 5,8 % (contre + 6,4 % dans le programme de stabilité). Les exportations ne croîtraient que de + 4,2 % (contre + 7,6 %), pesant sur la contribution du commerce extérieur à la croissance qui s'établirait à - 0,4 point de PIB (contre - 0,1 point de PIB).

Malgré sa baisse récente, le prix du baril devrait s'établir à 111 \$ en moyenne annuelle (contre 101 \$). L'inflation totale serait ainsi plus élevée, à + 2,2 % en moyenne annuelle (contre + 1,8 % dans le programme de stabilité). Elle pèserait sur la consommation des ménages qui ralentirait en 2011 (+ 1,0 %) alors que les prévisions de printemps tablaient sur une consommation plus dynamique. En effet, malgré une masse salariale privée plus allante (+ 3,7 % contre + 3,2 % au sens de l'ACOSS) et la prime « partage des profits » qui soutiendra le revenu nominal des ménages, l'inflation devrait réduire les gains de pouvoir d'achat (+ 1,0 % contre + 1,4 % dans le programme de stabilité), même si celui-ci resterait plus dynamique qu'en 2010 (+ 0,8 %). À ce premier effet s'ajouterait un comportement un peu plus attentiste des ménages, dont le taux d'épargne serait quasi stable (en hausse de 0,1 point par rapport à 2010), alors que le scénario associé au programme de stabilité tablait sur un repli de 0,3 point. En revanche, la demande des entreprises resterait bien orientée puisque, comme anticipé lors du programme de stabilité, leur investissement devrait rebondir fortement. Le comportement de stockage aurait, quant à lui, un effet d'entraînement sur la croissance nettement supérieur à ce qui était attendu au printemps, avec une contribution des stocks à la croissance de + 0,9 point de PIB (contre + 0,4 point de PIB précédemment).

Au total, la révision de $\frac{1}{4}$ de point de PIB traduirait une demande intérieure hors stocks moins dynamique (+ 1,3 point de PIB contre + 1,8 point de PIB) et une contribution de l'extérieur plus négative, ces deux facteurs étant en grande partie compensés par les stocks.

■ **L'hypothèse de croissance retenue pour le projet de loi de finances 2012 est révisée à + 1,75 %**

La reprise plus progressive de l'activité internationale continuerait de peser sur la croissance des exportations françaises en 2012. Par effet d'entraînement sur l'investissement, sur l'emploi et la consommation, elle pèserait également sur la demande intérieure hors stocks qui, quoique toujours en accélération, est révisée à la baisse par rapport au programme de stabilité.

La consommation des ménages accélérerait (+ 1,6 % après + 1,0 %), notamment grâce à un pouvoir d'achat plus dynamique (+ 1,1 %). En effet, le repli de l'inflation par rapport à 2011 (+ 1,7 %) devrait compenser le moindre dynamisme de l'emploi et de la masse salariale privée (+ 3,7 % contre + 4,2 %). L'investissement des entreprises resterait dynamique mais n'accélérerait pas en 2012.

Au total, la contribution de la demande intérieure hors stocks serait supérieure à celle de 2011 (+ 1,8 point contre + 1,3 point de PIB) mais serait plus faible que celle envisagée au printemps (+ 2,3 points). Les autres composantes du PIB (commerce extérieur et stocks) auraient un impact neutre sur sa croissance, comparable à celui qui prévalait dans le programme de stabilité.

Ainsi, en 2012, la révision de la croissance du PIB est due à celle de la demande intérieure hors stocks. Cette dernière, moins forte qu'anticipé dans le programme de stabilité, serait encore suffisamment robuste pour contrebalancer la fin du cycle des stocks et permettre la stabilisation de la croissance entre 2011 et 2012.

Comparaison des prévisions du PLF 2012 et du programme de stabilité d'avril 2011

Évolution en %	2011		2012	
	PStab 2011-2014	PLF 2012	PStab 2011-2014	PLF 2012
Environnement international				
Prix du baril de Brent, en USD	101	111	100	110
Taux de change EUR/USD	1,39	1,41	1,40	1,43
Demande mondiale de biens adressée à la France	6,4	5,8	7,3	6,0
France				
PIB	2,0	1,75	2,25	1,75
Importations	7,5	5,4	5,9	4,8
Dépenses de consommation des ménages	1,7	1,0	2,4	1,6
FBCF totale	4,2	3,4	4,6	3,8
dont entreprises non financières	4,7	4,9	6,7	4,9
Contributions des stocks à la croissance	0,4	0,9	0,1	0,0
Exportations	7,6	4,2	6,0	5,0
Inflation	1,8	2,2	1,75	1,7
Masse salariale ACOSS	3,2	3,7	4,2	3,7

Environnement international de la zone euro

Malgré une activité très forte en début d'année, l'économie mondiale a été marquée au 1^{er} semestre 2011 par l'augmentation du prix des matières premières et les conséquences du séisme de Sendai sur les chaînes de production mondiales. À l'été, les marchés boursiers se sont fortement repliés, en raison des difficultés autour du relèvement du plafond de la dette américaine, de l'exacerbation des tensions sur les marchés européens de dette souveraine et de la révision des comptes nationaux américains révélant une économie plus fragile. Dans ce contexte d'incertitude élevée, l'investissement et la consommation seraient moins dynamiques jusqu'à la fin 2011 dans les économies avancées qui pâtissent toutes d'un niveau élevé d'endettement (public et/ou privé). Sous l'hypothèse d'un apaisement des tensions financières, la croissance mondiale hors zone euro devrait progressivement redémarrer courant 2012, tirée par le redressement des moteurs privés, les efforts de reconstruction au Japon et la vigueur de l'activité dans les économies émergentes.

■ Aux États-Unis, la croissance demeurerait fragile, compte tenu de la persistance des déséquilibres

Le fort rebond de l'activité américaine en 2010 était principalement dû à des facteurs temporaires : politique monétaire active, stimuli budgétaires importants¹ et soutien du cycle des stocks. Malgré un nouveau plan de relance² voté en décembre 2010, l'activité a ralenti début 2011. La croissance de la consommation privée, qui représente 70 % du PIB américain, s'est en effet essouffée avec la moindre amélioration du pouvoir d'achat des ménages dans un contexte de forte hausse des prix de l'énergie. De plus, les conséquences du séisme de Sendai sur les chaînes de production mondiales ont directement pesé sur l'activité américaine. Enfin, au cours de l'été, la confiance des investisseurs s'est détériorée avec des craintes accrues sur la vigueur de l'économie américaine et la soutenabilité des finances publiques. Le net recul des marchés boursiers mondiaux qui a suivi ces événements a assombri les perspectives économiques outre-Atlantique, pesant sur l'investissement et la consommation jusqu'à fin 2011.

Ces chocs s'estompant, l'activité devrait progressivement redémarrer courant 2012, tirée par des moteurs privés toutefois moins dynamiques qu'avant crise. La poursuite du processus de désendettement et un marché du travail toujours fragile continueraient en effet à peser sur la consommation privée. L'investissement en équipement devrait être globalement robuste, mais l'investissement en immobilier ne se redresserait que timidement en raison d'un stock d'inventaires encore important.

Au final, la croissance resterait modérée au regard des standards américains, avec une hausse du PIB de seulement 1½ % en 2011 et de 2 % en 2012.

■ L'économie chinoise resterait dynamique et la consommation privée se renforcerait

En Chine, la dynamique de la consommation en 2010 aura permis un certain rééquilibrage de la croissance, alors qu'en 2009 le plan de relance axé sur l'investissement avait exacerbé le déséquilibre existant. L'investissement total ralentirait encore légèrement en 2011 en lien avec le contrecoup des plans de relance et les mesures restrictives prises par le gouvernement et la

(1) Le premier plan a été voté en 2008 pour moins de 1 point de PIB. Un deuxième plan, le *American Recovery and Reinvestment Act* a ensuite été voté en février 2009, pour un montant d'environ 5,5 points de PIB.

(2) *The Tax relief, Unemployment Insurance Reauthorization and Job Creation Act*, il représente un peu plus de 6 points de PIB dont un peu moins de 3 points pour 2011. Toutefois, l'impulsion nette de ce plan sur 2011 serait moindre. Une partie conséquente de ce plan correspond en effet à une reconduction des mesures du plan de relance voté en février 2009.

banque centrale pour refroidir le marché immobilier (hausse des réserves obligatoires, réduction des quotas de crédits, etc). Après un léger ralentissement début 2011, en lien avec l'augmentation des prix alimentaires, la consommation privée accélérerait de nouveau en 2012 grâce à la réduction progressive de l'inflation et au dynamisme des salaires réels³. Au total, la demande intérieure serait plus allante et plus équilibrée en 2012. Les exportations seraient affectées par le ralentissement mondial jusqu'à la fin 2011 puis se raffermiraient courant 2012, en ligne avec le redressement de la demande extérieure adressée à la Chine. Les importations progresseraient également plus vite, ce qui entrainerait une stabilisation de l'excédent courant aux alentours de 5 ½ points de PIB. Ce niveau toujours élevé serait toutefois nettement inférieur à son niveau d'avant crise (près de 9 ¼ points de PIB sur la période 2005-2008).

Au total, après 10 ¼ % en 2010, l'activité chinoise ralentirait ainsi à 9 ¼ % en 2011 et 2012, vers un niveau plus proche de sa croissance potentielle. Ce rythme permettrait à la Chine de consolider sa place de 2^{ème} économie mondiale acquise en 2010. Les aléas demeurent importants : une appréciation marquée du yuan ou encore une correction trop brutale du marché immobilier pourraient peser sur la croissance, une diminution plus rapide et/ou importante qu'escompté des prix immobiliers pouvant mettre en difficulté de nombreux emprunteurs. À l'inverse, une hausse des salaires encore plus importante qu'anticipé soutiendrait davantage la consommation des ménages.

Le reste de l'Asie émergente, et plus particulièrement l'Inde, avait connu une forte accélération de son activité en 2010 en raison de l'afflux de capitaux étrangers, qui, en augmentant les capacités de financements externes, avait soutenu la demande. Le durcissement progressif des conditions monétaires et financières engagé fin 2010 - début 2011, couplé au ralentissement de l'activité mondiale et au retrait progressif des stimuli budgétaires, a conduit à un léger fléchissement de l'activité. La demande extérieure devrait peu à peu se redresser au cours de l'année 2012 mais l'activité resterait toutefois en partie bridée par un éventuel prolongement du processus de resserrement monétaire. Ainsi, en 2011 et 2012, la croissance dans le reste de l'Asie émergente serait moins dynamique qu'en 2010, tout en restant globalement élevée.

■ Pénalisée par les conséquences du séisme de Sendai, l'activité japonaise continuerait de se contracter jusqu'à l'été 2011, avant de rebondir à partir de la fin 2011 grâce à l'effort de reconstruction

Après s'être fortement contractée en 2009, l'activité japonaise s'était nettement redressée en 2010 grâce au dynamisme des exportations, porté par le rebond du commerce mondial, et par les mesures de soutien à la consommation des ménages. Début 2011, l'activité nipponne a cependant été pénalisée par les conséquences du séisme de Sendai du 11 mars et s'est contractée au 1^{er} semestre. Le séisme a en effet pesé sur la demande intérieure et significativement endommagé l'appareil productif nippon, conduisant à un net repli des exportations.

À partir du 3^{ème} trimestre 2011, l'activité redémarrerait, portée principalement par l'effort de reconstruction⁴ et le rétablissement des capacités de production. Ainsi, fin 2011 et début 2012, l'investissement des entreprises, des ménages et des administrations publiques progresserait

(3) Des revalorisations du salaire minimum ont été décidées dans de nombreuses villes chinoises. À Shanghai et à Pékin par exemple, elles auraient été légèrement inférieures à 20 % en 2010 puis en 2011. Des tensions naissantes sur le marché du travail, en particulier une pénurie de main d'œuvre sur les zones côtières, et des entrées moins nombreuses sur le marché du travail faciliteraient l'obtention de revalorisations salariales.

(4) Deux plans de relance ont déjà été votés en 2011 pour environ 1,2 point de PIB, un troisième plan de relance de plus grande ampleur pourrait être engagé à l'automne.

de nouveau très nettement. Dans le même temps, la consommation se reprendrait, les ménages puisant dans leur épargne de précaution, qui a sensiblement augmenté à la suite de la catastrophe. Les exportations devraient également peu à peu soutenir la croissance avec la normalisation progressive des capacités de production et le redressement de l'activité mondiale.

Au final, le PIB japonais augmenterait de 3 % en 2012, après un recul de ½ % en 2011. Parallèlement, les prix continueraient de reculer en 2011 et en 2012. L'effort de reconstruction entraînerait une dégradation supplémentaire du déficit public, lequel resterait particulièrement creusé à un peu moins de 9 points de PIB en 2011 et 2012, après environ 8 points en 2010. Au final, en 2012, la dette nippone excéderait largement les 200 points de PIB. Toutefois, la dette étant détenue principalement par les résidents et compte tenu de la persistance des pressions déflationnistes, les taux d'intérêt sur les obligations d'État à 10 ans devraient rester très bas, légèrement au-dessus de 1 %. Enfin, conséquence de la dégradation de l'appareil productif et de l'effort de reconstruction, la balance commerciale serait déficitaire en 2011 et 2012, à environ 1 point de PIB, pour la première fois depuis 1980.

■ **L'activité britannique resterait relativement modérée en 2011 et 2012, en raison d'une demande intérieure, privée comme publique, atone**

Au Royaume-Uni, la reprise en 2010 a été principalement portée par des facteurs temporaires (stimuli budgétaire et monétaire, cycle des stocks). À partir de 2011, la croissance serait modérée, dans un contexte d'assainissement marqué des finances publiques et de consommation atone, grevée par la hausse de la TVA mise en place début 2011 et la poursuite du désendettement des ménages. La faible accélération de l'activité d'ici fin 2012 reposerait principalement sur la demande externe : les exportations seraient en effet soutenues par le niveau encore bas de la livre, qui permettrait aux entreprises britanniques de renforcer leur compétitivité-prix, après avoir dans un premier temps restauré leurs marges.

Au final l'activité progresserait de 1 % en 2011 puis de 1½ % en 2012. Les prix à la consommation resteraient très dynamiques en 2011 (à un peu plus de 4 %), en raison du relèvement de la TVA, de la dépréciation de la livre et de l'augmentation du prix des matières premières, avant de retomber à environ 2½ % en 2012 avec la dissipation progressive de la plupart de ces facteurs. Conséquence du resserrement budgétaire, le déficit public se réduirait progressivement, de 9 points de PIB en 2011 à un peu moins de 8 points en 2012. Enfin, en raison de l'atonie de la demande interne et de la bonne tenue des exportations, la balance commerciale britannique s'améliorerait de manière continue à horizon 2012.

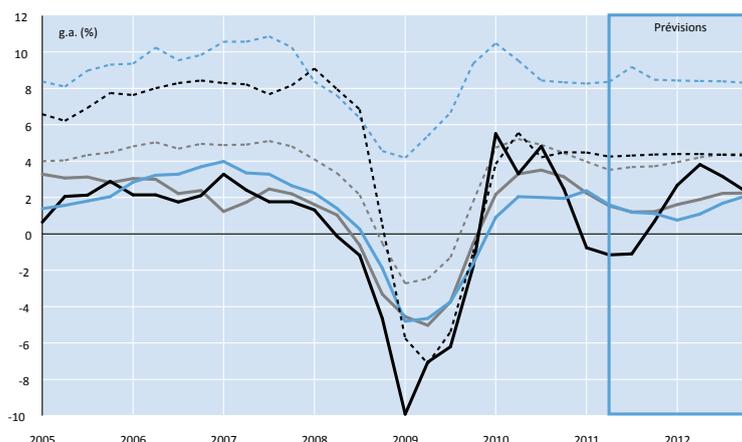
■ **Les autres parties du monde connaîtraient une croissance robuste**

Les principaux **pays d'Europe Centrale** – Pologne, République tchèque, Hongrie – connaîtraient, après le rebond de 2010, une croissance relativement robuste en 2011 et 2012. Les plans de consolidation budgétaire viendraient toutefois atténuer le dynamisme de la reprise. Pour la **CEI**, la reprise de l'activité a, dans un premier temps, reposé essentiellement sur le rebond des prix des hydrocarbures en Russie, avant de se propager au reste de la zone, notam-

ment par le biais des flux commerciaux et des transferts de migrants. La croissance resterait très robuste d'ici 2012, en lien avec le niveau toujours élevé du prix des hydrocarbures.

En Amérique Latine, en dépit du retrait progressif des stimuli publics, la croissance resterait dans l'ensemble dynamique à moyen terme, portée par les prix des matières premières et la résilience de la demande interne. La croissance des pays du **Proche et Moyen Orient**, après avoir été vivement soutenue par le rebond des prix du pétrole, s'est quelque peu essoufflée à partir de début 2011 avec la montée des tensions politiques dans certains pays de la région. L'activité devrait rester allante à horizon 2012 sous l'hypothèse du maintien à un niveau élevé du prix des hydrocarbures. La vigueur de la croissance serait également conditionnée par la situation géopolitique et par la croissance en Europe (principal partenaire économique de la zone).

Finalement, alors que 2010 avait été une année de forte reprise, portée par des facteurs exceptionnels (cycle des stocks, plans de soutien publics), 2011 serait marquée par un moindre dynamisme des partenaires de la zone euro. Depuis le début de l'année 2011, les soutiens temporaires à la croissance se sont en effet estompés, laissant généralement place à des politiques économiques plus restrictives (essentiellement budgétaires dans les économies avancées et monétaires dans les économies émergentes). De plus, la hausse des prix du pétrole, la catastrophe de Sendai, puis les tensions de l'été sur les marchés financiers ont amplifié le ralentissement depuis le début de l'année. Ces chocs passés, l'environnement international de la zone euro devrait progressivement s'améliorer courant 2012, en ligne avec le redressement graduel des moteurs privés. Ainsi, après s'être redressé de 5% en 2010, le PIB mondial hors zone euro devrait progresser de 4¼ % en 2011, puis de 5 % en 2012. Les aléas demeurent toutefois nombreux. Une poursuite de la dégradation des marchés financiers se traduirait notamment par une croissance moindre. À l'inverse, un rebond plus marqué de l'investissement conduirait à une reprise plus franche de l'activité.



Croissance du PIB (en parité de pouvoir d'achat) Évolutions de l'activité mondiale

- Monde
- États-Unis
- Japon
- Zone euro
- Asie émergente
- PECO + Russie

Source : DG Trésor.

Après un ralentissement de l'activité courant 2011, le commerce mondial retrouverait son rythme d'avant crise à partir de début 2012.

La récession mondiale entamée fin 2008 avait été fortement amplifiée début 2009 par la chute des échanges internationaux, lesquels avaient sur-réagi à la contraction de l'activité⁵. Cette sur-réaction avait plus particulièrement touché les pays orientés vers l'extérieur. Le commerce mondial⁶ a ensuite nettement soutenu la reprise à partir de la mi-2009. Le redressement des échanges a été initié par l'Asie dès le 2^{ème} trimestre 2009, principalement sous l'effet du desserrement du marché du crédit et du plan de relance chinois. Les pays développés ont suivi à partir du 3^{ème} trimestre. La forte croissance du commerce mondial s'est poursuivie jusqu'à la mi-2010 en lien avec le rebond de l'activité, soutenue par le cycle des stocks et les stimuli publics. Durant le second semestre 2010, le commerce mondial a ralenti pour revenir à son rythme de croissance moyen d'avant crise en ligne avec la normalisation des économies. Au final, le commerce mondial a bondi de 14 % en 2010 après une contraction de 12 % en 2009.

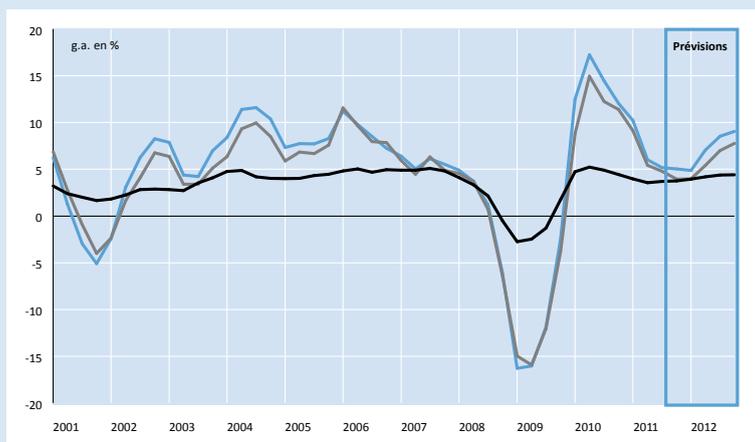
Au 2^{ème} trimestre 2011, le commerce mondial a fortement ralenti, s'établissant à un rythme de croissance inférieur à sa moyenne de long terme. Ce phénomène s'explique par le moindre dynamisme de la consommation et de l'investissement, pénalisés par l'augmentation du prix des matières premières et la poursuite du processus de désendettement des administrations publiques et des ménages dans les économies avancées. Les conséquences du séisme de Sendai sur les chaînes de production mondiales ont également joué, en particulier en Asie émergente et dans une moindre mesure aux États-Unis, qui réalisent une part importante de leurs échanges avec le Japon⁷. Le ralentissement se poursuivrait au 3^{ème} trimestre, en raison d'une demande intérieure moins forte que prévu dans les économies avancées du fait des turbulences financières et de l'incertitude qui pèse sur les perspectives économiques. Au final, sur l'ensemble de l'année 2011, le commerce mondial ralentirait par rapport à 2010 (+ 6½ % contre + 14 %).

Les chocs pesant sur l'activité mondiale s'estompant, le commerce mondial accélérerait de nouveau pour revenir vers son rythme de long terme dès le début de l'année 2012. Il serait tiré par la vigueur des économies émergentes, notamment la Chine dont l'activité croîtrait de plus de 9 % en 2012. Le redémarrage des économies développées le soutiendrait également. En moyenne annuelle, le commerce mondial progresserait de 7½ % en 2012, soit à un rythme similaire à celui observé avant crise.

(5) La réaction du commerce par rapport aux évolutions de l'activité mondiale a été très forte. En 2009, le PIB mondial s'est replié d'environ 1 % tandis que le commerce mondial s'est contracté de près de 12 %. Plusieurs facteurs expliquent cette sur-réaction : le financement des exportations a été affecté par la crise bancaire, le commerce mondial est plus dépendant que l'activité de la demande en biens manufacturés durables (des décisions de consommation de biens durables ont été repoussées pendant la crise), le fractionnement des chaînes de production a conduit à comptabiliser plusieurs fois dans les échanges le même produit fini.

(6) Le commerce mondial est défini ici comme l'agrégation des importations mondiales.

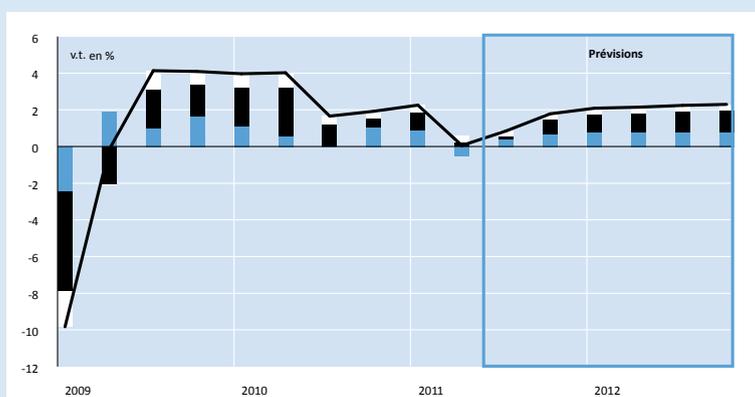
(7) La part du Japon dans les importations de ces deux zones est plus élevée qu'en Europe, en particulier dans le secteur des biens intermédiaires (20 % en moyenne en Asie du Sud Est, 11 % aux États-Unis, contre 2,6 % en zone euro) et dans celui des pièces détachées automobiles (près de 40 % en Asie hors Japon, 18 % aux États-Unis, contre 2,5 % en zone euro). Par effets de second tour, le recul du commerce mondial a ensuite été amplifié.



Évolution du commerce mondial, du PIB mondial et de la demande mondiale adressée à la France

- Commerce mondial
- Demande adressée à la France
- PIB Mondial (PPA)

Source : DG Trésor.



Commerce mondial : évolutions trimestrielles et contributions des principales zones géographiques

- Asie émergente
- Principaux pays développés
- Reste du monde
- Commerce mondial

Source : DG Trésor.

Zone euro

■ 2011 : fort ralentissement de l'activité au 2^e trimestre...

Après avoir nettement accéléré au cours du 1^{er} trimestre 2011 (+ 0,8 % en variation trimestrielle après + 0,3 %), l'activité en zone euro a sensiblement ralenti au 2^e trimestre (+ 0,2 %). Ce fléchissement de la croissance au 2^e trimestre 2011 était attendu, après un 1^{er} trimestre marqué par des facteurs temporaires¹ qui avaient amplifié la reprise des moteurs internes (investissement et consommation privée). Il est toutefois un peu plus prononcé que prévu pour les économies dites « cœur » : la croissance a en effet sensiblement diminué en Allemagne (+ 0,1 % après + 1,3 %), en France (0,0 % après + 0,9 %) et aux Pays-Bas (+ 0,2 % après + 0,8 %). À l'inverse, l'Italie et l'Espagne, qui n'avaient pas connu un 1^{er} trimestre aussi dynamique que leurs principaux partenaires, ont conservé un rythme modéré de progression avec respectivement + 0,3 % après + 0,1 % et + 0,2 % après + 0,4 %.

■ ...une tendance qui se prolongerait jusqu'à la fin de l'année

Le faible dynamisme observé au 2^e trimestre 2011 en zone euro pourrait se poursuivre au second semestre 2011. Les principaux indicateurs conjoncturels disponibles à ce jour confortent l'idée que l'activité a continué à se tasser au 3^e trimestre 2011. Les enquêtes sur le climat des affaires se sont en effet sensiblement détériorées cet été et sont revenues à des niveaux suggérant une stabilisation, voire une contraction de l'activité. Les tensions sur les dettes souveraines, conjuguées à une croissance moins vigoureuse qu'attendue, tant aux États-Unis qu'en Europe, ont pesé sur le moral des consommateurs, des industriels et des marchés, assombrissant les perspectives de croissance, aussi bien mondiales qu'européennes, d'ici à la fin de l'année 2011. Si l'activité devrait quelque peu accélérer au 4^e trimestre 2011, les événements de l'été pourraient continuer à pénaliser la croissance, qui resterait relativement molle. Celle-ci serait toujours caractérisée par de fortes hétérogénéités entre les économies cœurs et périphériques (Grèce, Portugal et Irlande), ces dernières continuant d'être pénalisées par le processus d'ajustement des agents privés et publics. Dans ce contexte, le PIB de la zone euro pour l'année 2011 progresserait légèrement moins rapidement (+ 1,6 %) qu'en 2010 (+ 1,8 %).

■ Vers une reprise graduelle de l'activité en 2012

L'activité en zone euro devrait peu à peu se redresser à partir du début de l'année 2012, tirée par le rebond des moteurs privés. En ligne avec l'apaisement des tensions sur les marchés financiers et la remontée du taux d'utilisation des capacités de production, l'investissement en équipement des entreprises resterait dynamique. La consommation privée reprendrait, mais dans une moindre mesure, l'amélioration de la situation sur le marché du travail se faisant à un rythme relativement lent en moyenne dans la zone euro. Grâce au redressement graduel de l'activité au sein des autres grandes zones développées et des pays émergents, notamment asiatiques, la demande mondiale adressée à la zone euro accélérerait quelque peu (+ 7½ % en 2012 après + 6½ % en 2011), de sorte que le commerce extérieur continuerait de soutenir l'activité. Comme en 2011, la croissance de la consommation publique en 2012 devrait, quant à elle, demeurer atone, compte tenu des efforts de réduction des déficits publics de l'ensemble des pays.

Malgré le redressement progressif de l'activité tout au long de l'année, en 2012, la croissance en zone euro en moyenne annuelle (+ 1,4 %) serait quelque peu inférieure à celle attendue en 2011 (+ 1,6 %), en raison de la faiblesse du second semestre 2011.

(1) Contrecoup positif après les intempéries de fin d'année, en particulier en Allemagne, et, pour la France, effets résiduels de la prime à la casse et retour à la normale après les mouvements sociaux d'octobre.

Dans ce contexte de croissance modérée, et sous l'hypothèse d'une stabilisation du cours du pétrole à partir de l'été 2011, l'inflation totale devrait sensiblement diminuer en 2012, passant de + 2,5 % en 2011 à + 1,6 % en 2012. L'inflation hors prix de l'énergie et des produits alimentaires frais (dite « sous-jacente »), resterait quant à elle stable en 2012 (+ 1,5 % après + 1,4 % en 2011), en ligne avec l'amélioration très graduelle de l'activité.

■ La croissance au sein de la zone euro resterait hétérogène

À l'instar de la tendance observée depuis le début de la reprise, les perspectives de croissance dans la zone euro seraient toujours marquées par d'importantes hétérogénéités. Le découplage entre les économies « cœurs », moteurs de la croissance, et les économies « périphériques », qui continueraient d'être pénalisées par le processus d'assainissement du bilan des agents privés comme publics, devrait ainsi se poursuivre en 2012. Les disparités de croissance entre les principales économies partenaires de la France au sein de l'Union monétaire (Allemagne, Espagne et Italie) devraient aussi perdurer.

Fortement affectée pendant la crise, l'**économie allemande** s'est distinguée par la vigueur de sa reprise, s'appuyant à la fois sur le redressement de la demande intérieure et extérieure. Alors qu'avant la crise, la croissance outre-Rhin reposait essentiellement sur le commerce extérieur, celle-ci semble désormais plus équilibrée, aidée notamment par la très bonne tenue de l'emploi² et le caractère soutenable du bilan des agents privés comme publics. Toutefois, à l'image des autres pays de la zone euro, l'Allemagne devrait enregistrer une croissance molle d'ici à fin 2011, notamment en raison d'un commerce mondial peu porteur. En 2012, l'activité serait plus allante, tirée par le rebond de la demande étrangère et la vigueur de la demande domestique.

Caractérisée par une croissance molle depuis le début de la reprise, en raison essentiellement du besoin d'assainissement du bilan des agents privés comme publics, l'**économie espagnole** devrait continuer d'être pénalisée par les déséquilibres passés. Suite à l'éclatement de la bulle immobilière qui avait soutenu la croissance espagnole avant crise, la correction à la baisse de l'investissement résidentiel et des prix immobiliers devrait se poursuivre au moins jusqu'à fin 2012. La consommation et l'investissement se redresseraient de manière graduelle, sans pour autant retrouver leur dynamisme d'avant crise en raison du besoin important pour les ménages, les entreprises et les administrations publiques de se désendetter. Face à la faiblesse de la demande intérieure, comme depuis le début de la reprise, l'extérieur resterait un facteur de soutien clé de la croissance espagnole, même si sa contribution devrait quelque peu diminuer. Plutôt épargnée par les problèmes de surendettement des agents privés que connaissent d'autres pays, l'**économie italienne** a toutefois enregistré une reprise fragile, pénalisée par des faiblesses structurelles majeures (performances modestes à l'exportation, faibles gains de productivité, fortes disparités régionales, etc.), qui avaient déjà amputé sa croissance avant la crise. A l'horizon de la prévision, le redressement de l'activité se ferait de manière très graduelle, bridé en effet à la fois par ces contraintes structurelles, mais aussi par le besoin d'assainissement des finances publiques. Dans ces conditions, la demande intérieure serait peu dynamique, et le principal moteur de l'économie italienne pourrait alors être la demande extérieure, même si ce soutien ne serait pas suffisant pour véritablement dynamiser la croissance.

(2) Entre août 2009 et août 2011, le nombre de chômeurs a baissé de plus de 500 000 personnes (soit - 15 %) et l'emploi a augmenté de plus de 800 000 personnes (soit + 2 %).

Principaux résultats du scénario zone euro

(Taux de croissance en % en volume (sauf mentions contraires) ; comptes annuels ; prévisions RESF)

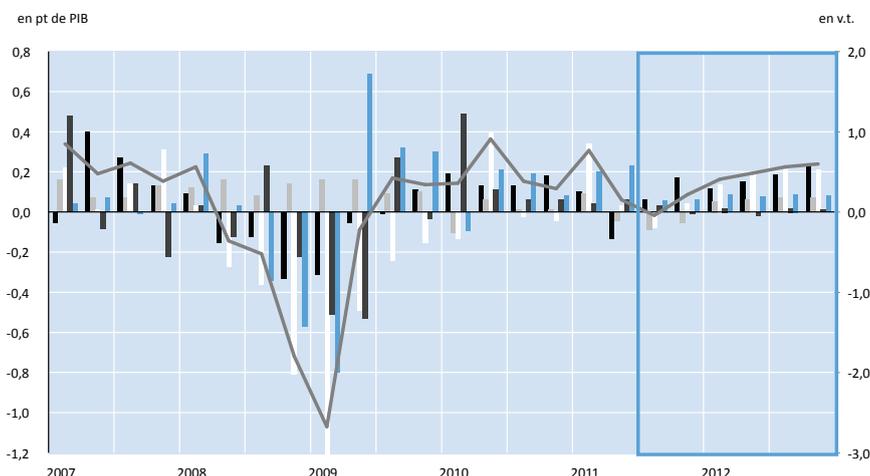
	2010	2011	2012
PIB	1,8	1,6	1,4
Consommation privée	0,8	0,5	0,9
Consommation publique	0,5	0,1	0,3
FBCF Totale	- 0,8	2,1	2,3
Contribution des stocks à la croissance du PIB	- 0,6	0,2	0,0
Importations	9,1	4,7	5,2
Exportations	10,8	6,0	5,9
Inflation totale (IPCH)	1,6	2,5	1,6
Inflation sous-jacente (IPCH)	1,0	1,4	1,5

Croissance trimestrielle du PIB au sein de la zone euro

Évolution du PIB (en %) et contribution de ses principales composantes (en pts de PIB).

- Conso. priv.
- Conso. pub.
- FBCF
- Var. stocks
- Extérieur
- PIB (éch. droite)

Source : Eurostat, comptes trimestriels ; prévisions RESF.



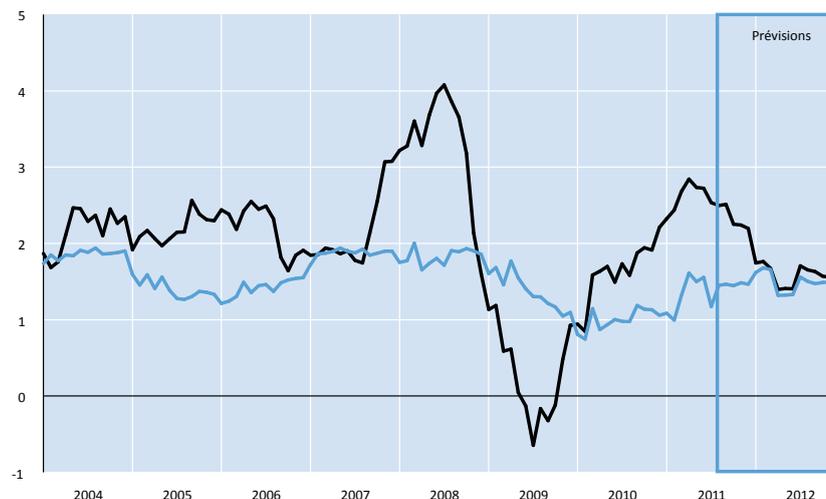
Après le ralentissement de l'activité entre le 2^e et 4^e trimestre 2011, l'activité en zone euro devrait progressivement se redresser tout au long de l'année 2012.

Inflation en zone euro

Glissement annuel de l'IPCH en %.

- Inflation totale
- Inflation sous-jacente

Source : Eurostat ; derniers points août 2011 ; prévisions RESF.



L'inflation totale devrait diminuer jusqu'à début 2012, avant de se stabiliser aux alentours de 1,6 %. L'inflation sous-jacente resterait quant à elle proche de ce même niveau tout au long de l'horizon de prévision.

Revenu et demande des ménages

■ La consommation ralentirait temporairement en 2011 mais retrouverait un rythme soutenu en 2012

En 2011, le revenu disponible nominal des ménages poursuivrait son accélération (+ 3,2 % après 2,0 % en 2010) grâce notamment au dynamisme de la masse salariale privée (+ 4,1 %) qui bénéficie de l'accélération de l'emploi, de la bonne tenue des salaires et de la prime « partage des profits ». Les ménages, qui sont créditeurs nets, bénéficieraient en outre d'une légère hausse des taux d'intérêt qui soutiendrait leurs revenus de la propriété et compenserait le ralentissement des transferts nets dans un contexte de reprise progressive de l'activité (rebond cyclique de l'impôt sur le revenu par exemple) et de consolidation budgétaire. Ainsi, malgré la hausse de l'inflation, le pouvoir d'achat des ménages accélérerait en 2011 (+ 1,0 %, après + 0,8 % en 2010). Après avoir nettement rebondi en 2010 (+ 1,3 % après deux années de croissance atone bien que toujours positive), la consommation évoluerait en ligne avec le pouvoir d'achat en 2011 (+ 1,0 %). Le taux d'épargne des ménages resterait ainsi quasiment stable en 2011. Toutefois, des événements ponctuels ont affecté la consommation au cours de l'année : arrêt de la prime à la casse (qui avait fortement soutenu les achats de véhicules neufs durant la crise) ; températures particulièrement clémentes du printemps limitant la consommation d'énergie. Par ailleurs, la prime « partage des profits » versée en fin d'année ne serait pas entièrement consommée en 2011.

En 2012, la masse salariale privée progresserait au même rythme qu'en 2011 hors effet prime (+ 3,7 %), le ralentissement de l'emploi en moyenne annuelle étant compensé par la légère accélération des salaires. Compte tenu également de la réduction des niches fiscales et du ralentissement des transferts sociaux lié en particulier à la baisse cyclique des indemnités chômage, le revenu nominal des ménages ralentirait en 2012 (+ 2,8 %). Cependant, le pouvoir d'achat des ménages accélérerait légèrement en 2012 (+ 1,1 % après + 1,0 %) grâce à la baisse de l'inflation. La consommation serait plus dynamique en 2012 (+ 1,6 % après + 1,0 %) soutenue notamment par le dispositif de la prime « partage des profits » dont les effets positifs continueraient de se faire sentir et par la réduction de l'épargne de précaution permise par l'amélioration de la situation économique et la réduction des déficits publics.

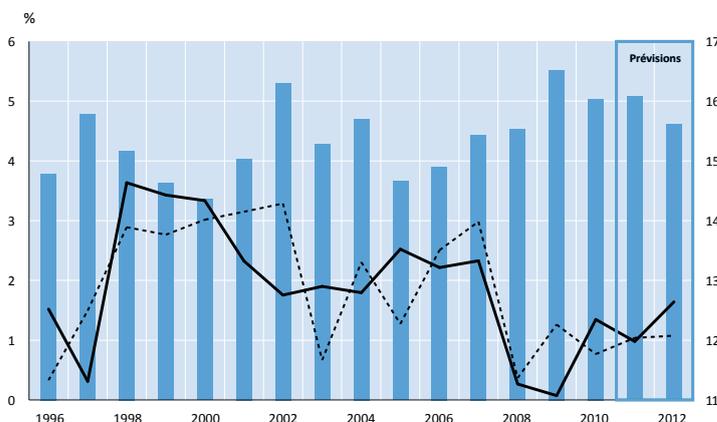
■ L'investissement des ménages rebondirait en 2011 après trois années de recul avant de ralentir légèrement en 2012

L'année 2008 a enregistré un retournement du marché immobilier en France, comme le montre la forte baisse des mises en chantier, après trois années de progression soutenue en partie par le dispositif Robien. En 2009, l'investissement des ménages a ainsi reculé de plus de 9 %. En revanche, les transactions dans l'ancien se sont réorientées à la hausse dès mi-2009 et les prix dans l'ancien dès le 4^e trimestre 2009. En outre, les mises en chantier en baisse jusqu'alors se sont stabilisées rapidement en 2010. L'investissement des ménages s'est ainsi amélioré au cours de l'année 2010.

La remontée marquée des mises en chantier constatée depuis mi-2010 se traduirait par un net rebond de l'investissement des ménages en 2011 (+ 3,0 % après - 1,5 % en 2010). En 2012, l'investissement des ménages ralentirait (+ 2,2 %) comme le suggère le moindre dynamisme des ventes de logements neufs au 1^{er} semestre 2011. Ce ralentissement serait toutefois

modéré compte tenu de la hausse prononcée des permis de construire depuis mi-2009.

La consommation des ménages ralentirait temporairement en 2011 avant d'accélérer en 2012 grâce à une baisse du taux d'épargne qui retrouverait un niveau proche de celui d'avant crise.

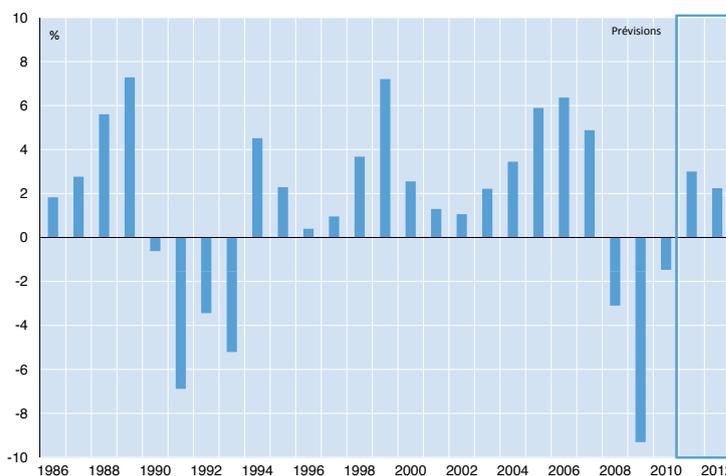


Consommation, revenu et épargne des ménages

- Taux d'épargne des ménages (échelle de droite) ■
- Consommation des ménages —
- Pouvoir d'achat des ménages ⋯

Sources : Insee, prévisions RESF.

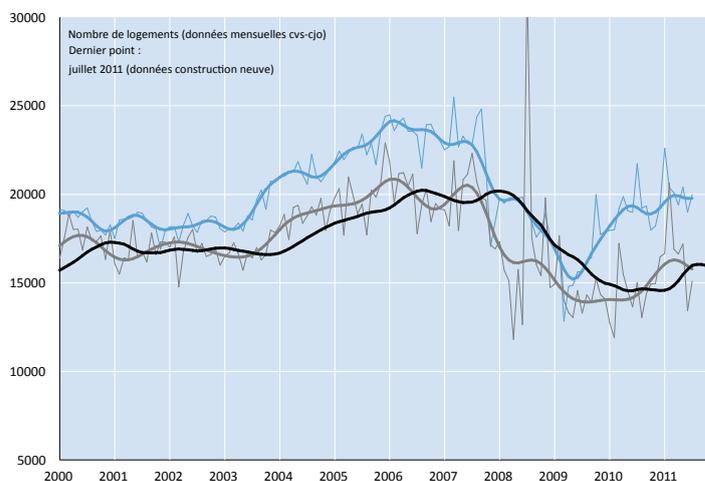
L'investissement des ménages rebondirait en 2011 après trois années de recul lié au retournement du marché de l'immobilier de 2008. Sa croissance serait plus modérée en 2012.



Croissance de l'investissement des ménages en volume

Sources : Insee, prévisions RESF.

La forte remontée des mises en chantier constatée depuis mi-2010 devrait se traduire par un rebond de l'investissement des ménages en 2011.



Permis de construire, mises en chantier et investissement des ménages

- Permis de construire —
- Permis de construire (tendance) —
- Équivalent de bâtiments construits —
- Mises en chantier —
- Mises en chantier (tendance) —

Source : MEDDTL, calculs DG Trésor

La demande des entreprises

■ En 2011, l'investissement des entreprises poursuivrait son rebond (+ 4,9 % après + 2,4 %), soutenu par la forte hausse des dépenses d'équipement

Après une chute de plus de 12 % en 2009, l'investissement des entreprises non financières a rebondi dès 2010 (+ 2,4 %), en lien avec la reprise progressive de l'activité et l'amélioration des perspectives de débouchés notamment étrangers. En 2011, l'investissement des entreprises poursuivrait ce rebond et accélérerait vivement (+ 4,9 %), sur-réagissant ainsi à court terme à la croissance de l'activité : les entreprises doivent en effet réinvestir pour compenser le report des dépenses d'équipement pendant la crise et pour accroître leurs capacités de production afin de servir une demande désormais plus vigoureuse.

L'accélération de l'investissement des entreprises est ainsi portée par celle des dépenses d'équipement (+ 9,7 % après + 7,2 % en 2010) en lien avec le retour du taux d'utilisation des capacités à un niveau proche de son niveau d'avant-crise.

L'investissement en construction, en revanche, continuerait de peser sur l'investissement total des entreprises. Il serait à nouveau en baisse en 2011 (- 5,4 %), mais cette dernière serait moins prononcée qu'en 2010 (- 6,8 %) en lien avec l'augmentation des mises en chantier de logements collectifs et de bâtiments non résidentiels constatée depuis mi-2010. La bonne tenue de ces indicateurs ne se traduirait dans les chiffres d'investissement que progressivement, au fur et à mesure de la réalisation effective des travaux.

■ En 2012, l'investissement des entreprises progresserait au même rythme qu'en 2011

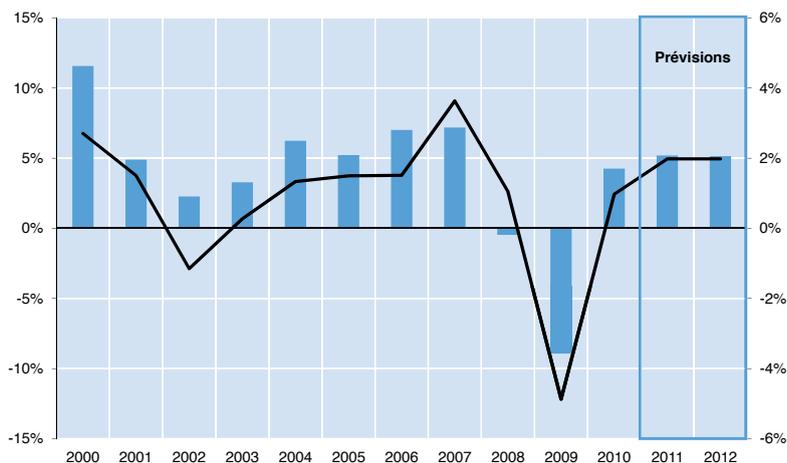
En 2012, l'investissement des entreprises, bien que toujours dynamique, n'accélérerait plus, la croissance des débouchés étant globalement stable. Les dépenses d'équipement devraient ralentir, mais l'investissement en construction devrait en revanche rebondir après trois années de baisse continue, comme le suggère l'envolée ces derniers mois des permis de construire des logements collectifs.

■ Le cycle des stocks, après avoir fortement contribué à la croissance du PIB en 2011 (+ 0,9 point), s'achèverait en 2012

Après un fort mouvement de déstockage en 2009, les entreprises préférant puiser dans leurs stocks en période de mauvaise conjoncture, la contribution des stocks à la croissance du PIB a été positive en 2010 (+ 0,6 point), ce qui est classique en phase de reprise. Le cycle de reconstitution des stocks se serait poursuivi en 2011, avec une contribution de + 0,9 point à la croissance, en lien avec l'accélération de la demande intérieure.

Le cycle des stocks apparaît aujourd'hui quasiment achevé à l'issue du 1^{er} semestre 2011, les variations de stocks atteignant un niveau proche de celui d'avant-crise, les stocks ne devraient donc plus contribuer à la croissance du PIB en 2012.

L'investissement des entreprises non financières surréagit aux mouvements de l'activité (effet dit « accélérateur ») : l'investissement poursuivrait en 2011 son rebond (+ 4,9 % après + 2,4 %) après la forte baisse observée en 2009 (- 12,2 %).

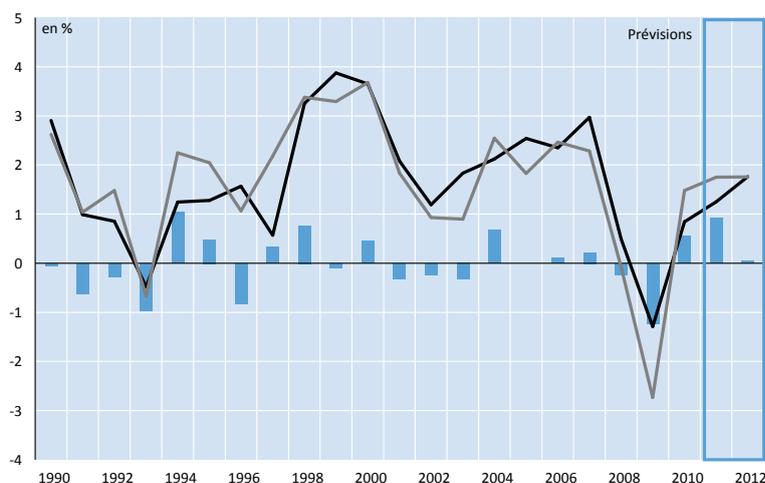


Investissement des entreprises non financières et valeur ajoutée en volume

Valeur ajoutée des branches marchandes non agricoles (échelle droite) —
Investissement des entreprises —

Sources : Insee, prévisions RESF.

2011 serait marquée par une forte contribution des stocks à la croissance marquant la fin du cycle de restockage enclenché après la crise. En 2012, les variations de stocks ne contribueraient plus à la croissance.



Contribution des stocks à la croissance et demande intérieure

Contribution des stocks à la croissance —
Demande intérieure (hors stocks), en volume —
PIB, en volume —

Sources : Insee, prévisions RESF.

La situation financière des entreprises

■ En 2011, le taux de marge retrouverait un niveau proche de celui de 2009

La reprise de l'activité précédant celle de l'emploi, la productivité du travail continuerait de se rétablir en 2011 (à un rythme toutefois moins rapide qu'en 2010). Ce soutien au taux de marge des entreprises serait plus que compensé par plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'instauration de la prime « partage des profits », octroyée aux salariés par les entreprises dont les dividendes versés s'établissent en moyenne en hausse par rapport aux deux années antérieures, devrait contribuer à renforcer la part des salaires dans le partage de la valeur ajoutée. Par ailleurs, la réforme de la taxe professionnelle arrive en régime de croisière en 2011, or le gain qu'elle procure aux entreprises était maximal en 2010, première année de sa mise en place. Enfin, le taux de marge des entreprises serait également pénalisé par l'évolution des « termes de l'échange » : leurs prix de ventes ne pourraient complètement répercuter la hausse du prix des matières premières, compte tenu de la faiblesse de la demande. Au total, le taux de marge des entreprises non financières s'établirait à 29,3 % en baisse de 0,9 point par rapport à 2010 mais proche de son niveau de 2009.

■ En 2012, le taux de marge se stabiliserait

En 2012, dans un contexte de stabilisation du prix des matières premières, les prix de vente retrouveraient une dynamique proche de celle de l'indice des prix à la consommation, limitant les effets de termes de l'échange. Comme, par ailleurs, les salaires réels évolueraient en ligne avec la productivité apparente du travail, le taux de marge se stabiliserait à 29,3 %.

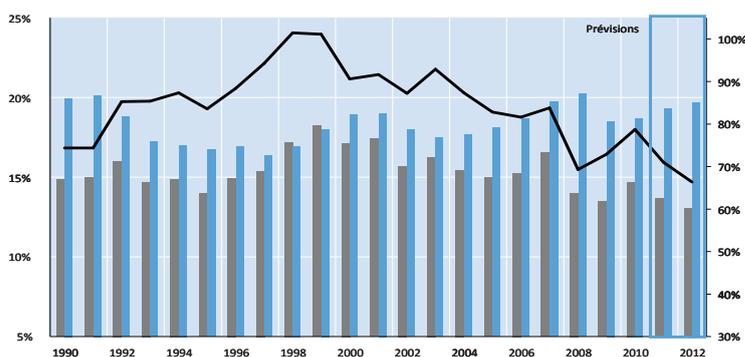
■ Le besoin de financement des entreprises se creuserait à l'horizon 2011 mais leur taux d'endettement progresserait peu

Depuis 2004, les entreprises ont augmenté leur endettement à la faveur de la disponibilité des fonds prêtables, du bas niveau des taux d'intérêt et de l'augmentation de la valeur des actifs immobiliers. Le besoin de financement des sociétés non financières reflétait une augmentation des dividendes nets versés et une croissance vigoureuse de l'investissement. L'année 2009 a marqué un retournement dans cette évolution : dans un contexte de crise financière, la réduction de l'investissement, un important déstockage et la forte baisse de l'impôt sur les sociétés ont permis une nette diminution du besoin de financement des entreprises, diminution qui n'a pas été suffisante pour engager une diminution du taux d'endettement. En 2010, la reprise de l'activité s'est traduite par une hausse du taux de marge mais aussi par un rebond de l'impôt sur les sociétés et de l'investissement, ainsi que par la fin du déstockage. Le besoin de financement des entreprises a par conséquent encore légèrement progressé.

En 2011, la baisse du taux de marge et une nouvelle progression de l'impôt sur les sociétés devraient peser sur le taux d'épargne qui s'établirait à 13,6 %. L'investissement s'inscrirait en nette progression dans un contexte de poursuite de la croissance de l'activité et les entreprises reconstitueraient leurs stocks. L'ensemble pèserait sur le besoin de financement des entreprises qui s'établirait à un niveau légèrement supérieur à celui qui avait cours avant la crise, en 2008. En conséquence, le taux d'endettement resterait élevé. Il ne progresserait toutefois que modérément car la valeur ajoutée augmenterait également avec la croissance de l'activité. La charge de cet endettement resterait également maîtrisée, en raison de la faiblesse des taux d'intérêt.

En 2012, le taux de marge serait stable mais le taux d'épargne diminuerait de 0,5 point en raison de la hausse des intérêts et des dividendes nets versés et de la bonne tenue de l'impôt sur les sociétés. Associée à un investissement toujours dynamique et à un restockage encore important, la baisse du taux d'épargne impliquerait une nouvelle hausse du besoin de financement des entreprises, plus modérée cependant qu'en 2011. Le taux d'endettement progresserait de nouveau mais à un rythme nettement inférieur à celui qui avait cours avant crise.

La baisse du taux d'épargne et le redressement du taux d'investissement réduiraient l'autofinancement à l'horizon 2011.

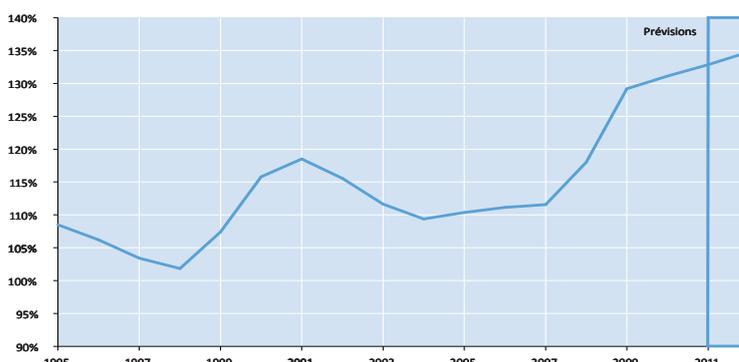


Taux d'épargne, d'investissement et d'autofinancement des sociétés non financières

Taux d'épargne (grey bar)
 Taux d'investissement (blue bar)
 Taux d'autofinancement (échelle de droite) (black line)

Sources : Insee, prévisions RESF.

La croissance du taux d'endettement des sociétés non financières aurait marqué une inflexion à partir de 2009. L'accroissement du besoin de financement en 2011 se verrait peu sur le taux d'endettement, du fait de la hausse concomitante de la valeur ajoutée.



Taux d'endettement des sociétés non financières

Dette financière brute / VA (blue line)

Sources : Banque de France, prévisions RESF.

La part de la rémunération du travail a augmenté durant la crise en raison du délai habituel d'ajustement de l'emploi à l'activité puis de la bonne tenue de l'emploi depuis 2010. En 2012, elle entamerait un repli tout en restant au-dessus de son niveau d'avant crise.



Rémunérations et marge des sociétés non financières en points de VA

Part de la rémunération totale du travail dans la valeur ajoutée (blue line)
 Taux de marge (échelle de droite) (grey line)

Sources : Insee, prévisions RESF.

Les perspectives de l'emploi

■ Les créations d'emplois s'intensifieraient en 2011

En 2009, les destructions d'emplois salariés marchands¹ ont été massives, à hauteur de 331 000, mais de moins en moins prononcées au fil de l'année, jusqu'à s'arrêter au quatrième trimestre. Ce recul de l'emploi, bien qu'important, est toutefois resté modéré au regard de l'ampleur de la récession.

En 2010, l'économie a recommencé à créer significativement des emplois (129 000 créations d'emplois salariés marchands), bien au-delà de ce que pouvait laisser attendre la reprise de l'activité depuis la mi-2009. Ce rebond de l'emploi a été porté par l'intérim, qui a représenté plus de 70 % des créations d'emplois salariés marchands.

Au cours du premier semestre de l'année 2011, les créations d'emplois ont été très dynamiques, avec 112 000 créations d'emplois salariés marchands, soit une accélération par rapport au rythme trimestriel moyen de l'année 2010. L'emploi hors intérim constitue 85 % de ces créations d'emplois. Ainsi, les embauches se sont faites sous des formes d'emploi plus pérennes.

Les services marchands ont été les principaux bénéficiaires de l'embellie sur le marché du travail, avec des créations nettes d'emplois observées depuis la fin de l'année 2009. Le premier semestre 2011 est toutefois marqué par le retour des créations d'emplois dans l'industrie, pour la première fois depuis dix ans. Durant ce même semestre, le secteur de la construction a également connu de légères créations d'emplois.

L'amélioration du marché du travail serait donc confirmée en 2011, avec 160 000 créations d'emplois salariés marchands sur l'ensemble de l'année. L'emploi total bénéficierait également de créations d'emplois non salariés et non marchands. Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés non marchands augmenterait en fin d'année, en raison d'entrées plus dynamiques au second semestre. Au total, 260 000 emplois seraient créés au cours de l'année.

■ À l'horizon de 2012, les créations d'emplois seraient un peu moins dynamiques

En 2012, les créations d'emplois salariés marchands accélèreraient à + 180 000, soutenues par une bonne tenue de l'activité.

Les contrats aidés dans les secteurs non marchands ont permis d'amortir les effets de la crise en 2009 et d'accompagner le redémarrage de l'emploi en 2010 ; l'objectif d'entrées dans ce dispositif a augmenté de 385 000 en 2009 à 400 000 en 2010, et serait encore supérieur en 2011. En revanche, compte tenu des efforts conjoncturels consentis en 2011, le nombre d'entrées devrait diminuer en 2012.

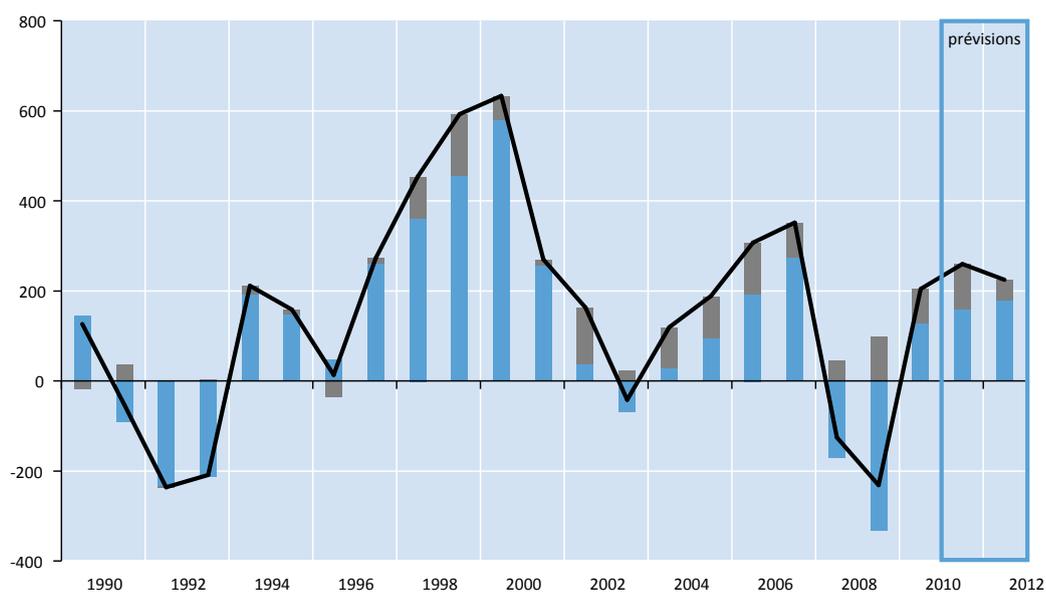
En conséquence, les secteurs non marchands soutiendraient moins l'emploi total qu'en 2011. Les créations d'emplois non salariés se maintiendraient en revanche au niveau de 2011. L'emploi total progresserait finalement d'un peu plus de 220 000, soit un rythme sensiblement inférieur à celui de 2011, le surplus d'emplois salariés marchands ne compensant pas les moindres créations d'emplois non marchands.

(1) Emploi salarié des branches principalement marchandes non agricoles.

Emploi dans l'ensemble de l'économie

	2010	2011	2012	2010	2011	2012
	Glissement annuel en %			Glissement annuel en milliers		
Salariés agricoles (AZ) (1)	-2,2	-2,3	-2,3	-5	-5	-5
Salariés marchands (DE-MN, RU) (2)	0,8	1,0	1,1	129	160	180
Salariés non-marchand (OQ) (3)	0,8	1,1	0,4	60	85	29
Total salariés (4)=(1)+(2)+(3)	0,8	1,0	0,8	184	240	204
Non-salariés (5)	0,8	0,8	0,8	20	20	20
Emploi total (6)=(4)+(5)	0,8	1,0	0,8	204	260	224

Sources : Insee, prévisions
RESF.



Décomposition de l'emploi total
(glissement en fin d'année, en milliers)

Sources : Insee, prévisions
RESF.

Les perspectives d'inflation et de salaires

■ L'inflation s'établirait à 2,2 % en 2011 en moyenne annuelle sous l'effet de la hausse passée du prix des matières premières

La hausse de l'inflation totale en 2011 traduit la progression très marquée des prix des produits pétroliers et du cours des matières premières alimentaires. La poursuite de la hausse des cours du baril de pétrole, qui ont atteint un pic de 127 USD en avril 2011 pour ensuite se stabiliser autour de 110 USD, pèse toujours fortement sur l'inflation totale. L'inflation énergétique contribue ainsi pour 1,0 point à l'inflation totale en 2011.

La flambée des cours des matières premières agricoles (blé, maïs, sucre) a provoqué une accélération des prix alimentaires à la consommation à partir de mars 2011. L'inflation des produits transformés issus de l'industrie agro-alimentaire est ainsi passée de 0,8 % en mars 2011 à 3,3 % sur un an en août 2011. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2011, compte tenu de l'ampleur de la hausse des prix à la production déjà observée (7,3 % en glissement annuel au mois de juin) et de son délai de diffusion aux prix à la consommation. Au final, après une contribution nulle en 2010, l'inflation des produits alimentaires « hors-frais » atteindrait 2,5 % en moyenne annuelle en 2011, soit une contribution de 0,4 point à l'inflation totale.

Hors énergie et alimentaire, les pressions sur l'inflation apparaissent faibles, et l'inflation « sous-jacente » resterait modérée en moyenne annuelle en 2011 (1,2 %) : l'inflation importée via les prix des matières premières n'a pas entraîné de hausse généralisée des prix et des salaires (effets dits de « second tour »). Ainsi, les prix dans les services ne devraient que modérément accélérer, en lien avec le raffermissement progressif de la demande intérieure, tandis que les prix des biens manufacturés demeureraient stables.

■ En 2012, l'inflation diminuerait à 1,7 % grâce au repli de l'inflation énergétique et à une inflation sous-jacente modérée

En 2012, l'inflation diminuerait. Sous l'hypothèse conventionnelle d'une stabilisation du prix du pétrole en prévision¹, l'inflation énergétique serait beaucoup plus faible qu'en 2011, seulement portée par les revalorisations du prix des tarifs administrés. Malgré la récente détente des cours de matières premières agricoles et industrielles (cuivre, aluminium), l'inflation (en moyenne annuelle) des produits alimentaires et manufacturés resterait à un niveau élevé, illustrant ainsi une diffusion plus tardive d'une hausse du prix des produits de base dans ces secteurs que dans le secteur de l'énergie. Sous l'effet de l'accélération très progressive des salaires, l'inflation dans le secteur des services continuerait d'augmenter mais resterait encore sous sa moyenne de long terme. L'inflation sous-jacente se redresserait ainsi graduellement (1,4 %), dans un contexte de raffermissement de l'activité.

(1) En prévision, l'hypothèse habituelle de stabilité du prix du pétrole est confortée par le ralentissement de la demande qui prévaut depuis début 2011 et la progression attendue de l'offre en lien notamment avec la restauration progressive des capacités de production libyennes.

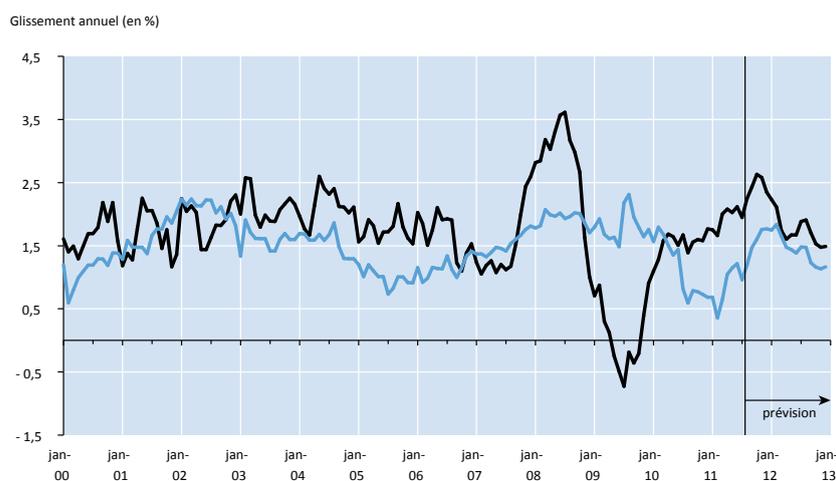
■ En 2011 et 2012, le pouvoir d'achat des salaires se redresserait progressivement en lien avec la reprise de l'activité

En 2010, dans un contexte de rebond des heures supplémentaires et une baisse du chômage partiel, le salaire moyen par tête dans le secteur marchand non agricole (SMPT) a nettement accéléré, avec une croissance de 2,1 %, après une progression d'environ 1,2 % en 2009. En 2011, le SMPT serait encore plus dynamique, sous l'effet de la diffusion de l'inflation passée et du redressement de l'activité. Par ailleurs, l'introduction de la prime « partage des profits » ajouterait environ ½ point à la croissance SMPT en 2011, qui s'établirait au total à 3,0 %². En 2012, la croissance du SMPT s'inscrirait à 2,7 %, soutenue par la hausse passée de l'inflation et la décreue progressive du chômage.

Évolution de l'indice des prix à la consommation par grands postes

	Poids 2011 (en %)	2010	2011	2012	Moyenne 2000-2009 (en %)
		Moyenne Annuelle (en %)	Moyenne Annuelle (en %)	Moyenne Annuelle (en %)	
Alimentation	16,1	0,8	2,1	2,6	2,1
Produits frais	2,1	7,6	-0,9	2,5	2,2
Hors produits frais	14,0	-0,1	2,5	2,6	2,1
Tabac	1,9	5,8	6,2	6,8	6,6
Manufacturés privés	30,5	-0,1	0,0	0,1	0,1
Énergie	8,1	10,0	12,0	3,7	3,4
Services	43,3	1,4	1,8	2,0	2,2
Total hors énergie	91,9	0,9	1,3	1,6	1,6
Total hors tabac	98,1	1,5	2,1	1,7	1,6
Total	100	1,5	2,2	1,7	1,7
Sous-jacent	61,8	1,1	1,2	1,4	1,5

Sources : Insee, prévisions RESF.



Inflation totale et inflation sous-jacente

Derniers points observés : août 2011

Inflation totale —
Inflation sous-jacente —

Sources : Insee, prévisions RESF.

(2) La prime « partage des profits » sera considérée en comptabilité nationale comme un salaire des salariés des branches marchandes non agricoles. En revanche, le montant des primes versées n'est pas soumis à cotisation et n'est pas inclus dans la masse salariale ACOSS : il en résulte, à ce titre, un écart d'environ 0,5 point entre la masse salariale ACOSS et la masse salariale des branches marchandes non agricoles. Par ailleurs, la mesure « partage des profits » est supposée avoir un effet permanent sur le salaire dès l'entrée en vigueur de la loi, c'est-à-dire à partir de 2011 ; par conséquent, l'effet de la prime ne s'observe sous cette hypothèse que sur le taux de croissance 2011.

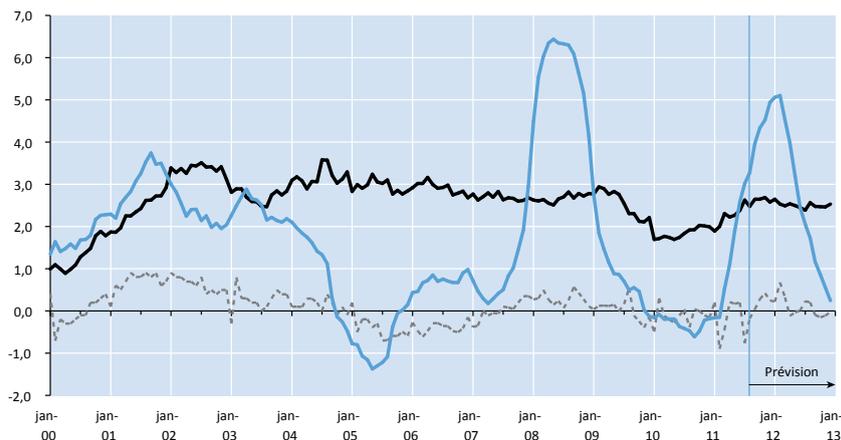
**Principales
composantes de
l'inflation
sous-jacente**

**Derniers points
observés : août 2011**

- Biens manufacturés - - -
- Autres services - - -
- Alimentaire hors frais
hors viandes - - -

Sources : Insee, prévisions
RESF.

Glissement annuel des prix (en %)



**Salaire, inflation et salaire réel
(secteur marchand non agricole)**

(Moyenne annuelle en %)	2009	2010	2011	2012
SMPT (SMNA*)	1,2	2,1	3,0	2,7
Pouvoir d'achat du SMPT (SMNA) 1/	1,1	0,6	0,8	0,9
Indice des prix à la consommation	0,1	1,5	2,2	1,7

* Secteur marchand non agricole
1/ Déflaté par l'Indice des Prix à la Consommation

Sources : Insee, prévisions
RESF.

Les échanges extérieurs

■ Le profil des exportations françaises serait très proche de celui de la demande mondiale : fort rebond en 2010, ralentissement marqué en 2011 et accélération progressive au cours de l'année 2012

La fin de la récession en 2010 s'est accompagnée d'une nette reprise du commerce international et d'un fort rebond de la demande étrangère adressée à la France (+ 12 % après - 12 % en 2009). Bénéficiant par ailleurs de la baisse du taux de change effectif de l'euro au cours du premier semestre 2010, les exportations françaises ont crû à un rythme élevé de plus de 9 % au total (de près de 12 % pour les biens manufacturés). Les entreprises françaises sont ainsi parvenues à satisfaire pleinement la demande étrangère en sortie de crise.

L'activité mondiale ralentirait en 2011 avec le processus de désendettement des ménages, des entreprises et des États entamé depuis la reprise ; la demande mondiale adressée à la France devrait ainsi fortement ralentir (5,8 % en 2011). Malgré des gains de compétitivité-prix liés aux effets retardés de la dépréciation passée de l'euro, les exportations de biens manufacturés ralentiraient plus nettement que la demande mondiale, traduisant des pertes de compétitivité hors-prix en début d'année. Les exportations totales croîtraient de 4,2 % (et de 4,0 % pour les seuls biens manufacturés).

En 2012, les exportations françaises devraient profiter de la légère accélération de la demande mondiale (+ 6,0 %), la compétitivité-prix évoluant peu sous l'hypothèse conventionnelle d'un gel du taux de change. Par ailleurs, la compétitivité hors-prix, renforcée à moyen terme par les réformes structurelles entreprises depuis 2007¹ devrait soutenir les exportations, dont la croissance atteindrait 5,0 %.

■ A l'image de la demande finale, les importations ralentiraient fortement en 2011, puis de manière moins marquée en 2012

L'année 2010 a été marquée par un rebond des importations (+ 8,8 %) porté par celui des exportations et par le net redressement de la demande intérieure (+ 1,4 %). La dépréciation de l'euro au 1^{er} semestre 2010 a amélioré la compétitivité des biens domestiques par rapport aux biens étrangers entraînant une progression plus marquée du volume des exportations que des importations. Le commerce extérieur a, par conséquent, positivement contribué à la croissance en 2010 à hauteur de 0,1 point de PIB.

En 2011, deux effets opposés joueraient sur les importations : elles seraient soutenues par le redressement de la demande intérieure et notamment le fort restockage des entreprises, mais elles pâtiraient du ralentissement des exportations – dont le contenu en importations est en moyenne supérieur aux autres composantes de la demande finale. Au total, elles ralentiraient (+ 5,4%), mais moins que les exportations, conduisant à une contribution négative du commerce extérieur à la croissance du PIB (- 0,4 %).

En 2012, le léger ralentissement de la demande finale (+ 2,4 %) en lien avec la fin du cycle des stocks expliquerait celui des importations (+ 4,8 %). Dans un contexte d'accélération des exportations, la contribution du commerce extérieur serait moins négative qu'en 2011 (- 0,1 %).

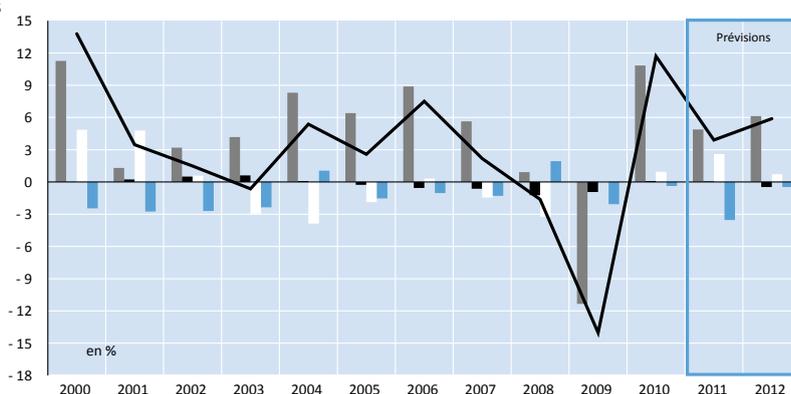
(1) Sur ce sujet voir le dossier « Compétitivité de l'économie française ».

■ La hausse du déficit commercial en 2011 s'expliquerait pour moitié par l'augmentation de la facture énergétique. Le solde des échanges extérieurs se stabiliserait en 2012

En 2010, la hausse du déficit commercial qui s'est établi à 51,7 Md€ (contre 44,8 Md€ en 2009) s'explique principalement par l'augmentation du prix du pétrole qui a pesé sur le solde énergétique (- 8,1 Md€). Le solde des produits manufacturés a également diminué (- 3,2 Md€) mais sa contribution à l'aggravation du déficit total a été plus modérée.

En 2011, la dégradation du solde commercial (en baisse de près de 21,5 Md€ à - 73,1 Md€) se poursuivrait et s'expliquerait, pour plus de la moitié, par l'alourdissement de 13,2 Md€ de la facture énergétique. Les prix du pétrole en euros devraient en effet augmenter de plus de 30 % en moyenne annuelle en 2011. La détérioration du solde des biens manufacturés (- 12,7 Md€) contribue également à celle du solde commercial total. En revanche, grâce à la hausse du prix des matières premières, l'excédent du secteur agro-alimentaire augmente de 2,8 Md€ en 2011. En 2012, la facture énergétique se stabiliserait en lien avec le gel des prix du pétrole et du change. Le déficit du solde des produits manufacturés devrait peu progresser ce qui permettrait au déficit commercial de se stabiliser pour s'établir à un peu moins de 75 Md€.

Le profil des exportations manufacturées suivrait celui de la demande mondiale.



Contributions économétriques à la croissance des exportations de biens manufacturés

- ... de la demande mondiale
- ... de la compétitivité France/Allemagne
- ... de la compétitivité hors Allemagne
- ... autres (compétitivité hors - prix, tendance, indicatrices)
- Exportations

Source : Insee, calculs DG Trésor.

L'évolution du solde énergétique est très liée à celle du prix du pétrole.



Solde des produits énergétiques et prix du baril de Brent en euros

- Prix du baril en euros
- Solde énergétique annualisé (éch. de droite)

Sources : Douanes, Global Insight.

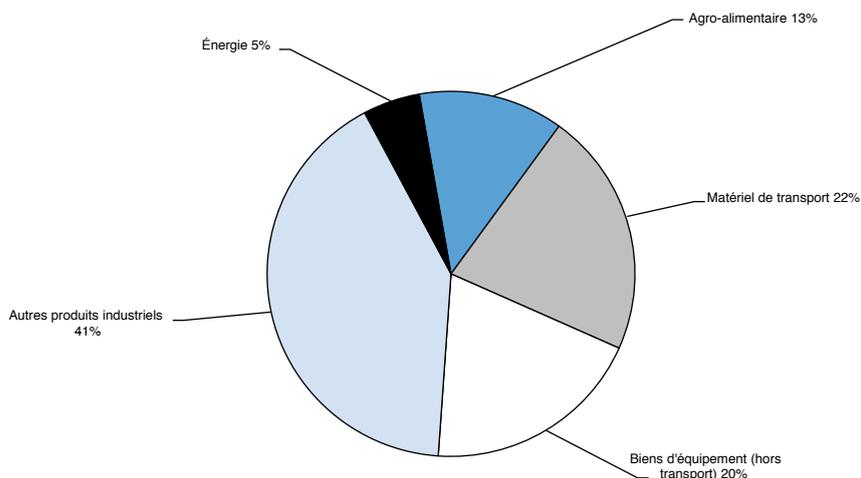
Principaux éléments du compte des transactions courantes (soldes, Md€ courants)

	2010	2011	2012
Biens et services	- 43,7	- 61,9	- 59,9
Biens	- 53,7	- 75,1	- 75,8
Données douanières (FAB-FAB)	- 51,7	- 73,1	- 73,8
Agro-alimentaire (CAF-FAB)	8,0	10,8	11,6
Énergie (CAF-FAB)	- 47,8	- 61,0	- 59,9
Produits manufacturés (CAF-FAB)	- 28,1	- 40,8	- 44,4
Services	10,0	13,2	15,9
dont voyages	6,1	5,9	6,4
Revenus	36,5	37,8	37,9
Rémunération des salariés	9,9	10,1	10,4
Revenus des investissements	26,6	27,7	27,5
Transferts courants	- 26,5	- 26,5	- 27,0
Transactions courantes	- 33,7	- 50,5	- 48,9
Transactions courantes en % du PIB	- 1,7 %	- 2,5 %	- 2,4%

Sources : balance des paiements de la France 2010, prévisions RESF.

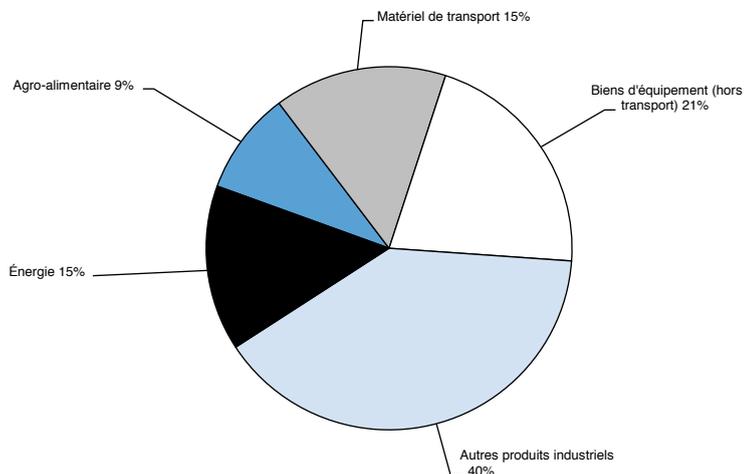
La part de l'énergie est plus forte dans les importations que dans les exportations françaises. L'inverse est vrai pour l'agro-alimentaire et le matériel de transport.

Structure des exportations de la France par secteur en 2010



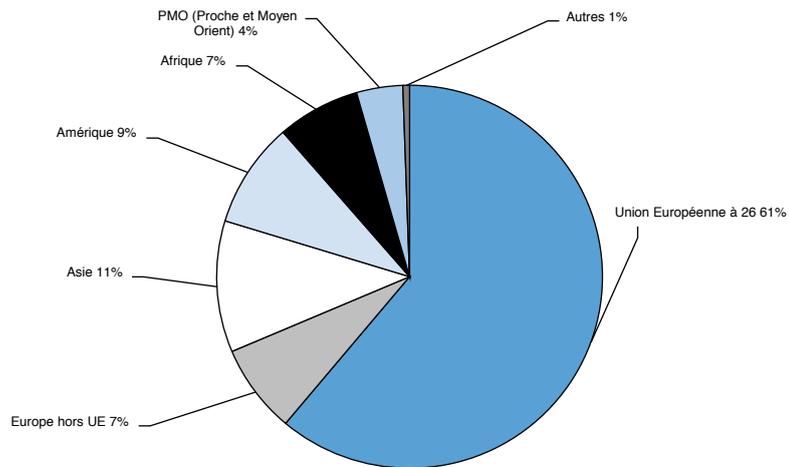
Sources : Douanes, DG Trésor.

Structure des importations de la France par secteur en 2010



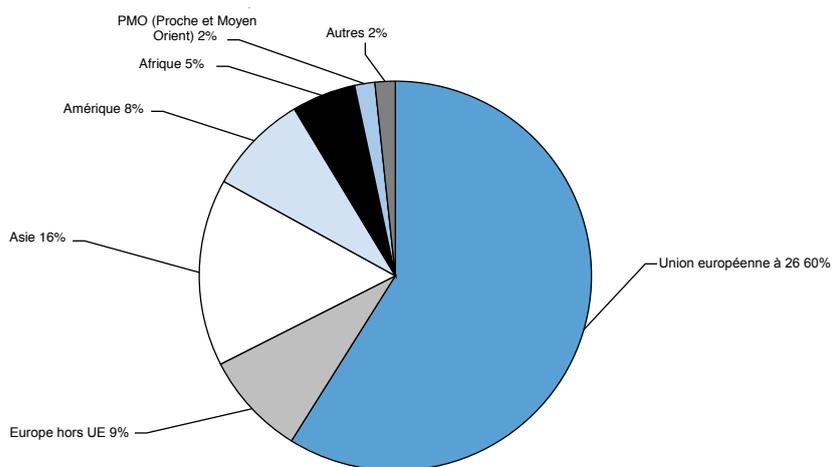
Sources : Douanes, DG Trésor.

L'Union européenne est de loin le principal client et le principal fournisseur de la France.



Structure des exportations de la France par zone géographique en 2010

Sources : Douanes, DG Trésor.



Structure des importations de la France par zone géographique en 2010

Sources : Douanes, DG Trésor.

Scénarios alternatifs

La prévision économique associée au projet de loi de finances pour 2012 décrit une évolution « centrale » de l'environnement international et des comportements nationaux. Elle repose notamment sur :

- une hypothèse d'évolution des bourses mondiales fondée sur un mouvement des cours parallèle à celui de l'activité, soit une progression modeste mais sans correction supplémentaire. Plus précisément, le scénario central suppose que le rapport prix/bénéfice par action (« *Price Earning Ratio* ») macroéconomique demeure constant ;
- une hypothèse de rééquilibrage partiel de la croissance dans les pays émergents d'Asie (avec un gel notamment des taux de change nominaux).

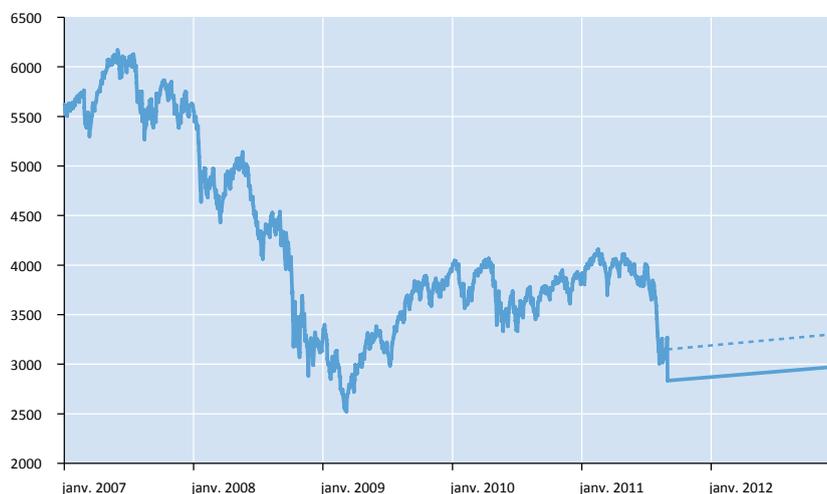
Par construction, ce scénario n'intègre pas la survenance d'aléas majeurs, baissiers ou hausiers, qui pourraient affecter l'économie mondiale. Deux scénarios alternatifs sont donc envisagés, visant à prendre en compte certains de ces aléas.

■ Scénario bas : repli des indices boursiers mondiaux

L'un des risques non pris en compte dans le scénario central est celui d'une chute généralisée des indices boursiers, qui pourrait être due à de nouvelles craintes sur les perspectives de croissance, notamment aux États-Unis, ou à la déception d'agents dont les anticipations s'appuieraient sur des prévisions plus optimistes. Un premier scénario alternatif prend ainsi pour hypothèse une chute généralisée des indices boursiers de 10 %, qui correspondrait approximativement à la moitié de l'écart séparant leur niveau atteint le 2 septembre 2011 de leur point bas atteint pendant la crise en mars 2009.

Niveau du CAC 40 entre 2007 et 2012

Source : DataInsight.
Lecture : Le scénario central du RESF est en pointillé et le scénario alternatif en trait plein.



Une baisse des cours boursiers créerait des contraintes d'ordre financier à la fois pour les entreprises et les ménages. Le premier canal de propagation est celui des effets de richesse : la chute des cours boursiers diminuerait la richesse financière des ménages, ce qui briderait leur consommation. Un second canal est celui du crédit et de l'investissement : les entreprises réduiraient leur demande de biens d'équipement du fait d'une moindre capacité de financement.

L'effet total sur la croissance du PIB français en 2012 représenterait – 0,5 point par rapport au scénario central. Il peut être décomposé en une contribution négative de la demande intérieure (consommation et investissement), dont la variation pèserait sur le PIB à hauteur de – 0,8 point, et une contribution favorable du commerce extérieur de + 0,3 point de PIB, qui s'expliquerait par une meilleure résistance des exportations que des importations.

L'impact négatif serait du même ordre de grandeur sur le PIB de la zone euro et des États-Unis.

Prévisions économiques 2011-2012 dans le cas du scénario bas (Variation en volume, sauf indication contraire, en %)

	Projections	
	2011	2012
France		
PIB	1¾	1¼
dont demande intérieure (1)	2,1	1,0
exportations nettes (1)	- 0,4	0,2
Exportations	4,1	3,8
Importations	5,3	2,9
Inflation	2,2	1,7
Environnement international de la France		
PIB États-Unis	1,5	1,5
PIB Zone euro	1,6	0,9
Demande mondiale de biens adressée à la France	5,7	4,9
Inflation zone euro	2,5	1,5

Source : DG Trésor

(1) Contribution à la croissance du PIB.

■ Scénario haut : rééquilibrage de la croissance de la Chine et des pays émergents d'Asie

Le scénario central du RESF fait l'hypothèse d'un faible rééquilibrage du modèle de croissance dans les économies émergentes d'Asie. En Chine, le taux d'épargne nationale a augmenté fortement (+ 15 points de PIB sur la période 2000-2005). Cela s'est traduit par une demande domestique moins dynamique. Pour les autres économies émergentes d'Asie le niveau d'investissement a fortement baissé, de 10 points de PIB, immédiatement après la crise asiatique, de 1998 à 2002. En outre, l'ensemble de ces pays maintient un change relativement peu flexible vis-à-vis du dollar, ce qui contraint le développement de la demande intérieure en maintenant le prix des importations à un niveau relativement élevé.

Dans le scénario central, à horizon 2012, les modèles de croissance des économies émergentes ne se rééquilibreraient pas significativement : en particulier, même si une hausse progressive des salaires en Chine est intégrée en prévision, la consommation chinoise ne connaîtrait pas de franche accélération. Or, en présence des risques actuels pesant sur l'activité mondiale, dont la matérialisation entraînerait une baisse de l'activité dans ces pays fortement exposés à la demande mondiale, le besoin de rééquilibrage des modèles de croissance des pays émergents

s'est accentué. Ces derniers pourraient donc accélérer le développement des moteurs domestiques de croissance, en levant certaines barrières qui l'ont jusqu'à présent contraint.

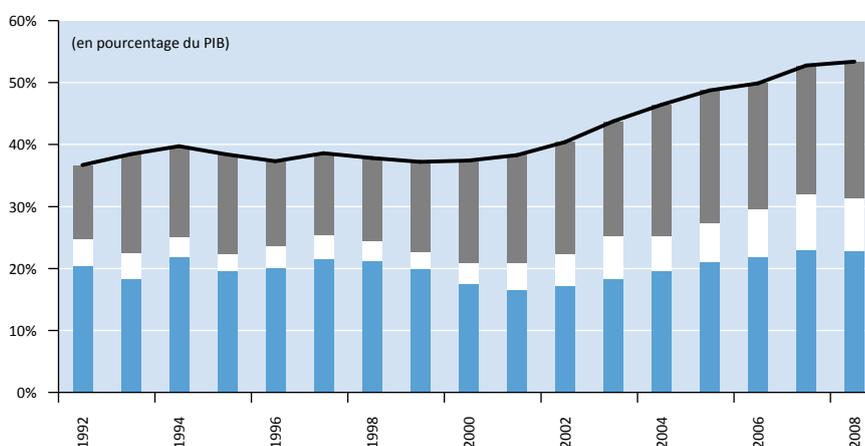
Les réformes structurelles nécessaires en Chine pour rééquilibrer le modèle de croissance sont relativement bien identifiées. L'amélioration des systèmes sociaux (santé, éducation, retraites) induirait une baisse de l'épargne de précaution des ménages chinois et stimulerait la consommation¹. Une réforme de la gouvernance des entreprises rééquilibrerait le partage de la valeur ajoutée et la libéralisation des marchés financiers assurerait un meilleur accès au crédit aux ménages ainsi qu'aux PME, ce qui permettrait de réduire l'épargne des entreprises chinoises et d'augmenter le revenu des ménages. Dans les autres économies d'Asie émergente, un certain nombre de freins présents depuis la crise asiatique contraignent la croissance de l'investissement : (i) le climat des affaires pourrait être amélioré, (ii) l'accès au crédit facilité, (iii) les risques de crédit relatifs aux restructurations de petites et moyennes entreprises réduits et (iv) les investissements en infrastructures développés.

La mise en œuvre de ces mesures contribuerait à corriger l'excès d'épargne en Chine et le déficit d'investissement dans les autres économies d'Asie émergente. Dans ce scénario, nous supposons que le taux d'épargne national chinois diminue à un rythme similaire à celui de son augmentation du début des années 2000, soit 3 points de PIB en un an. Nous faisons également l'hypothèse que le taux d'investissement dans les autres économies émergentes d'Asie regagne la moitié de l'écart séparant son niveau actuel de celui qui était le sien en 1998, soit une augmentation de 5 points de PIB en un an. Enfin, nous supposons que ce rééquilibrage est accompagné et favorisé par une appréciation des monnaies de l'ensemble de ces pays de 15 % par rapport au dollar, soit un rythme trois fois plus soutenu que le mouvement d'appréciation actuel du yuan.

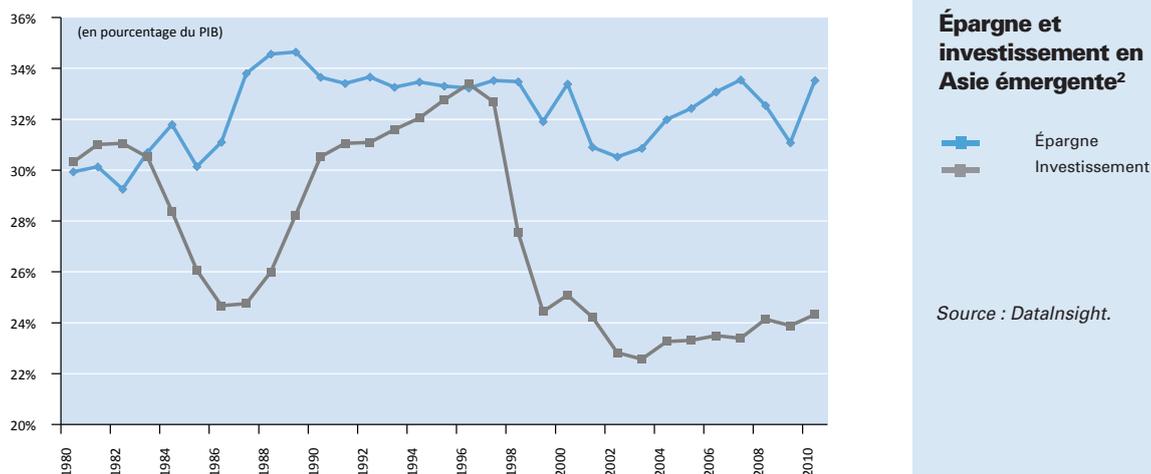
Décomposition de l'épargne nationale en Chine



Source : *Flow of Funds China*.



(1) « Rééquilibrage de la croissance aux États-Unis, en Chine, en Allemagne et au Japon » Trésor Eco n° 80, novembre 2010.



Source : DataInsight.

Ces évolutions dans les pays asiatiques auraient pour effet de soutenir la demande mondiale adressée à la France. La croissance en France en 2012 serait plus élevée de $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ point de PIB par rapport à celle du compte central. Ce surcroît de croissance serait issu d'une hausse supplémentaire des exportations de 2 % et s'accompagnerait d'une augmentation de l'inflation de l'ordre de $\frac{1}{4}$ de point de pourcentage. L'impact sur la croissance serait du même ordre de grandeur aux États-Unis et dans la zone euro.

Prévisions économiques 2011-2012 dans le cas du scénario haut (Variation en volume, sauf indication contraire, en %)

	Projections	
	2011	2012
France		
PIB	1,9	2,1
dont demande intérieure (1)	2,2	1,8
exportations nettes (1)	-0,4	0,2
Exportations	4,5	6,9
Importations	5,6	5,7
Inflation	2,2	2,0
Environnement international de la France		
PIB États-Unis	1,7	2,4
PIB zone euro	1,6	1,8
Demande mondiale de biens adressée à la France	6,1	7,6
Inflation zone euro	2,5	1,9

Source : DG Trésor

(1) Contribution à la croissance du PIB.

(2) Moyenne simple des taux d'épargne et d'investissement de la Corée du Sud, de Singapour, de Taiwan, de Hong-Kong, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines et de la Thaïlande.

Impact des scénarios alternatifs sur les prévisions des finances publiques françaises

Cet encadré applique l'article 130 de la loi de finances initiale pour 2009

En termes de finances publiques, une croissance de l'activité plus ou moins dynamique entraîne, à politique budgétaire inchangée, une variation mécanique du solde public. Par exemple, une croissance plus forte de l'activité améliorerait le déficit public à la fois par de meilleures rentrées de prélèvements obligatoires (proportionnelles à l'activité), et par une baisse des dépenses liées à l'indemnisation du chômage (l'emploi s'améliorant). Le niveau de la dette publique serait affecté en conséquence.

Scénario bas : impact sur les finances publiques

(en points de PIB)	2011	2012
Taux de prélèvements obligatoires	43,7	44,5
Solde public	- 5,7	- 4,7
Dette publique hors soutien financier aux États européens	84,1	86,1

Scénario haut : impact sur les finances publiques

(en points de PIB)	2011	2012
Taux de prélèvements obligatoires	43,7	44,5
Solde public	- 5,7	- 4,3
Dette publique hors soutien financier aux États européens	84,0	85,0

Ces simulations sont présentées à titre illustratif : elles visent uniquement à éclairer l'impact mécanique que les fluctuations de la croissance peuvent avoir sur les finances publiques à politique budgétaire inchangée. **En particulier, la présentation de ces scénarios alternatifs ne préjuge en rien des mesures que le Gouvernement serait amené à prendre le cas échéant pour respecter les objectifs intangibles de solde public auxquels il s'est engagé, à savoir 4,5 % en 2012.**

L'estimation présentée dans ces tableaux fait l'hypothèse que les prélèvements obligatoires progressent au même rythme que leurs déterminants macroéconomiques. Cette hypothèse, vérifiée en moyenne sur un cycle économique, peut être invalidée sur une année donnée, comme cela a été le cas en 2009, année où les prélèvements obligatoires ont sur-réagi à la baisse par rapport au PIB. Dans le scénario haut ci-dessus, l'impôt sur les sociétés pourrait par exemple rebondir plus fortement.

Comparaison avec les prévisions du

Le groupe technique de la Commission Économique de la Nation se réunit pour comparer les prévisions économiques du Gouvernement à celles des principaux instituts de conjoncture privés et publics. Cette fiche rend compte des écarts entre les prévisions du projet de loi de finances (PLF) pour 2012 et la moyenne de celles du groupe technique (ou consensus du groupe technique).

Le groupe technique est composé cette année des organismes suivants : AFEDE, Barclays, BIPE, BNP-Paribas, Caisse des Dépôts, Citi, COE-Rexecode, Crédit Agricole, Euler Hermes, Exane, Expansion, GAMA, Goldman Sachs, HSBC, Morgan Stanley, Natixis, OFCE, Société Générale et UBS.

Les incertitudes sur l'environnement macroéconomique se sont brusquement accrues depuis août. Ainsi, alors que le *Consensus Forecast*¹ restait, jusqu'en août, très centré autour d'une prévision de croissance de 1,7 % pour la France pour 2012 (avec 85 % des prévisionnistes entre 1,6 % et 1,8 %), la publication de la mi-septembre a sensiblement révisé à la baisse les perspectives de croissance et fait désormais apparaître une incertitude nettement plus marquée (la dispersion au sein des prévisions a été multipliée par trois d'août à septembre), qui caractérise aussi le consensus du groupe technique dont les prévisions de croissance du PIB s'établissent entre + 0,8 % et + 1,7 % pour la France. Des écarts de même ampleur apparaissent s'agissant des scénarios internationaux, avec un éventail de prévisions de croissance allant de + 1,0 % à + 2,4 % pour les États-Unis et de + 0,5 % à + 1,6 % pour la zone euro.

Les efforts de réduction du déficit public permettent de diminuer de manière comparable le déficit dans les prévisions du groupe technique et celles du Gouvernement : le groupe partage la prévision du Gouvernement pour 2011 (5,7 points de PIB) et les différences marginales de prévisions pour 2012 (4,7 points de PIB pour le consensus en 2012 contre 4,5 pour la prévision du PLF) s'expliquent par les différences de prévision de croissance.

■ L'environnement international du groupe technique est moins porteur que celui du scénario du PLF

Des hypothèses proches pour le taux de change et le prix du pétrole

Le scénario économique associé au PLF est fondé sur l'hypothèse d'un taux de change de l'euro à 1,41 dollar en moyenne en 2011 et à 1,43 dollar en 2012, correspondant à un gel en prévision à 1,43 dollar². Ces chiffres sont légèrement supérieurs à la moyenne du groupe technique (1,40 dollar pour un euro en 2011 et 1,39 dollar en 2012). La dispersion des prévisions des membres du groupe technique reste toutefois relativement élevée, avec un euro valant entre 1,24 dollar et 1,55 dollar en moyenne en 2012.

Le prix du baril de pétrole en dollars serait selon le consensus très légèrement inférieur à celui qui prévaut dans le scénario du PLF, avec un baril de Brent à 109,3 dollars en moyenne sur 2011 et à 107,1 dollars sur 2012 contre respectivement 111,3 dollars et 110,4 dollars (correspondant à une hypothèse conventionnelle de gel du prix du baril en prévision) dans le RESF. Au sein du

(1) Organisme privé qui collecte mensuellement les prévisions d'un panel de même nature que le groupe technique.

(2) Hypothèse conventionnelle habituelle de gel sur un mois de la parité euro/dollar entre le 12 août et le 12 septembre.

groupe technique

groupe technique, la dispersion est là encore assez élevée en 2012, le prix du baril variant entre 85 et 130 dollars.

Au total, l'impact du change et du pétrole sur l'économie française serait donc marginalement plus favorable dans le scénario moyen du groupe technique que dans celui associé au PLF. Le taux de change pèserait moins sur les exportations en volume et réduirait les importations en volume, alors que le prix du pétrole en euros (77€ en 2012) serait identique.

Le consensus du groupe technique et le scénario du PLF sont assez proches sur l'environnement international hors zone euro.

S'agissant des **États-Unis**, les deux scénarios sont presque identiques. Le PLF, comme le consensus, envisage une hausse de 1,6 % du PIB américain en 2011, suivie d'une légère accélération de l'activité en 2012 (+ 1,9 % pour le consensus du groupe technique et + 2,0 % dans le scénario associé au PLF). Toutefois, au sein du groupe technique, la fourchette des prévisions pour 2012 reste assez large (allant de + 1,0 %, en nette décélération, à + 2,4 %, soit une sensible accélération).

Le fort rebond de l'activité au **Japon** après une année 2011 marquée par les conséquences du séisme de Sendai fait consensus, même s'il apparaît un peu moins fort pour le groupe technique (+ 2,4 % après - 0,5 % en 2011) que dans le scénario du PLF (+ 3,0 % après un recul de 0,5 % aussi).

Pour la **Chine**, la prévision d'un dynamisme toujours marqué est partagée. Toutefois, le consensus du groupe technique attend une décélération de l'activité chinoise (+ 8,5 % après + 9,1%) alors que le scénario du PLF table sur une quasi-stabilité entre 2011 et 2012 (+ 9,2 % de croissance après + 9,3 % en 2011).

S'agissant de la zone euro, les prévisions de croissance du groupe technique apparaissent plus dégradées que celle du PLF.

Pour 2011, la prévision de croissance ressort à 1,7 %, très proche de celle du PLF à 1,6 %.

Pour l'année 2012, conformément à la prévision du PLF qui table sur une croissance de + 1,4 %, tous les membres du groupe technique envisagent un ralentissement de l'activité en zone euro. Ils diffèrent entre eux sur son ampleur, les prévisions s'établissant de + 0,5% pour les plus pessimistes à + 1,6 % pour les plus optimistes. Au total, la prévision moyenne de croissance s'établit à + 1,1 %.

Dans le scénario moyen du consensus, toutes les composantes de la demande intérieure contribuent au ralentissement de l'activité, alors que le Gouvernement prévoit une légère accélération de la demande intérieure hors stocks.

Les prévisions d'inflation pour la zone euro du PLF et du consensus du groupe technique sont les mêmes en 2011 avec + 2,5 % de hausse de l'IPCH en moyenne annuelle. En 2012, le groupe technique envisage un ralentissement (+ 1,8 %) légèrement moins prononcé que celui qui prévaut dans le scénario du PLF (+ 1,6 %).

■ **L'hypothèse associée au PLF de croissance du PIB en France en 2012 est dans la fourchette haute des prévisions du groupe technique**

Pour 2011, le Gouvernement table sur une progression du PIB de 1,75 %. Il est en ligne avec la moyenne des prévisions du groupe technique (1,7 %).

Pour 2012, le scénario macroéconomique est marqué par une forte incertitude pour l'ensemble des prévisionnistes. La prévision de croissance de l'activité associée au projet de loi de finances a été ramenée de 2,25 % (dans le programme de stabilité et de croissance d'avril) à + 1,75 %, traduisant les effets de la dégradation de l'environnement international depuis le printemps.

Le consensus du groupe technique présente une nette dispersion, puisque les prévisions de croissance varient entre + 0,8 % pour les plus basses et + 1,7 % pour les moins pessimistes, la moyenne s'établissant à + 1,2 %.

La différence porte sur l'évolution de la demande intérieure hors stocks, moins allante dans le consensus du groupe technique (+ 1,3 %) que dans le scénario du PLF (+ 1,7 %).

Elle porte notamment sur la consommation des ménages (+ 1,0 % de croissance pour le groupe technique contre + 1,6 % dans le PLF). Alors que les estimations d'évolution du pouvoir d'achat du revenu des ménages sont très proches, l'écart de dynamisme de la demande des ménages paraît lié aux évolutions de leur taux d'épargne. Le consensus du groupe technique envisage son maintien pour la quatrième année consécutive à un niveau nettement supérieur à sa moyenne de long terme, alors que le scénario du PLF table sur un repli permettant un retour progressif vers son niveau d'avant crise (baisse de 0,5 point dans le PLF contre seulement 0,1 point pour le consensus du groupe technique).

S'agissant de l'investissement, le groupe technique envisage, comme le Gouvernement, une tendance toujours dynamique. Son scénario est cependant plus modéré que celui associé au PLF (+ 3,4 % en 2012 pour les entreprises non financières, contre + 4,9 %). Cette moindre croissance s'explique par des débouchés un peu moins allants d'une part, et par un rebond plus précoce d'autre part (pour le groupe technique, la croissance des investissements en 2011 ressort à + 5,3 % contre + 4,9 % dans le scénario du PLF). Le diagnostic est en revanche identique dans le scénario du groupe technique et dans celui du PLF sur la contribution des stocks.

La contribution du commerce extérieur est quasiment la même aussi ; toutefois, la demande en provenance de l'extérieur est moins allante pour le groupe technique (notamment en provenance de la zone euro) et pèse donc sur la croissance française par un moindre effet d'entraînement sur l'activité.

Les **prévisions d'inflation** sont très proches. Selon le groupe technique, l'indice des prix à la consommation progresserait en moyenne annuelle de + 2,1 % en 2011 (contre + 2,2 % dans le PLF) et de + 1,6 % en 2012 (contre + 1,7 % pour le PLF). La dispersion est assez modeste avec, au sein du groupe technique, des prévisions pour 2012 allant de + 1,4 % à + 2,0 % (à l'exception d'un scénario présentant une inflation de + 1,1 %).

■ Le groupe technique retient en moyenne une réduction du déficit public en 2012 proche de celle du PLF

Le groupe technique prévoit un besoin de financement des administrations publiques de 5,7 points de PIB en 2011, chiffre identique à celui retenu dans le projet de loi de finances pour 2012. Les membres du groupe technique tablent en moyenne sur un déficit pour 2012 légèrement supérieur à celui retenu dans le PLF (4,7 points de PIB contre 4,5 points de PIB). Cet écart correspondant à l'impact d'une prévision de croissance plus faible que celle du PLF, l'effort de redressement des finances publiques en 2011-2012 intégré dans les prévisions du groupe technique apparaît équivalent à celui présenté par le Gouvernement.

	Scénario économique sous-jacent au PLF pour 2012		Moyenne des prévisions du Groupe technique	
	2011	2012	2011	2012
International				
Taux de change €/ USD	1,41	1,43	1,40	1,39
Prix du pétrole (USD par baril)	111	110	109	107
Croissance du PIB				
Etats-Unis	1,6	2,0	1,6	1,9
Japon	- 0,5	3,0	- 0,5	2,4
Chine	9,3	9,2	9,1	8,5
Zone euro	1,6	1,4	1,7	1,1
Prix à la consommation de la zone euro (moy. annuelle)	2,5	1,6	2,5	1,8
France				
PIB	1,75	1,75	1,7	1,2
Demande intérieure hors stocks	1,3	1,7	1,4	1,3
Dép. de conso. finale des ménages	1,0	1,6	0,7	1,0
Dép. de conso. finale des APU	0,4	0,5	0,9	0,4
FBCF totale	3,4	3,8	3,6	2,8
Sociétés et entreprises individuelles non financières	4,9	4,9	5,3	3,4
Ménages hors entrepreneurs individuels	3,0	2,2	2,7	1,8
Variations de stocks (contribution)	0,9	0,0	0,8	0,0
Exportations nettes (contribution)	- 0,4	- 0,1	- 0,4	0,0
Exportations	4,2	5,0	4,5	3,7
Importations	5,4	4,8	5,8	3,5
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,2	1,7	2,1	1,6
Déflateur du PIB (moyenne annuelle)	1,6	1,8	1,6	1,6
Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête	0,8	0,9	0,4	0,7
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut (1)	1,0	1,1	1,0	0,9
Taux d'épargne des ménages	16,1	15,6	16,2	16,1
Capacité de financement des APU (en points de PIB)	- 5,7	- 4,5	- 5,7	- 4,7

(1) Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

Après une baisse temporaire durant la crise,

La croissance potentielle est le taux de croissance annuel de la production potentielle. Cette production potentielle correspond au niveau maximal estimé de production durablement soutenable, sans tension dans l'économie, et plus précisément sans accélération des prix.

Elle est déterminée à partir du potentiel des facteurs de production (travail et capital) et de la productivité globale de ces facteurs (PGF) qui reflète, à travail et capital donnés, les gains liés au progrès technique, à l'organisation du travail, et à la réorganisation entre les secteurs d'activité. La quantité de facteur travail, qui correspond au volume total d'heures travaillées potentielles (*i.e.* hors fluctuations conjoncturelles), dépend de la population active, du taux de chômage structurel et des heures travaillées par tête.

L'écart entre le niveau effectif de production et le niveau potentiel est appelé « écart de production ». Celui-ci fournit une indication de la position de l'économie dans le cycle, ce qui éclaire la conduite de la politique économique :

- du point de vue de la politique monétaire, un écart de production négatif (*i.e.* un niveau de production inférieur au niveau potentiel) s'accompagne en général d'une réduction des pressions inflationnistes, ce qui donne des marges de manœuvre à la banque centrale pour mener une politique stimulant l'activité (et inversement) ;
- du point de vue de la politique budgétaire, lorsque le niveau d'activité est inférieur à son potentiel (*i.e.* l'écart de production est négatif), une partie du déficit public est conjoncturelle et non structurelle. Cette partie, appelée déficit conjoncturel, se résorbe lorsque l'écart de production se referme.

Sur le cycle économique de 1999 à 2007, la croissance potentielle en France a été proche de 2 % en moyenne par an. Sur cette période, elle a bénéficié d'une démographie favorable, d'un effort d'investissement assez dynamique de la part des entreprises, ainsi que d'une baisse du chômage structurel grâce aux incitations à l'emploi. Toutefois ces effets ont été contrebalancés par la réduction du temps de travail, et par la baisse des gains de productivité tendanciels.

Avec la récession de 2008-2009, les dépenses d'investissement ont chuté, le chômage a augmenté et surtout les gains de productivité ont pu être temporairement amoindris. Ces éléments seraient à l'origine d'une baisse temporaire de la croissance potentielle en 2008-2009, suivie d'un redressement progressif à partir de 2010. Ainsi la croissance potentielle s'établirait à 1 ¾ % en moyenne sur la période 2010-2015.

A moyen terme, l'impact de la crise sur la productivité est a priori ambigu : la disparition des unités de production les moins efficaces tend à augmenter la productivité structurelle, alors que le moindre investissement, le vieillissement du capital ou encore la baisse de la part de l'industrie dans l'économie jouent à la baisse sur la productivité structurelle. Le recul manque encore pour déterminer si ce sont les effets positifs ou négatifs qui dominent et le scénario ne retient pas de rupture de tendance de la productivité globale des facteurs liée à la crise.

A plus court terme cependant, on observe depuis la reprise des créations d'emplois sensiblement plus importantes que prévues, traduisant un ralentissement de la productivité apparente du travail. Par conséquent, en cohérence avec ce choc de productivité apparente observé, le scénario de productivité globale des facteurs incorpore un choc en niveau de 1 ¾ point environ en 2008-2009. Au final, les gains de productivité globale des facteurs, affaiblis pendant la crise en 2007-2009, retrouveraient leur tendance d'avant-crise dès 2010, d'autant plus que la suppression

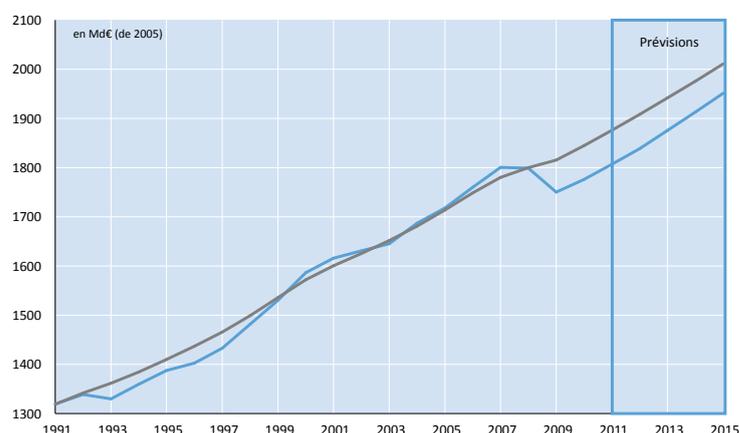
la croissance potentielle se redresse graduellement.

de la taxe professionnelle, le crédit d'impôt recherche et la loi de modernisation de l'économie, notamment son volet concurrentiel, devraient soutenir l'efficacité et la compétitivité des entreprises.

Par ailleurs, pendant la récession 2008-2009 les entreprises ont pu reporter ou supprimer une partie de leurs dépenses d'équipement en lien avec de fortes surcapacités de production et des trésoreries tendues. Depuis 2010, elles se remettraient progressivement à investir. Au total, la contribution du capital à la croissance accélérerait progressivement à l'horizon 2015.

Enfin, la récession s'est également accompagnée d'une hausse du chômage. Cette évolution a pu conduire à l'éloignement durable de certaines personnes du marché du travail et, par voie de conséquence, a pu interrompre la baisse tendancielle du chômage structurel constatée depuis la fin des années 1990. Toutefois, le marché du travail ayant commencé à se rétablir rapidement, l'ampleur de cet effet négatif serait limitée. En outre, les réformes structurelles (réformes des retraites, formation professionnelle, mise en place de Pôle emploi, loi sur l'offre raisonnable d'emploi, création du revenu de solidarité active) et les incitations à l'activité des seniors contribueront à accroître la population active et à faire baisser le chômage structurel.

Le PIB a fluctué autour de son potentiel de 1999 à 2007. La récession se traduit par un décrochage assez fort entre le PIB potentiel et le PIB effectif, engendrant un « déficit d'activité » (ou écart de production négatif) élevé. Ce déficit se réduirait, autour de 3,0 points en 2015 (à titre de comparaison, après la récession de 1993, l'écart de production s'était surtout réduit à partir de 1998, avec une croissance moyenne du PIB de 3,5 % entre 1998 et 2000).

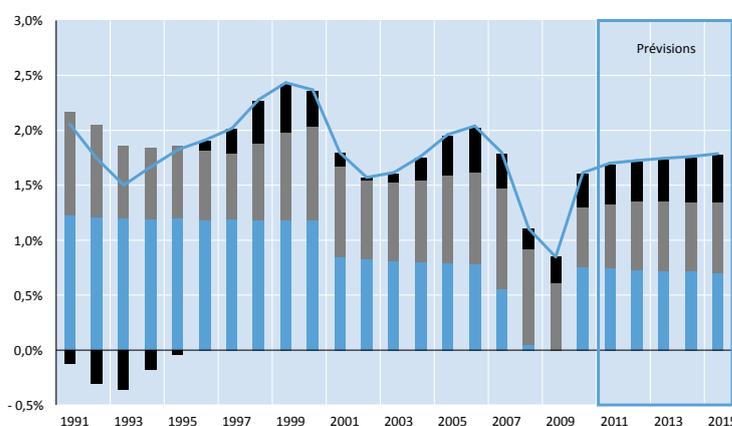


Le PIB potentiel et effectif (en Md€ de 2005)

PIB effectif —
PIB potentiel —

Sources : Insee, prévisions RESF.

La baisse temporaire de croissance potentielle pendant la crise provient essentiellement des variations de la productivité globale des facteurs. Celle-ci aurait été affectée par la crise, *via* un choc sur son niveau reflétant le ralentissement persistant de la productivité observé en sortie de récession et les créations d'emplois plus dynamiques que prévues.



Contributions à la progression de la croissance potentielle (en %)

... de la PGF —
... du capital —
... du travail —
Croissance potentielle —

Sources : Insee, prévisions RESF.

Tableaux

Tableau 1

Évolution des ressources et emplois
de biens et services (*)

(en milliards d'euros et en indices)

	2009		2010				2011 Prévision				2012 Prévision			
	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	
Ressources														
Produit Intérieur Brut	1 889,2	101,5	1 917,2	100,8	1 932,8	101%	1 966,6	101,6	1 998,1	101%	2 033,0	101,8	2 070,3	
Importations	475,2	108,8	516,9	104,0	537,5	105,4	566,6	104,9	594,6	104,8	622,9	101,0	629,2	
TOTAL DES RESSOURCES	2 364,4	102,9	2 434,1	101,5	2 470,3	102,5	2 533,2	102,3	2 592,7	102,4	2 655,9	101,6	2 699,5	
Emplois														
Consommation finale des ménages	1 057,8	101,3	1 072,0	101,2	1 084,8	101,0	1 095,5	102,2	1 119,0	101,6	1 137,4	101,7	1 157,3	
Consommation finale des APU	467,0	101,2	472,7	101,5	479,9	100,4	482,0	101,2	487,7	100,5	490,0	101,2	496,0	
Consommation finale des ISBLSM	37,8	101,9	38,6	102,1	39,4	100,4	39,6	101,2	40,0	100,5	40,2	101,2	40,7	
Formation brute de capital fixe	373,0	98,8	368,7	101,2	373,3	103,4	386,0	102,3	395,1	103,8	409,9	101,7	417,1	
dont :														
Sociétés et entreprises individuelles non financières	187,5	102,4	192,0	100,6	193,2	104,9	202,7	101,9	206,6	104,9	216,8	101,3	219,7	
Ménages hors E.I.	104,0	98,5	102,5	102,3	104,8	103,0	107,9	102,6	110,8	102,2	113,2	102,5	116,1	
Sociétés et entreprises individuelles financières	13,6	90,2	12,3	99,9	12,3	99,8	12,2	101,5	12,4	103,8	12,9	101,6	13,1	
Administrations publiques	64,2	90,4	58,1	101,9	59,2	100,1	59,2	103,4	61,3	102,6	62,8	101,8	64,0	
ISBLSM	3,7	103,9	3,9	100,1	3,9	100,1	3,9	103,4	4,0	102,6	4,1	101,8	4,2	
Exportations	440,9	109,7	483,9	101,7	492,2	104,2	512,6	103,4	530,2	105,0	556,7	101,7	566,4	
Objets de valeur	0,5	98,7	0,5	114,1	0,6	101,8	0,6	101,6	0,6	101,8	0,6	101,8	0,6	
Variations de stocks	- 12,7		- 2,3		0,2		17,0		20,1		21,1		21,4	
TOTAL DES EMPLOIS	2 364,4	102,9	2 434,1	101,5	2 470,3	102,5	2 533,2	102,3	2 592,7	102,4	2 655,9	101,6	2 699,5	
dont :														
Demande totale hors stocks	2 377,1	102,5	2 436,4	101,4	2 470,1	101,9	2 516,3	102,2	2 572,6	102,4	2 634,8	101,6	2 678,1	
Demande intérieure totale	1 923,5	101,4	1 950,2	101,4	1 978,1	102,1	2 020,6	102,1	2 062,5	101,8	2 099,2	101,6	2 133,1	
Demande intérieure hors stocks	1 936,2	100,8	1 952,5	101,3	1 978,0	101,3	2 003,6	101,9	2 042,4	101,7	2 078,1	101,6	2 111,7	

(*) Ces prévisions ont été faites sur la base du compte provisoire 2010 de l'INSEE.

Tableau 2

Contributions à la croissance du P.I.B.

(en points de PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 Prév.	2012 Prév.
Contributions à la croissance du PIB														
Consommation finale des ménages	1,9	1,8	1,3	1,0	1,0	1,0	1,4	1,2	1,3	0,1	0,0	0,8	0,6	0,9
Consommation finale des APU	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,5	0,3	0,3	0,4	0,3	0,5	0,3	0,1	0,1
Formation brute de capital fixe totale	1,5	1,2	0,4	- 0,4	0,4	0,6	0,8	0,8	1,3	0,1	- 1,9	- 0,2	0,7	0,7
dont :														
Sociétés et entreprises individuelles non financières	0,9	0,7	0,4	- 0,3	0,1	0,3	0,4	0,4	0,9	0,3	- 1,3	0,2	0,5	0,5
Ménages hors EI	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	- 0,2	- 0,6	- 0,1	0,2	0,1
Sociétés et entreprises individuelles financières	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	- 0,1	- 0,1	0,0	0,0
Administrations publiques	0,2	0,3	0,0	- 0,1	0,1	0,1	0,2	- 0,1	0,1	- 0,1	0,1	- 0,3	0,0	0,1
Variations de stocks et objets de valeur	- 0,1	0,5	- 0,3	- 0,2	- 0,3	0,7	0,0	0,1	0,2	- 0,2	- 1,2	0,6	0,9	0,0
Commerce extérieur	- 0,4	- 0,3	0,1	0,0	- 0,6	- 0,2	- 0,7	0,0	- 0,9	- 0,3	- 0,2	0,1	- 0,4	- 0,1
dont : Exportations	1,2	3,3	0,7	0,5	- 0,4	1,2	0,7	1,4	0,6	- 0,1	- 3,3	2,3	1,1	1,3
Importations	- 1,6	- 3,6	- 0,6	- 0,5	- 0,2	- 1,5	- 1,4	- 1,4	- 1,5	- 0,3	3,1	- 2,2	- 1,5	- 1,4
PIB	3,3	3,7	1,8	0,9	0,9	2,5	1,8	2,5	2,3	- 0,1	- 2,7	1,5	1,75	1,75

prévisionnels

Tableau 3

Comptes des sociétés non financières

(Taux de croissance en valeur)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 Prév.	2012 Prév.
COMPTE D'EXPLOITATION										
Emplois										
Rémunération des salariés	2,9	3,9	3,7	4,9	4,3	3,5	- 1,5	2,1	4,5	3,8
dont : Salaires bruts	2,7	4,2	4,1	5,0	4,6	3,7	- 1,4	2,1	4,2	3,7
Cotisations sociales employeurs	3,3	2,9	2,7	4,4	3,4	2,9	- 1,6	2,2	5,6	4,3
Impôts sur la production	1,8	7,5	7,8	2,0	7,0	2,5	5,3	- 12,5	6,4	6,9
Excédent brut d'exploitation	4,1	4,8	4,0	5,6	8,9	2,2	- 11,0	5,3	0,4	4,4
Ressources										
Valeur ajoutée	3,1	4,4	4,1	4,5	5,9	3,0	- 4,2	2,1	3,5	4,3
Subventions d'exploitation	11,7	- 0,3	1,0	41,3	2,7	3,7	4,3	9,2	- 3,1	- 1,7
COMPTE DE REVENU										
Emplois										
Revenus de la propriété	6,0	11,8	11,7	12,0	13,3	6,5	- 6,9	- 6,4	8,1	7,1
dont : intérêts versés	- 4,5	- 4,5	2,0	15,3	22,2	15,6	- 23,8	- 16,9	28,3	8,8
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	- 11,2	9,0	15,7	28,6	4,1	5,6	- 61,8	50,6	18,3	20,4
Revenu disponible brut	6,8	- 0,8	1,1	6,2	14,8	- 12,6	- 7,8	11,3	- 4,4	0,7
Ressources										
Revenus de la propriété	5,2	11,9	14,9	19,6	18,1	0,0	- 12,2	- 5,2	10,0	8,2
Excédent brut d'exploitation	4,1	4,8	4,0	5,6	8,9	2,2	- 11,0	5,3	0,4	4,4
COMPTE DE CAPITAL										
FBCF	0,2	5,5	6,6	7,8	11,9	5,6	- 12,3	3,1	6,9	6,3
Variation de stocks (1)	0,3	4,1	8,9	13,0	17,8	10,6	- 13,0	0,1	19,8	21,1
Besoin de financement (1)	- 10,9	- 13,1	- 34,2	- 39,0	- 37,7	- 58,0	- 18,7	- 25,4	- 63,3	- 75,7

(1) En milliards d'euros.

Tableau 4

Ratios caractéristiques des résultats d'entreprise

(Part dans la valeur ajoutée en %)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 Prév.	2012 Prév.
RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS										
Entreprises non financières (SNF-EI)	59,1	58,9	58,9	59,2	58,4	58,8	60,5	60,6	61,2	61,0
Sociétés non financières	65,9	65,5	65,3	65,6	64,6	64,9	66,7	66,8	67,4	67,1
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (TAUX DE MARGE)										
Entreprises non financières (SNF-EI)	37,6	37,6	37,4	37,8	38,4	38,1	36,0	36,8	36,0	35,9
Sociétés non financières	30,4	30,6	30,5	30,9	31,7	31,5	29,2	30,2	29,3	29,3
INTÉRÊTS VERSÉS										
Sociétés non financières	9,2	8,4	8,2	9,1	10,5	11,7	9,3	7,6	9,4	9,8
IMPÔTS COURANTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE										
Sociétés non financières	3,2	3,3	3,7	4,6	4,5	4,6	1,8	2,7	3,1	3,6
ÉPARGNE BRUTE										
Sociétés non financières	16,2	15,4	15,0	15,2	16,5	14,0	13,5	14,7	13,6	13,1

Tableaux

Tableau 5

Ratios caractéristiques de l'accumulation du capital

(en %)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 Prév.	2012 Prév.
TAUX D'INVESTISSEMENT (1)										
Entreprises non financières (SNF-EI)	16,4	16,5	16,9	17,4	18,4	18,9	17,3	17,5	18,1	18,5
Sociétés non financières	17,5	17,7	18,1	18,7	19,7	20,2	18,5	18,7	19,3	19,7
TAUX D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES										
au sens strict (2)	92,9	87,4	82,8	81,6	83,8	69,3	72,9	78,7	70,3	66,6
au sens large :										
Hors stocks (3)	92,2	93,2	84,1	85,7	90,0	76,0	81,1	86,5	78,1	74,0
Y compris stocks (4)	92,0	90,7	79,6	79,6	82,3	72,2	87,6	86,5	70,9	67,1

(1) Investissement/Valeur ajoutée.

(2) Épargne brute/FBCF.

(3) (Épargne brute+transferts nets en capital)/FBCF.

(4) (Épargne brute+transferts nets en capital)/(FBCF+ variations de stocks).

Tableau 6

Comptes des ménages

(Taux de croissance en valeur)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 Prév.	2012 Prév.
COMPTE DE REVENU										
Ressources										
Salaires bruts	2,5	3,7	3,6	4,5	4,1	3,2	0,0	2,0	3,5	3,1
- Cotisations sociales salariales	3,8	3,8	4,7	6,4	3,3	1,5	0,9	1,9	3,3	3,6
Salaires nets	2,3	3,7	3,5	4,1	4,2	3,4	-0,2	2,0	3,6	3,1
Revenu mixte (1)	-0,4	2,3	1,1	3,9	3,9	1,1	-5,6	1,7	2,8	2,9
Exédent Brut d'Exploitation	3,6	5,4	5,1	6,3	7,1	5,0	-4,1	0,0	2,6	4,5
Prestations sociales en espèces	4,1	4,5	4,0	4,1	3,9	3,4	5,5	3,4	3,5	3,2
Revenus de la propriété	0,9	6,9	1,3	9,1	11,8	8,4	-11,0	-5,3	8,5	5,2
Autres ressources	0,4	0,3	4,1	2,8	7,1	3,3	-0,4	-2,1	3,4	3,6
Emplois										
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	3,3	3,0	5,7	3,1	1,3	5,0	-4,6	2,5	6,4	7,6
Revenus de la propriété	-10,6	2,7	3,8	24,8	35,5	24,7	-36,1	-26,7	26,7	6,5
Autres emplois	3,6	1,8	2,8	4,8	5,0	1,0	4,6	-1,6	2,5	3,7
REVENU DISPONIBLE BRUT	2,5	4,4	3,1	4,6	5,1	3,3	0,6	2,0	3,2	2,8
dont : Dépenses de consommation	3,8	3,9	4,4	4,3	4,4	3,2	-0,6	2,6	3,2	3,4
Épargne Brute	-3,9	7,3	-3,7	6,3	8,9	3,9	7,0	-1,0	3,4	-0,1

(1) principalement revenu mixte des EI.

prévisionnels

Tableau 7

Salaires et pouvoir d'achat

(Taux de croissance moyen annuel)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 Prév.	2012 Prév.
SALAIRES										
Salaires bruts reçus par les ménages (1)	2,5	3,7	3,6	4,5	4,1	3,2	0,0	2,0	3,5	3,1
Salaires moyens annuels par tête (2)	2,7	3,9	3,3	3,6	2,6	3,0	1,2	2,1	3,0	2,7
VARIATIONS EN POUVOIR D'ACHAT										
Prix à la consommation des ménages	2,1	2,1	1,8	1,6	1,5	2,8	0,1	1,5	2,2	1,7
Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête (3)	0,6	1,8	1,5	2,0	1,1	0,2	1,1	0,6	0,8	0,9
POUVOIR D'ACHAT DU RDB (4)										
	0,7	2,3	1,3	2,5	3,0	0,4	1,3	0,8	1,0	1,1

(1) Ensemble de l'économie.

(2) Branches marchandes non agricoles.

(3) Calculé avec le prix à la consommation des ménages.

(4) Calculé avec le déflateur de la consommation des ménages.

Tableau 8

Taux d'épargne des ménages

(en %)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 Prév.	2012 Prév.
Taux d'épargne global (1)	15,3	15,7	14,7	14,9	15,4	15,5	16,5	16,0	16,1	15,6
Taux d'épargne financière (2)	6,2	6,1	4,9	4,9	5,0	5,0	7,3	6,9	6,6	5,9
Taux d'épargne non financière	9,1	9,6	9,7	10,0	10,4	10,6	9,2	9,2	9,4	9,7

(1) Taux d'épargne global : épargne brute/revenu disponible brut.

(2) Taux d'épargne financière : capacité de financement/revenu disponible brut.

Tableau 9

Évolution du commerce extérieur de la France

(en milliards d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 Prév.	2012 Prév.
Total CAF-FAB (1)	- 8,2	- 20,2	- 37,7	- 44,4	- 58,8	- 72,6	- 59,9	- 68,4	- 90,9	- 92,7
dont :										
Produits agro-alimentaires	8,3	7,7	7,5	8,6	8,9	8,7	5,3	8,0	10,8	11,6
Énergie	- 23,2	- 28,2	- 38,0	- 45,8	- 44,9	- 58,9	- 39,7	- 47,8	- 61,0	- 59,9
Industrie	7,2	0,9	- 6,7	- 6,9	- 22,3	- 21,9	- 24,9	- 28,1	- 40,8	- 44,4
Total FAB-FAB (2)	- 0,2	- 5,7	- 24,2	- 29,9	- 42,5	- 56,2	- 44,8	- 51,7	- 73,1	- 73,8
(en % du PIB)	(0,0)	(- 0,3)	(- 1,4)	(- 1,7)	(- 2,3)	(- 2,9)	(- 2,4)	(- 2,7)	(- 3,7)	(- 3,6)

Source : Douanes.

(1) hors matériel militaire.

(2) y compris matériel militaire.

Tableaux prévisionnels

Tableau 10

Produit intérieur brut des pays industrialisés

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 Prév.	2012 Prév.
France	0,9	2,5	1,8	2,5	2,3	-0,1	-2,7	1,5	1,75	1,75
Royaume-Uni	2,8	3,0	2,2	2,8	2,7	-0,1	-4,9	1,4	1,0	1,4
UE à 27	1,4	2,4	2,1	3,4	3,0	0,5	-4,0	1,8	1,5	1,4
Zone Euro	0,7	2,2	1,7	3,2	3,0	0,4	-4,3	1,8	1,6	1,4
Zone Euro hors France	0,7	2,1	1,6	3,4	3,2	0,5	-4,7	1,9	1,5	1,3
États-Unis	2,5	3,5	3,1	2,7	1,9	-0,3	-3,5	3,0	1,6	2,0
Japon	1,5	2,7	1,9	2,0	2,3	-1,2	-6,3	3,9	-0,5	3,0
OCDE	2,0	3,2	2,7	3,2	2,7	0,3	-3,5	2,9	1,2	1,9

Sources : Insee ; DG Trésor ; OCDE.

Tableau 11

Prix à la consommation des pays industrialisés ⁽¹⁾

(En moyenne annuelle)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 Prév.	2012 Prév.
France	2,1	2,1	1,8	1,6	1,5	2,8	0,1	1,5	2,2	1,7
Royaume-Uni	1,3	1,3	2,1	2,4	2,4	3,6	2,2	3,3	4,3	2,4
Zone Euro	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1	3,3	0,3	1,6	2,5	1,6
Etats-Unis	2,3	2,7	3,4	3,2	2,9	3,8	-0,3	1,6	2,8	1,5
Japon	-0,2	0,0	-0,3	0,2	0,1	1,4	-1,3	-0,7	-0,4	-0,7

(1) IPC pour la France, le Royaume-Uni, le Japon et les États-Unis, IPCH pour la zone euro.

Sources : Insee ; DG Trésor ; OCDE.

Évolution des finances publiques 2011-2012

Vue d'ensemble

Le solde public s'améliorera fortement entre 2010 et 2012, le déficit passant de 7,1 % du PIB en 2010 à 5,7 % en 2011, puis à 4,5 % en 2012. Dans un contexte macroéconomique international moins favorable et plus incertain, la trajectoire de redressement des finances publiques intangible sur laquelle la France s'est engagée dans le programme de stabilité d'avril 2011 sera ainsi tenue en 2011 et renforcée en 2012 au moyen de mesures essentiellement structurelles.

Au-delà des efforts déjà programmés en dépense et en recette dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, l'impact négatif sur le déficit du surcroît d'inflation en 2011 et de la révision à la baisse de la croissance sur les deux années est plus que compensé par 11 milliards d'euros de mesures supplémentaires de consolidation à l'horizon 2012, annoncées le 24 août dernier.

Le gouvernement confirme ainsi le caractère intangible de la trajectoire de retour sous les 3 % de déficit à l'horizon 2013 et garantit l'atteinte de cet objectif grâce à un effort structurel important.

Le redressement est donc conforme à la stratégie de consolidation des finances publiques définie par la loi de programmation pluriannuelle :

- **il s'appuie d'abord sur une baisse de la part des dépenses publiques** dans le PIB. Cette baisse est principalement portée par l'État, qui voit ses dépenses baisser en euros constants en 2011 et en 2012, en particulier suite au gel en valeur des dépenses hors dette et pensions. Elle résulte également du gel des

dotations aux collectivités locales, de la maîtrise des dépenses d'assurance maladie et des premiers effets de la réforme des retraites.

- **il s'appuie ensuite sur des suppressions ciblées de niches fiscales et sociales** afin de renforcer l'efficacité et l'équité du système français de prélèvements obligatoires sans procéder à des hausses généralisées d'impôt qui pèseraient sur la croissance.
- **il préserve enfin les priorités gouvernementales porteuses de croissance** (recherche, investissements d'avenir), **de solidarité et de justice** (hausse de l'AAH et du minimum vieillesse, hausse du budget de la justice).

L'amélioration du solde entre 2010 et 2012 est particulièrement substantielle pour l'État et pour les administrations de sécurité sociale. Ceci permet d'absorber la dégradation du solde des opérateurs de l'État et l'évolution du déficit des administrations locales.

En 2011, le déficit public diminue à 5,7 % du PIB

Par rapport à la prévision associée au rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques de juin dernier, **la prévision de déficit public est confirmée à 5,7 % du PIB**. La réduction du déficit public de 2010 à 2011, d'environ 1½ point de PIB, est essentiellement de nature structurelle. Le solde conjoncturel reste négatif, à - 1,9 %.

La dépense publique est réduite, grâce à la stabilisation en valeur des dépenses de l'État hors charges d'intérêt et de pensions et à une progression des dépenses d'assurance maladie limitée à 2,9 % contre une évolution spontanée supérieure à 4 %. **Au total, la part de la dépense publique dans le PIB décroît de 0,3 point de PIB entre 2010 et 2011.**

L'impact de la baisse de la croissance (prévision de croissance revue à 1,75 %, soit - 0,25 %) sur le solde budgétaire est compensé par un effort supplémentaire d'un peu plus de 1 Md€ voté dans le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2011, par l'amélioration du solde des administrations de sécurité sociale liée à la hausse de la masse salariale (gain de près de 2 Md€ de recettes par rapport à la prévision du programme de stabilité d'avril 2011), par des recettes meilleures que prévu pour les administrations locales (gain d'environ 1 Md€), et par de moindres dépenses des opérateurs de l'État.

En 2012, la poursuite de l'effort de redressement des finances publiques permet de limiter le déficit public à 4,5 % du PIB

En 2012, le déficit public baissera de 1,2 point par rapport au niveau de 2011. Comme en 2011, la croissance du PIB serait en ligne avec celle de la croissance potentielle (1,75 %), si bien que l'amélioration du solde public serait intégralement de nature

structurelle. En conséquence, le solde structurel diminuerait à - 2,6 % et le solde conjoncturel resterait stable à - 1,9 %. Le redressement du solde structurel proviendrait entièrement de l'effort de maîtrise des dépenses publiques et de réduction des niches fiscales et sociales.

Les dépenses de l'État seront inférieures au cadrage de la LPPF : elles baisseront en volume de 0,2 %, et 0,5 % après application de l'effort supplémentaire de 1Md€ prévu dans le cadre des annonces du 24 août.

Les dépenses d'assurance maladie seront quant à elles limitées par un ONDAM fixé à 2,8 %.

Au global, la part de la dépense publique dans le PIB décroîtra de 0,5 point entre 2011 et 2012 après 0,3 point entre 2010 et 2011. Le ralentissement de la dynamique des dépenses sociales sera significatif, en particulier grâce à la maîtrise des dépenses d'assurance maladie et aux effets de la réforme des retraites sur la dynamique des pensions. Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales resteraient dynamiques.

Le taux de prélèvements obligatoires serait de 44,5 % du PIB en 2012. L'évolution par rapport à 2010 s'explique principalement par les mesures ciblées de suppression des niches fiscales et sociales.

Principaux agrégats des finances publiques

En points de PIB	2008	2009	2010	2011	2012
Solde public	- 3,3	- 7,5	- 7,1	- 5,7	- 4,5
Dette publique	68,2	79,0	82,3	85,5	87,4
Dépense publique	53,3	56,7	56,6	56,3	55,8
Prélèvements obligatoires	43,2	42,0	42,5	43,7	44,5

Décomposition des variations du solde public entre ses composantes structurelle et conjoncturelle

En points de PIB	2008	2009	2010	2011	2012
Solde public	- 3,3	- 7,5	- 7,1	- 5,7	- 4,5
Variation du solde public	- 0,6	- 4,2	0,5	1,4	1,2
Variation du solde conjoncturel	- 0,4	- 1,7	- 0,3	0,0	0,0
Variation du solde structurel (en points de PIB potentiel)	- 0,1	- 2,5	0,7	1,4	1,2

La dette des administrations publiques

L'endettement des administrations publiques au sens de Maastricht¹ a ralenti significativement en 2010 (+ 3,3 points après + 10,8 points en 2009) pour atteindre 82,3 % du PIB. Cette inflexion se poursuit en 2011 (+ 3,2 points) et 2012 (+ 1,9 point). Le ratio de dette publique au sens de Maastricht commencera à diminuer à partir de 2013, grâce à la réduction significative du déficit public engagée depuis le pic de la crise.

La maîtrise du déficit public structurel serait de fait le principal moteur de ce ralentissement.

Certaines opérations jouent sur la dette bien qu'elles soient neutres sur le déficit (par exemple les prêts ou les prises de participation). Celles-ci viennent augmenter la dette d'un peu moins d'un quart de point de PIB en 2011 et d'un peu moins d'un demi-point en 2012, notamment sous l'effet des prêts accordés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal (prêts bilatéraux et prêts via le Fonds européen de stabilisation financière). À noter que pour l'appréciation de notre trajectoire de dette dans le cadre des obligations du pacte de stabilité et de croissance, la dette prise en compte n'inclura pas ces prêts.

Prévisions d'évolution du ratio d'endettement des administrations publiques

(Points de PIB)	2010	2011	2012
Ratio d'endettement hors soutien financier aux États de la zone euro	82,1	84,1	85,5
Ratio d'endettement au sens de Maastricht (1)	82,3	85,5	87,4
Croissance nominale du PIB, en % (2)	2,3	3,4	3,6
Solde stabilisant le ratio d'endettement (hors flux de créances) $(3)_n \approx - (1)_{n-1} \times (2)_n$	- 1,8	- 2,7	- 3,0
Solde effectif (4)	- 7,1	- 5,7	- 4,5
Ecart au solde stabilisant (5) = (3) - (4)	5,3	3,0	1,5
Flux de créances (6)	- 2,0	0,2	0,4
Variation du ratio d'endettement (7) = (5) + (6)	3,3	3,2	1,9

(Source : RESF)

Lecture : la variation de la dette en points de PIB résulte de deux contributions : d'une part, de l'écart entre le solde public effectif et le solde stabilisant² la dette et, d'autre part, des flux de créances de l'année (c'est-à-dire des acquisitions nettes d'actifs tels que prêts, ou prises de participation, à l'exclusion des créances entre administrations publiques).

Les concepts utilisés ici correspondent à ceux définis dans les traités européens : la dette est ainsi une dette brute, consolidée entre sous-secteurs, en valeur nominale ; le solde public inclut les gains et pertes sur swaps.

- (1) La dette au sens de Maastricht est une dette brute, c'est-à-dire qu'il s'agit de la somme des passifs financiers de laquelle n'est pas défalquée les actifs possédés par les administrations publiques ; elle est en outre consolidée des créances entre administrations publiques.
- (2) Le ratio de dette D_t à l'année t peut en effet se calculer à l'aide de celui à l'année précédente D_{t-1} , du solde public B_t exprimé en points de PIB, des flux de créances enregistrés F_t , et d'un solde théorique B_t^* qui permettrait de stabiliser la dette, en l'absence des flux de créances :

$$D_t = D_{t-1} + B_t - B_t^* + F_t$$

Ce solde stabilisant ne dépend que de la croissance nominale g_t et du niveau initial de dette :

$$B_t^* = - D_{t-1} \frac{g_t}{1 + g_t} \approx - D_{t-1} \times g_t$$

Pour plus d'explications, cf. encadré de la fiche dette du RESF 2011.

En 2010, le ratio d'endettement a augmenté de 3,3 points de PIB, soit à un rythme nettement moins rapide qu'en 2009 (+ 10,8 points de PIB). Ce ralentissement de l'endettement reflète avant tout le début de la réduction du déficit public après le pic atteint en 2009 et le rétablissement progressif de la situation macroéconomique : le déficit public a été réduit (7,1 % de PIB après 7,5 % en 2009), et, dans le même temps, l'accélération du PIB en valeur (2,3 %³ en 2010 après - 2,3 % en 2009) a abaissé le solde stabilisant. En parallèle, la normalisation du niveau de trésorerie de l'État – qui avait été augmenté fin 2009 pour préfinancer les investissements d'avenir – et le recouvrement d'une première partie des prêts et des participations engagés pendant la crise a permis aussi de faire baisser la dette. Plus globalement, les flux de créances ont été plus favorables qu'en 2009 (- 2,0 points de PIB après + 1,7 en 2009).

En 2011, la dette publique progressera de 3,2 points de PIB. La consolidation budgétaire réduira fortement le déficit public, et l'accélération du PIB en valeur (+ 3,4 %, après + 2,3 %) abaissera dans le même temps le solde stabilisant. Ces deux effets permettront à l'écart du solde public au solde stabilisant de se réduire fortement (contribution de 3 points à la hausse de l'endettement, après plus de 5 points en 2010). Les flux de créances tendant à réduire la dette totale (notamment les derniers remboursements du soutien financier mis en place pendant la crise auprès des secteurs bancaire et automobile) seront en revanche contrebalancés par les prêts concédés – en bilatéral ou par l'intermédiaire du FESF⁴ – à certains pays en difficulté de la zone euro (Grèce, Portugal, Irlande).

En 2012, les mesures de redressement permettront de réduire le solde public à 4,5 %, soit un écart de 1½ point au solde stabilisant la dette. La trajectoire de la dette prendra également en compte les flux de créances en lien avec les prêts aux États européens. L'ensemble de ces facteurs conduirait à ralentir fortement l'endettement public (+ 1,9 points de PIB après + 3,9 pts en 2011).

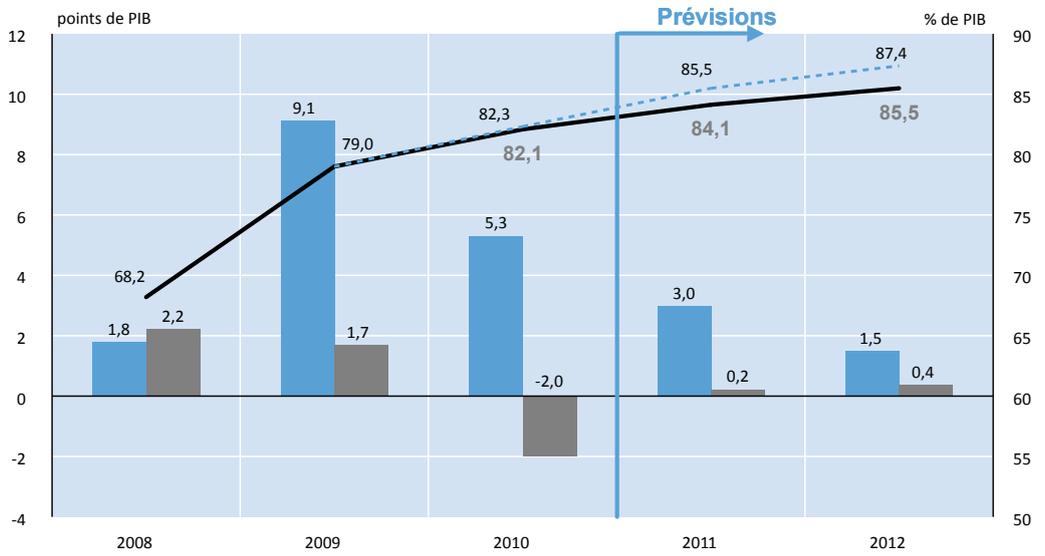
(3) Si la croissance réelle a bien rebondi en 2010, le déflateur du PIB a été grevé par l'accumulation importante, pendant la crise, de capacités inutilisées, et par la remontée des prix des matières premières.

(4) Eurostat a en effet décidé que les montants prêtés par le FESF devaient être rattachés directement à la dette des États apportant des garanties, au prorata de celles-ci (ce qui correspond à la clé BCE hors Grèce, Irlande et Portugal).

Évolutions du ratio d'endettement et contributions

- Contribution de l'écart du solde public au solde stabilisant la dette totale █
- Contribution des flux des créances à la dette totale █
- Ratio d'endettement (éch. d) - - -
- Ratio d'endettement hors Grèce, Irlande, Portugal (éch. d) —

Source : RESF.



L'évolution des dépenses publiques

La dépense publique progresse de manière très limitée en 2011 et 2012 (respectivement + 0,7 % et + 0,9 % en volume, après + 0,6 % en 2010), notamment au regard de la dynamique historique (2,6 % par an en moyenne de 1978 à 2008) ce qui traduit les effets de la politique de maîtrise de la dépense mise en place depuis 2007.

Ce ralentissement de la dépense publique reflète les efforts qui ont été mis en place pour réduire la part de la dépense publique dans le PIB : respect de la norme dite « zéro valeur » – soit une stabilisation en euros courants – pour les dépenses de l'État hors charges d'intérêt et pensions et effort même supérieur en 2012 ; une progression inférieure à l'inflation – soit mieux que le « zéro volume » – pour la totalité des dépenses de l'État en 2012, dépenses de santé maîtrisées, montée en charge de la réforme des retraites et impact du gel des dotations aux collectivités locales sur le rythme de leur dépense. Le ralentissement des dépenses d'indemnisation chômage contribue également à la maîtrise de la dépense totale.

Le rythme d'évolution de la dépense publique a également été marqué sur la période 2009-2010 par des éléments exceptionnels. Ainsi, les dépenses du plan de relance ont été maximales en 2009 au plus fort de la crise, puis ont été progressivement réduites en 2010 et 2011, conformément au calendrier initial. Par ailleurs, les livraisons de matériels militaires ont été particulièrement importantes en 2010. Pris globalement, ces éléments exceptionnels ont augmenté momentanément la dépense en volume en 2009 à hauteur de 0,8 point, l'ont stabilisée en 2010 puis ont eu tendance à la réduire en 2011. Hors éléments exceptionnels, la croissance de la dépense publique reste très contenue en moyenne sur 2011-2012.

Les dépenses des collectivités locales sur 2011-2012 par rapport à 2010 redémarreraient. Les organismes divers d'administration centrales (ODAC) connaissent également une croissance de leurs dépenses du fait de la montée en charge des investissements d'avenir. En 2011, la remontée des charges d'intérêt liées aux emprunts indexés sur l'inflation joue sur la dépense de l'État dont la part des dépenses se réduit cependant au sein du PIB grâce au respect de normes de dépenses très strictes.

Cette fiche présente la contribution des sous-secteurs à la croissance de la dépense totale des administrations publiques (APU) selon la méthodologie exposée dans le « Rapport sur la dépense publique et son évolution » annexé au projet de loi de finances pour 2012. Cette présentation comporte deux avantages :

- elle tient compte des transferts de compétences d'un secteur vers un autre (comme la prise en charge de l'ex-allocation parent isolé par les départements) : on raisonne ainsi à champ constant d'une année sur l'autre ;
- elle tient compte des flux financiers entre sous-secteurs afin d'éviter les doubles comptes : à titre d'exemple, la compensation de l'État aux collectivités locales dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle est une dépense de l'État en comptabilité nationale mais ne contribue pas à la dépense publique finale toutes APU puisqu'elle constitue une recette des collectivités locales.

■ En 2011, la dépense publique est très contenue, sa part dans le PIB se réduira de 0,3 point

En 2011, les dépenses de l'État¹ reculeraient de 1,7% en volume, soit une contribution de - 0,4 point à l'évolution de la dépense publique totale. Ce repli en euros constants reflète principalement le contrecoup des dépenses engagées dans le cadre du plan de relance (contribution de - 0,4 point).

Cette évolution de la dépense reflète la stabilisation en valeur des dépenses hors pensions et charge de la dette. Cet effort est d'autant plus important que l'inflation a été de 2,1 %, supérieure à celle de 1,5 % anticipée au moment du PLF 2011. Cet effort a permis à la dépense budgétaire sous la norme « zéro volume », donc y compris intérêts et dépenses de pensions, de progresser moins vite que l'inflation, malgré le surcroît de charges d'intérêt au titre des obligations indexées sur l'inflation.

La contribution des **organismes divers d'administration centrale** (ODAC) à la croissance de la dépense publique serait de 0,2 point. Elle s'expliquerait essentiellement par la montée en charge des dépenses d'avenir dont la gestion est majoritairement confiée à des ODAC.

La contribution des **administrations locales** (APUL) à la croissance de la dépense publique de 0,3 point reflèterait principalement le cycle d'investissement local (redressement des investissements après la forte baisse observée en 2010) et les prestations sociales (dépenses d'insertion encore dynamiques, en lien avec la détérioration passée du marché de l'emploi). En revanche, dans un contexte de gel des transferts de l'État, il est fait l'hypothèse que la progression des dépenses de personnels et de fonctionnement sera plus modérée que par le passé.

Les **administrations de sécurité sociale** (ASSO) sont les premières contributrices à la croissance de la dépense publique, à hauteur de 0,6 point. La décélération en 2011 reflète le ralentissement des dépenses chômage. La contribution la plus importante à la hausse des dépenses sociales est apportée par les prestations vieillesse, du fait de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du « *baby-boom* ». Leur progression serait toutefois moins forte que sur la période 2006-2010. Par ailleurs, la maîtrise des dépenses d'assurance maladie, conforme à l'ONDAM, limiterait leur contribution à la croissance de la dépense publique à 0,1 point. Enfin, l'inclusion de la CADES dans le sous-secteur des ASSO le rend plus sensible aux évolutions des taux d'intérêt : la remontée des taux d'intérêt à court terme en 2011 jouerait ainsi à la hausse sur les dépenses des ASSO.

■ En 2012, la part des dépenses publiques dans le PIB diminuera de 0,5 point

Les dépenses de l'État en volume reculeront à nouveau en 2012 (contribution de - 0,2 point) malgré la disparition des effets favorables exceptionnels en 2011 (extinction totale du plan de relance et recul des livraisons de matériels militaires) et malgré une hausse en 2012 des charges d'intérêt et des pensions. Ce recul en volume est la conséquence de l'effort de consolidation sur les autres dépenses, soumises au plafond « zéro valeur », effort encore amplifié d'un milliard d'euros dans le cadre des mesures d'économies supplémentaires annoncées en

(1) À périmètre 2010 et hors transferts aux autres sous-secteurs.

août 2011 (l'économie supplémentaire de 1 Md€ sera intégrée au budget de l'État dans le cadre du débat parlementaire mais elle est déjà incluse dans ce calcul de la dépense de l'État).

Les dépenses des ODAC contribueraient pour 0,2 point à la croissance de la dépense totale, du fait de la montée en charge des dépenses liées aux investissements d'avenir ainsi que du dynamisme des compensations des charges de service public de l'électricité (CSPE).

La contribution des collectivités locales à la croissance de la dépense publique resterait modérée (0,3 point), malgré la montée en charge du cycle d'investissement en 2012. Les prestations sociales ralentiraient avec l'amélioration du marché de l'emploi, dans un contexte de dépenses de fonctionnement des collectivités locales toujours plus contenues que par le passé.

Les dépenses de sécurité sociale croîtraient quasiment au même rythme qu'en 2011 (contribution de 0,7 point à la croissance des dépenses totales en volume, après 0,6 point en 2011) : le ralentissement des allocations chômage, en lien avec l'amélioration du marché du travail, et la montée en charge de la réforme des retraites seraient temporairement compensés par les mécanismes d'indexation (rattrapage de la hausse non anticipée d'inflation de 2011) sur les pensions de retraite et les prestations indexées sur la base mensuelle des allocations familiales (BMAF). La progression des dépenses de santé sous l'ONDAM (2,8 % en valeur en 2012) resterait très contenue.

Contributions des sous-secteurs à l'évolution de la dépense des APU en volume

À périmètre constant (1), hors transferts, en comptabilité nationale	Md€ 2010	Contribution des sous-secteurs*	
		2011	2012
État	296,3	- 0,4	- 0,2
<i>Dont plan de relance</i>		- 0,4	0,0
<i>Dont livraisons de matériels militaires</i>		- 0,3	0,0
<i>Dont autres</i>		0,2	- 0,2
ODAC	73,4	0,2	0,2
APUL	222,4	0,3	0,3
ASSO	502,4	0,6	0,7
<i>Dont chômage</i>		0,0	- 0,1
<i>Dont vieillesse survie</i>		0,5	0,5
Évolution de la dépense des APU en volume	1094,5	0,7 %	0,9 %

* Les évolutions en euros constants sont déflatées par l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Sources : Insee, prévisions
RESF.

Part de la dépense publique dans le PIB (en %)

À périmètre constant (1), hors transferts, en comptabilité nationale	2010	2011	2012
APU	56,6	56,3	55,8
dont : État	15,3	14,9	14,5
dont : ODAC	3,8	3,8	3,9
dont : APUL	11,5	11,5	11,5
dont : ASSO	26,0	26,0	25,9

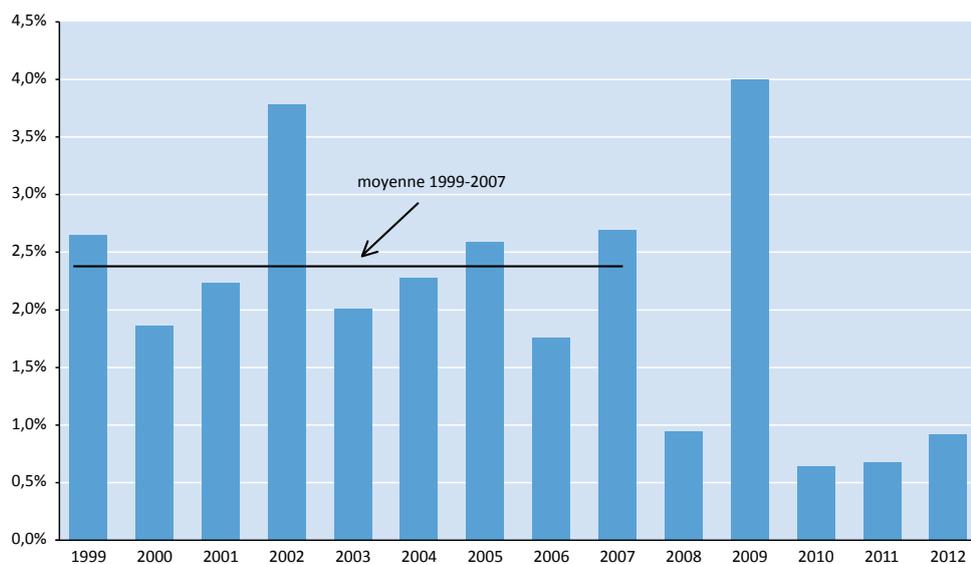
* Les évolutions en euros constants sont déflatées par l'indice des prix à la consommation hors tabac.

(1) Les principales modifications de périmètre des secteurs portent en 2011 sur :

- la poursuite du transfert des agents de l'équipement, ainsi que le transfert aux départements d'outre-mer du versement de l'allocation parent isolé (API) ;
- le transfert de l'État vers les ODAC de la masse salariale des agences régionales de santé en année pleine ;
- la poursuite du transfert de l'État vers les ODAC de la masse salariale des universités et grandes écoles ayant opté pour le régime dit des « responsabilités et compétences élargies » (RCE) prévu par la loi sur les libertés et responsabilités des universités (LRU) ;
- la neutralisation de la réévaluation du remboursement à la Banque de France ;
- les intérêts versés par l'État au Fonds de réserve pour les retraites (FRR).

Les principales modifications de périmètre des secteurs portent en 2012 sur :

- les intérêts versés par l'État au Fonds de réserve pour les retraites (FRR).
- l'assujettissement des concours publics de RFF à la TVA.



Progression de la dépense publique (Corrigée des prix à la consommation hors tabac)

■ Évolution de la dépense publique en volume

L'évolution des prélèvements obligatoires

Cette fiche présente l'évolution des prélèvements obligatoires (PO) en 2011 et 2012. Une description plus détaillée de ces évolutions, notamment de l'incidence des mesures nouvelles, est disponible dans le Rapport sur les prélèvements obligatoires et leur évolution, autre document annexé au projet de loi de finances.

■ En 2011, le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques devrait s'établir à 43,7 % du PIB

Le taux de prélèvements obligatoires progresserait de 1,1 point de PIB en 2011. Les mesures de redressement annoncées au PLF 2011 et au PLFSS 2011, notamment celles relatives à la réforme des retraites et au financement de la dette sociale, l'extinction des mesures de relance et la fin du surcoût temporaire de la réforme de la taxe professionnelle expliqueraient cette évolution. Au total, les mesures nouvelles contribueraient à hauteur de 19,2 Md€ à l'augmentation des prélèvements obligatoires.

L'évolution spontanée des prélèvements obligatoires (i.e. à législation constante) expliquerait 0,2 point de PIB de la croissance du taux de PO en 2011. Les prélèvements obligatoires de l'État et des administrations publiques locales connaîtraient une croissance spontanée supérieure à la croissance du PIB, en particulier grâce au dynamisme des recettes d'impôt sur les sociétés, d'impôt sur le revenu et de droits de mutation à titre onéreux. L'élasticité des PO au PIB serait plus faible que celle observée en 2010 (1,1 contre 1,3 en 2010).

Évolution des prélèvements obligatoires sur la période 2010-2012

En points PIB	2010	2011	2012
État	13,8	12,7	13,3
Organismes divers d'administration centrale	0,8	0,8	0,8
Administrations publiques locales	4,6	6,1	6,1
Administrations de sécurité sociale	23,2	23,8	24,0
Union Européenne	0,2	0,2	0,2
Taux de prélèvements obligatoires	42,5	43,7	44,5

Le taux de prélèvements obligatoires de l'État diminuerait de 1,1 point de PIB en 2011, essentiellement sous l'effet de la fin du régime transitoire de perception par l'État des nouvelles taxes créées dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle. En 2010, l'État a perçu, à la place des collectivités locales, les impositions qui remplacent la taxe professionnelle et a reversé les montants sous forme d'une compensation relais. En 2011, ces nouvelles impositions ne sont plus inscrites au compte de l'État, ce qui a contribué à la baisse du taux de PO de l'État (- 1,2 point), en contrepartie de la hausse de celui des administrations publiques locales.

Trois autres facteurs ont affecté le taux de prélèvements obligatoires de l'État :

- le contrecoup des mesures du plan de relance de 2009 (+ 0,2 point) ;
- l'impact des mesures de périmètre, en particulier du transfert de TVA aux administrations de sécurité sociale et de TIPP aux départements (- 0,2 point) ;
- la croissance spontanée des recettes de l'État, en particulier de l'impôt sur les sociétés et de

en 2011 et 2012

l'impôt sur le revenu, (+ 0,1 point).

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale (ASSO) devrait augmenter de 0,6 point de PIB en 2011, à 23,8 %.

La hausse du taux de prélèvements obligatoires proviendrait, pour deux tiers, des mesures de redressement du PLFSS 2011 relatives notamment au financement de la réforme des retraites et de la dette sociale (+ 0,4 point) et, pour le dernier tiers, des changements de périmètre (+ 0,2 point), l'État ayant en particulier transféré aux administrations de sécurité sociale une part de TVA supplémentaire, toujours dans le cadre de la réforme des retraites.

La croissance spontanée des prélèvements obligatoires des ASSO serait de 3,3 % en 2011, soit un niveau proche de celle du PIB en valeur, conduisant à une élasticité unitaire des prélèvements obligatoires des ASSO.

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques locales (APUL) serait en hausse de 1,6 point de PIB en 2011, à 6,1 %.

Cette hausse proviendrait des mesures nouvelles, dont + 1,4 point de PIB lié au fait que les administrations locales recouvrent à partir de 2011 le produit des nouvelles impositions créées dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, et + 0,1 point de PIB pour l'ensemble des autres mesures nouvelles, en particulier la hausse, modérée, des taux des impôts locaux votés par les collectivités locales.

Évolution du taux de prélèvements obligatoires (PO) en 2011 (y compris versements Union européenne)

	État	ODAC	ASSO	APUL	APU(1)
Montants en Md€	253,8	16,6	474,8	122,9	872,6
Taux de PO (En points de PIB)	12,7	0,8	23,8	6,1	43,7
Évolution du taux de PO	- 1,1	0,1	0,6	1,6	1,1
<i>Contribution de l'évolution spontanée</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
<i>Contribution des mesures nouvelles</i>	<i>- 1,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,4</i>	<i>1,5</i>	<i>1,0</i>
<i>Contribution des changements de périmètre</i>	<i>- 0,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>0,0</i>	<i>-</i>

(1) Le montant des APU intègre les prélèvements obligatoires perçus par les institutions de l'Union européenne.

Évolution des PO sur la période 2010-2012

	2010	2011	2012
Évolution effective des PO	+ 3,5 %	+ 6,1 %	+ 5,5 %
Évolution spontanée des PO	+ 3,0 %	+ 3,8 %	+ 3,9 %
Croissance du PIB en valeur	+ 2,3 %	+ 3,4 %	+ 3,6 %
Élasticité spontanée des PO au PIB	1,3	1,1	1,1

■ En 2012, le taux de prélèvements obligatoires devrait atteindre 44,5 %, soit une augmentation de 0,8 point par rapport à 2011

L'essentiel de la hausse du taux résulterait des mesures de redressement inscrites dans la deuxième loi de finances rectificative pour 2011, dans le projet de loi de finances et dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 (+ 0,4 point) ainsi que des mesures prises à l'occasion de la loi de finances initiale pour 2011 (aménagement des dispositifs d'aide à l'investissement dans des équipements photovoltaïques, rabot de 10 % sur les crédits et réductions d'impôt sur le revenu, réforme de l'accession à la propriété...).

Les taux de prélèvements obligatoires par sous-secteurs en 2012

En 2012, le taux de prélèvements obligatoires de l'État augmenterait de + 0,6 point pour s'établir à 13,3 %. La croissance spontanée de l'ensemble des recettes de l'État induirait une hausse de 0,2 point de PIB du taux de prélèvements obligatoires, sous l'effet du dynamisme de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu. Les mesures nouvelles y contribueraient à hauteur de + 0,4 point. La suppression de l'abattement dérogatoire pour durée de détention sur les plus-values immobilières, la limitation du report en avant des déficits pour le calcul du bénéfice fiscal et le contrecoup des mesures du plan de relance de l'année 2009 font partie des principales mesures.

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale augmenterait de 0,2 point en 2012, pour atteindre 24,0 %. L'évolution spontanée entraînerait une diminution du taux de PO de 0,1 point, traduisant en particulier une croissance de la masse salariale totale inférieure à la croissance du PIB en valeur (+ 3,1 % contre + 3,6 %). Les mesures de redressement inscrites au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 – en particulier, la réduction de l'abattement forfaitaire de CSG de 3 à 2 % pour frais professionnels et la hausse du forfait social – augmenteraient le taux de PO de 0,3 point de PIB.

Les taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques locales et des organismes d'administration centrale resteraient stables, respectivement à 6,1 % et 0,8 % en 2012.

Une stratégie fiscale de consolidation budgétaire

Le contexte économique actuel nécessite de renforcer les efforts menés en matière de réduction des déficits, que ce soit en termes de dépenses mais aussi de recettes.

La France affichant un niveau de prélèvements obligatoires élevé, toute hausse généralisée des impôts est proscrite en raison des risques qu'elle ferait peser sur la reprise économique et sur la compétitivité. Pour autant, les recettes publiques peuvent contribuer à l'effort indispensable de consolidation budgétaire, tant qu'elles participent à la préservation de l'emploi et de la compétitivité, et dans la mesure où la contribution demandée aux ménages et aux entreprises est équitable et ne pénalise pas la croissance.

Ces objectifs sont pleinement remplis par la stratégie du Gouvernement en matière de prélèvements obligatoires, qui repose sur un effort sans précédent de réduction des niches fiscales et sociales les moins efficaces économiquement.

Afin de garantir la réalisation des objectifs de réduction des déficits publics, le Gouvernement a annoncé au mois d'août 2011 un ensemble de mesures ciblées, inscrites en loi de finances rectificative pour l'année 2011 et en projets de loi de finances et de loi de financement de la

sécurité sociale pour l'année 2012, pour un montant global de 1,2 Md€ dès 2011 et de 11 Md€ en 2012, dont 10 Md€ de mesures fiscales et 1 Md€ d'effort de réduction des dépenses.

Afin de protéger l'emploi et la compétitivité de nos entreprises, l'effort fiscal demandé porte en priorité sur les plus aisés ou sur les grandes entreprises, dans un esprit de justice fiscale :

- la limitation de la possibilité pour les entreprises bénéficiaires de reporter leurs déficits, dans le cadre de la convergence franco-allemande sur la constitution d'un impôt commun sur les sociétés : 0,5 Md€ en 2011 et 1 Md€ supplémentaires en 2012 ;
- la hausse de 1,2 % des prélèvements sociaux sur les revenus du capital : 0,2 Md€ en 2011 et 1,1 Md€ supplémentaires en 2012 ;
- la hausse de 5 à 10 % de la quote-part pour frais et charges appliquée aux plus-values de long terme sur les titres de participation : 0,2 Md€ en 2011 et 0,1 Md€ supplémentaires en 2012 ;
- l'instauration d'une contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus : 0,2 Md€ en 2012 ;
- la création d'une taxe sur les hôtels de luxe : 0,1 Md€ en 2012.

Le gouvernement a par ailleurs annoncé des mesures poursuivant l'effort déjà engagé de réduction des niches et d'harmonisation des prélèvements obligatoires :

- la suppression de l'abattement dérogatoire pour durée de détention sur les plus-values immobilières : 2 Md€ en 2012 ;
- la suppression de l'exonération partielle de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) pour les contrats solidaires et responsables : 0,1 Md€ en 2011 et 1 Md€ supplémentaires en 2012 ;
- la suppression du régime du bénéfice mondial consolidé en matière d'impôt sur les sociétés : 0,2 Md€ en 2011 et 0,1 Md€ supplémentaires en 2012 ;
- la suppression ou la réduction de dérogations en matière de contribution sociale généralisée : 0,7 Md€ en 2012.
- l'intégration des heures supplémentaires dans le barème de calcul des allègements généraux de charges, en maintenant les avantages fiscaux et sociaux spécifiques : 0,6 Md€ en 2012 ;
- la hausse du forfait social, impôt qui s'applique aux revenus exonérés de cotisations sociales, de 6 à 8 % : 0,4 Md€ en 2012 ;
- l'alignement sur le droit commun des cotisations sociales du secteur de l'énergie : 0,2 Md€ en 2012 ;
- l'harmonisation dans la loi de l'assiette de la contribution sociale de solidarité des entreprises : 0,2 Md€ en 2012 ;
- la suppression de l'abattement de 30 % sur le bénéfice imposable des entreprises dans les départements d'outre-mer : 0,1 Md€ en 2012 ;

Enfin, le gouvernement a également pris des mesures visant à modifier les comportements en matière de santé publique et d'environnement :

- l'augmentation des prix du tabac de 6 % en 2011 et en 2012 : 0,1 Md€ en 2011 et 0,5 Md€ supplémentaires en 2012 ;
- la hausse de la fiscalité et des prélèvements sociaux portant sur les alcools forts : 0,3 Md€ en 2012 ;

- la création d'une contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés : 0,1 Md€ en 2012 ;
- la révision du barème de la taxe sur les véhicules de sociétés, en cohérence avec le Grenelle de l'Environnement : 0,1 Md€ en 2012.

Cette stratégie de consolidation budgétaire se prolongera après l'année 2012. Notamment, les niches fiscales en matière d'impôt sur le revenu font l'objet, dans le PLF 2012, d'un nouveau « coup de rabot » de 10 % à compter de 2013, s'additionnant ainsi au rabot voté en 2010 et qui entrera en vigueur en 2012. En outre, la révision des aides à l'amélioration de la performance énergétique (CIDD, PTZ+) permettrait d'économiser 0,1 Md€ en 2013.

L'impact sur les prélèvements obligatoires des mesures relatives au PLF 2012 et au PLFSS 2012

	2012	2013	Cumul
PLF 2012	0,6	0,2	0,9
Suppression de l'abattement de 30 % sur le bénéfice imposable des entreprises dans les DOM	0,1	0,0	0,1
Réduction de 10 % d'un ensemble de crédits et réductions d'impôt sur le revenu	0,0	0,3	0,3
Révision des aides à l'amélioration de la performance énergétique	0,0	0,1	0,1
Instauration d'une contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus	0,2	0,0	0,2
Instauration d'une contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés	0,1	0,0	0,1
Taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises soumises au quota de CO2	0,2	- 0,2	0,0
PLFSS 2012	2,5	0,0	2,5
Hausse du forfait social ("impôt minimal" pour les revenus exonérés de cotisations sociales) de 6 % à 8 %	0,4	0,0	0,4
Intégration des heures supplémentaires dans le barème de calcul des allègements généraux de charges	0,6	0,0	0,6
Application de la CSG au CLCA, dans les mêmes conditions que les autres revenus de remplacement	0,1	0,0	0,1
CSG - Réduction de l'abattement forfaitaire pour frais professionnels de 3 % à 2 %	0,6	0,0	0,6
Hausse de la fiscalité et des prélèvements sociaux sur les alcools forts	0,3	0,0	0,3
Révision du barème de la taxe sur les véhicules de sociétés, en cohérence avec le Grenelle de l'environnement	0,1	0,0	0,1
Harmonisation dans la loi de l'assiette de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)	0,2	0,0	0,2
Hausse de 1 % à 1,6 % du taux de la contribution sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques	0,2	0,0	0,2
AUTRES MESURES	0,7	0,0	0,7
Augmentation des prix du tabac de 6 % en 2011 et en 2012	0,5	0,0	0,5
Alignement sur le droit commun des cotisations sociales du secteur de l'énergie (IEG)	0,2	0,0	0,2
TOTAL MESURES NOUVELLES	3,9	0,2	4,1

La prévision des recettes fiscales de l'État

Les prévisions de recettes de l'État pour l'année en cours et pour l'année suivante sont établies selon des approches différentes.

Pour l'année en cours, la prévision de recettes s'appuie sur les recouvrements effectués durant les premiers mois de l'année : elle permet ainsi de formuler une évaluation robuste à partir de données comptables observées. S'agissant des recettes de l'année suivante, la prévision de recettes consiste pour chaque impôt à estimer le comportement de son assiette au regard des indicateurs macroéconomiques pertinents, à calculer les droits qui en découlent en tenant compte de la législation fiscale courante (barèmes, taux) puis à reproduire la mécanique de recouvrement (taux de recouvrement courant, éventuels « effets de bord » entre exercices...).

Au-delà de cette différence d'approche, la méthode utilisée pour la prévision des recettes sur les deux années est la même et se déroule en deux étapes. En premier lieu, une évolution « spontanée » des recettes est déterminée. Pour ce faire, on suppose que la législation ne change pas (législation constante) : la croissance des recettes fiscales résulte alors uniquement de celle des assiettes. Dans un second temps, l'estimation prend en compte l'incidence budgétaire des changements de législation (« mesures nouvelles ») afin de déterminer un montant de recettes à législation courante¹. Cette fiche s'attache essentiellement au premier de ces deux aspects, la prévision de la progression spontanée des recettes fiscales nettes de l'État.

Élasticité des recettes fiscales nettes en 2010, 2011 et 2012

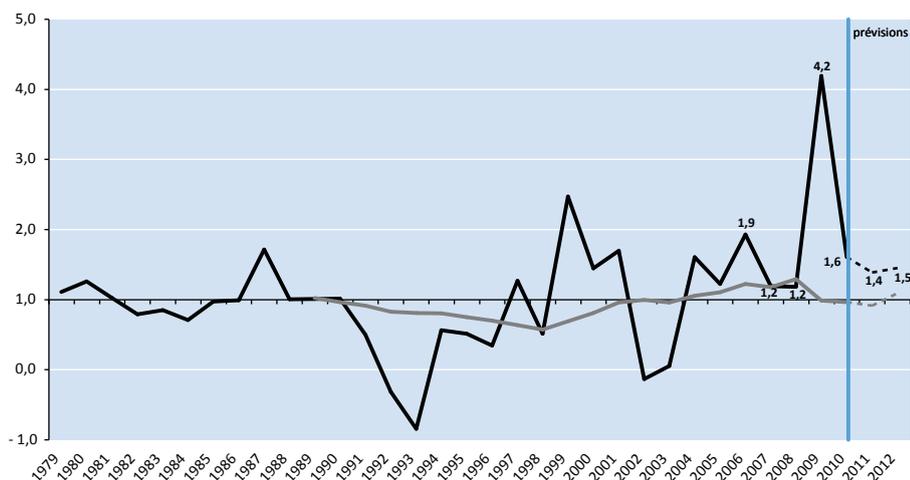
	2010	2011	2012
PIB en valeur (en %) (1)	+ 2,3 %	+ 3,4 %	+ 3,6 %
Évolution des RFN à législation et périmètre constants (en %) (2)	+ 3,7 %	+ 4,7 %	+ 5,4 %
Élasticité des recettes fiscales nettes au PIB (2)/(1)	1,6	1,4	1,5

Élasticité spontanée des recettes fiscales nettes au PIB

Élasticité des recettes fiscales nettes au PIB

Élasticité moyenne sur 10 ans des recettes fiscales nettes au PIB

Sources : Insee, prévisions RESF.



(1) Le tome I de « l'Évaluation des Voies et Moyens » retrace de manière complète l'impact des changements de périmètre et des mesures nouvelles affectant les recettes fiscales en 2012. Une vision consolidée de ces changements de législation sur les prélèvements obligatoires est fournie dans le « Rapport sur les prélèvements obligatoires et leur évolution », document annexé au PLF 2012.

en 2011 et 2012

Les recettes fiscales nettes se sont reprises spontanément de 3,7 % en 2010, soit une croissance plus élevée que celle du PIB (+ 2,3 %). Après un repli marqué au cours de l'année 2009, les recettes fiscales nettes ont connu une reprise en 2010, liée à l'amélioration de la situation économique. La croissance spontanée des recettes a été principalement portée par l'impôt sur les sociétés, qui a connu une hausse de plus de 30 % (hors mesures nouvelles) même s'il reste à un niveau très inférieur à son niveau d'avant crise. La TVA, en hausse de près de 3 % à législation constante, a également contribué à la progression spontanée des recettes.

Les recettes fiscales devraient s'accroître spontanément de 4,7 % et de 5,4 % en 2011 et 2012. L'élasticité des recettes fiscales nettes au PIB serait supérieure à l'unité, à 1,4 en 2011 et de 1,5 en 2012. Le dynamisme attendu de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu, qui sont encore en rattrapage suite à leur forte diminution en 2009, expliquerait ce niveau d'élasticité.

Contributions des principaux impôts à l'évolution spontanée des recettes

Contributions des différents impôts	Niveau 2010 (en Md€)	2011	2012
Impôt sur le revenu net	47,4	1,1 %	1,2 %
Impôt sur les sociétés net	32,9	1,0 %	2,2 %
TVA nette	127,3	1,9 %	1,8 %
TIPP brute	14,2	0,1 %	0,0 %
Autres recettes fiscales	31,8	0,6 %	0,2 %
Recettes fiscales nettes	253,6	+ 4,7 %	+ 5,4 %

Les recettes d'**impôt sur le revenu (IR)** seraient spontanément en hausse de 5,9 % en 2011 au regard des émissions constatées. Elles seraient portées par le dynamisme, constaté en 2010, des salaires (+ 2,0 %) et des pensions (+ 3,7 %), ainsi que par le fort rebond spontané des plus-values mobilières (+ 20 % environ) et immobilières (+ 10 % environ). En 2012, l'IR s'accroîtrait spontanément de 6,1 %, du fait de l'accélération de la masse salariale totale et des pensions en 2011 (qui croîtraient respectivement de 3,5 %² et 4,5 %).

L'**impôt sur les sociétés (IS)** croîtrait, hors mesures nouvelles, de plus de 7 % en 2011, sous l'effet d'un bénéfice fiscal en hausse d'environ 5 % en 2010. Ce décalage entre évolution spontanée et croissance du bénéfice fiscal résulte de la mécanique particulière de recouvrement de l'IS qui, en jouant sur les acomptes et les soldes, amplifie la réaction des recettes aux variations du bénéfice fiscal. L'IS bénéficie aussi en 2011 du contrecoup du plan de relance de 2009, pour 3,6 Md€, et des mesures de redressement prises à l'été 2011 (+ 0,8 Md€ en 2011 et + 1,2 Md€ supplémentaires en 2012). En 2012, l'impôt poursuivrait sa croissance, en particulier du fait de la mesure de limitation du report en avant des déficits sur le bénéfice fiscal 2011. Il reste cependant inférieur à son niveau historique d'avant crise.

Les recettes de **taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nette** prévues pour 2011 devraient croître d'environ 4 % au vu des recouvrements effectués depuis le début de l'année. L'assiette économique de cet impôt (les « emplois taxables ») enregistrerait une hausse légèrement plus rapide que celle du PIB (+ 3,7 %). Par ailleurs, la suppression du taux réduit de TVA pour les

(2) Y compris effet de la prime « partage des profits ».

offres dites « *triple play* » rapporterait plus de 1 Md€. En 2012, les emplois taxables, quoiqu'en légère décélération (+ 3,5%), permettraient aux recettes de TVA de poursuivre leur hausse.

La croissance spontanée des recettes de **taxe intérieure sur la consommation de produits pétroliers** (TIPP) serait légèrement positive (+ 2,0 %) en 2011, portée principalement par la hausse de l'activité, mais contrecarrée par l'augmentation des prix des carburants, qui pèsent sur les volumes consommés. En 2012, les recettes de TIPP se stabiliseraient.

Les autres recettes constituent un ensemble hétérogène (droits de mutation à titre gratuit et onéreux, impôt de solidarité sur la fortune, ...). Leur croissance spontanée atteindrait 4,5 % en 2011 et serait moindre (+ 3,0 %) en 2012.

Le compte de l'État

En 2011, le solde budgétaire de l'État se redresse de 53,3 Md€ par rapport à 2010. Ceci a été la résultante d'effets favorables dus à la sortie de crise et des mesures volontaristes sans précédent prises par le Gouvernement pour respecter les objectifs de finances publiques.

L'amélioration du solde budgétaire du projet de loi de finances (PLF) pour 2012, prévu à 81,8 Md€, avant prise en compte des mesures complémentaires d'économie d'un milliard d'euros annoncées le 24 août, traduit les objectifs de réduction des déficits publics mis en œuvre par le Gouvernement. L'amélioration de 13,8 Md€ qui sera portée à 14,8 est le produit de la stratégie du Gouvernement, qui repose sur :

- un effort sans précédent de maîtrise de la dépense de l'État, stabilisée en valeur, hors intérêts de la dette et pensions, pour la deuxième année consécutive, grâce aux économies et réformes programmées dans le budget triennal 2011-2013, dont le PLF 2012 est la déclinaison ; cet effort sera encore accentué d'un milliard d'euros au cours de l'examen du PLF au Parlement, conformément aux annonces du Premier ministre le 24 août dernier ;
- des mesures de redressement en recettes ciblées sur la suppression des niches fiscales et sociales inefficaces, décidées en application de la loi de programmation des finances publiques, complétées par les mesures annoncées le 24 août 2011 par le Premier Ministre, qui s'ajoutent à la dynamique spontanée des recettes ;
- un soutien à la croissance et le renforcement de la solidarité nationale, avec en particulier le maintien du crédit impôt recherche et la mise en œuvre du programme d'investissement d'avenir d'une part et la poursuite des engagements de revalorisation de l'AAH et du minimum vieillesse d'autre part.

Au total, le déficit budgétaire aura donc été réduit de 68 Md€ entre 2010 et 2012, une fois adopté, au cours du débat parlementaire, le milliard d'euros d'économies supplémentaires annoncées par Premier ministre.

■ **En 2011, le déficit de l'État s'établira à 95,5 Md€, en ligne avec la prévision de la deuxième loi de finances rectificative pour 2011**

L'amélioration du solde budgétaire de l'État en 2011 par rapport à 2010 (de 53,3 Md€) s'explique par plusieurs facteurs :

- **le respect de la double norme de dépense « zéro volume » et « zéro valeur hors dette et pensions »** conduisant à une maîtrise sans précédent de la dépense de l'État ;
- **la mise en œuvre de mesures nouvelles ;**
- **le contrecoup de mesures exceptionnelles ayant fortement impacté le solde en 2010 :** l'extinction des mesures du plan de relance, la fin du surcoût temporaire lié à la réforme de la taxe professionnelle et des dépenses d'investissement d'avenir ;
- le dynamisme spontané de certaines recettes fiscales lié à la reprise ;
- la mise en œuvre du plan d'aide à la Grèce (augmentation de 3,2 Md€ des prêts accordés entre 2010 et 2011, prêts qui impactent le solde budgétaire mais pas le solde au sens de Maastricht, s'agissant d'une opération financière).

(1) L'État finance toutefois toujours les intérêts des dotations non consommables versés aux opérateurs.

■ **En PLF 2012, le déficit budgétaire est amélioré de 13,8 milliards d'euros, pour s'établir à 81,8 milliards d'euros (80,8 Md€ après mesures supplémentaires de redressement qui seront présentées au cours du débat parlementaire)**

L'amélioration du solde budgétaire prévue pour 2012 s'explique par les éléments suivants :

- **la poursuite de la maîtrise structurelle des dépenses de l'État, conformément aux engagements de la loi pluriannuelle de finances publiques**, avec le respect des doubles normes de dépense grâce aux mesures d'économies ;
- l'amélioration structurelle **des finances publiques**, au moyen des mesures fiscales nouvelles introduites à l'occasion de ce projet de loi de finances ainsi que lors de la deuxième loi de finances rectificative pour 2011 ;
- **l'impact des mesures fiscales antérieures, qui se traduit par une hausse des recettes fiscales de 2,4 milliards d'euros** avec principalement l'impact en 2012 des mesures de limitation d'un certain nombre de dispositifs fiscaux dérogatoires prises en loi de finances initiale pour 2011 ;
- une **augmentation spontanée des recettes fiscales de l'État**, principalement portée par la taxe sur la valeur ajoutée, et l'impôt sur les sociétés, lequel reste cependant en dessous de son niveau d'avant crise ;
- la baisse de 0,5 milliard d'euros des recettes non fiscales par rapport à 2011 ;
- enfin, la dégradation du solde budgétaire des comptes spéciaux de 0,9 milliard d'euros par rapport à 2011 : le déficit du compte de prêts aux États étrangers se réduit de 3,1 milliards d'euros (essentiellement du fait des moindres décaissements au titre des prêts accordés par la France à la Grèce dans le cadre du premier plan d'aide, le fonds européen de stabilité financière assumant les obligations des États membres) ; à l'inverse, le contrecoup négatif en 2012 du remboursement en 2011 des prêts accordés au secteur automobile mis en œuvre dans le cadre du plan de relance dégrade de 3,8 milliards d'euros le compte de prêts aux organismes privés par rapport à 2011.

Concernant la maîtrise des dépenses, l'évolution des crédits et prélèvements sur recettes de l'État est limitée, pour la deuxième année consécutive conformément à la loi de programmation des finances publiques pour 2011-2014, par l'application d'une double norme de dépense :

- **la norme dite « zéro valeur »**, qui stabilise en valeur les dépenses de l'État, hors charge de la dette et hors pensions. Cette norme de dépense est particulièrement vertueuse. Compte tenu de la prévision d'inflation associée au projet de loi de finances de + 1,7 % en 2012, après une inflation revue à + 2,1 % en 2011, les dépenses de l'État sur ce périmètre diminuent en volume sur 2011-2012. **Aussi les dépenses de l'État contribuent-elles de manière déterminante à l'effort structurel nécessaire à la réduction du déficit public.**
- **la norme dite « zéro volume »**, en vertu de laquelle la totalité des dépenses de l'État ne doivent pas croître plus vite que l'inflation par rapport à la précédente loi de finances initiale. Par rapport à la LFI 2011, la charge de la dette est en progression de 3,4 Md€ dans le PLF 2012, sous le double effet d'une hausse de l'encours de dette à moyen-long terme et d'une hypothèse, prudente, de

hausse progressive des taux d'intérêt. Les contributions du budget général au CAS pensions progressent quant à elles de près de 1,9 Md€ à périmètre constant. Les dépenses globales de l'État inscrites en PLF 2012 sont ainsi en progression de 5,2 Md€, avant prise en compte du milliard d'euros d'économies qui seront débattues au cours de l'examen du PLF, soit de un peu moins de + 1,5 % par rapport à la LFI 2011, pour une inflation prévisionnelle retenue à + 1,7 %. **Les dépenses progresseront ainsi en 2012 moins vite que l'inflation pour diminuer en volume, comme dans le PLF 2011, de 0,2 %. Après la mise en place des mesures anti-déficit cette diminution sera portée à 0,5 %.**

Sous la norme « zéro valeur hors dette et pensions » :

- le prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne progresse de 0,6 Md€, à 18,9 Md€, principalement sous l'effet de la dynamique du budget européen ;
- les concours de l'État aux collectivités locales inclus dans l'enveloppe, hors FCTVA (lequel est en diminution de 0,5 Md€ par rapport à la LFI 2011 du fait de l'évolution de l'investissement local en 2010 et 2011), sont gelés en valeur en application de l'article 7 de la LPFP. Cette évolution traduit la nécessaire contribution des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics et consiste en une déclinaison des règles que s'impose l'État ;
- pour la première fois, les crédits du budget général de l'État, hors dette et pensions, diminuent (de - 0,1 Md€), avec notamment une baisse inédite de la masse salariale de l'État par rapport à la LFI 2011.

Cette baisse nette des dépenses de l'État est la conséquence :

- du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, mis en œuvre depuis 2008 et qui se traduit en 2012 par 30 401 suppressions d'emplois. Associé au gel en 2012 du point fonction publique, il permet pour la première fois depuis 1945 de faire diminuer la masse salariale de l'État, de 0,2 Md€ (à périmètre constant et hors contributions au compte d'affectation spéciale « Pensions ») ;
- de l'application des normes transversales de réduction des dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'État de 2,5 % entre 2011 et 2012, l'objectif étant d'atteindre une baisse de 10 % en 2013, dernière année du budget triennal, par rapport à l'année 2010 ; l'évolution nette des crédits fait apparaître une baisse légèrement moindre, du fait de la nécessité de financer le tendancier des prestations de guichet et les politiques prioritaires (moyens de la Justice et de la Recherche) ; les interventions discrétionnaires (19 Md€) diminuent en valeur de près de 0,9 Md€ soit - 4,5 % par rapport à la LFI 2011.

Ces diminutions inédites des dépenses de l'État sont rendues possibles par une stricte mise en œuvre de la stratégie de réforme du Gouvernement : des réformes structurelles, qui ont été pour la plupart conçues dans le cadre des deux vagues de la révision générale des politiques publiques (RGPP) depuis 2008, et la systématisation de leviers transversaux de réduction de la dépense, comme par exemple le développement de la politique des achats.

Les recettes fiscales nettes pour 2012 s'établiraient à 272,9 Md€ à périmètre constant, en augmentation de + 7,5 %, dont + 5,4 % d'évolution spontanée et + 2,1 % liés aux mesures nouvelles. L'élasticité au PIB des recettes fiscales est évaluée à 1,5 en 2012.

Les recettes fiscales nettes de l'année 2012 intègrent des **mesures prévues par le PLF 2012 (amé-**

(2) élasticité quasi-unitaire de l'assiette de la TVA par rapport au PIB.

lioration de + 0,5 Md€ du solde de l'État) ainsi que celles prévues par la dernière loi de finances rectificative pour 2011 (impact supplémentaire de près de + 2,5 Md€ par rapport à 2011).

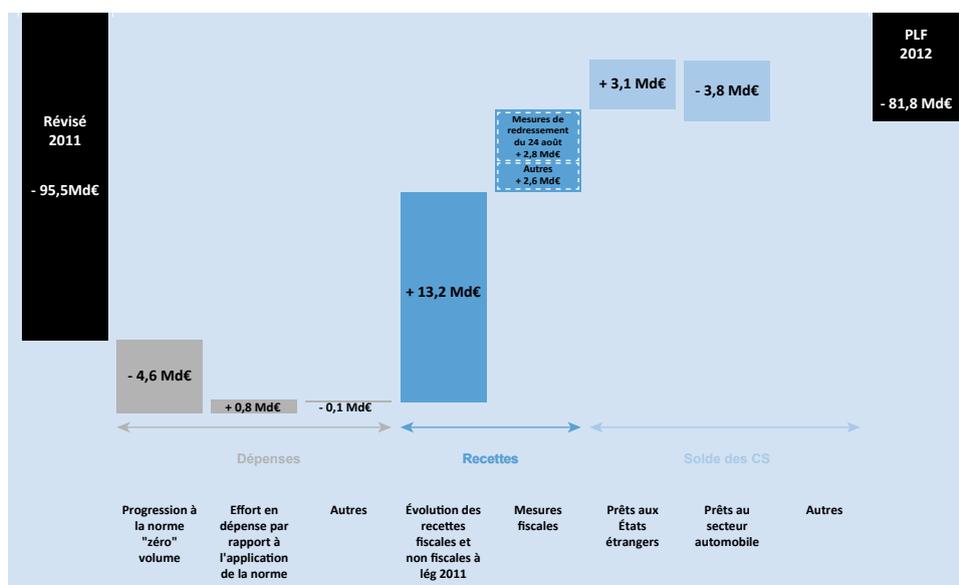
La dynamique des recettes fiscales est principalement tirée par le produit de l'impôt sur les sociétés (IS), de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt sur le revenu (IR). L'IS progresse de 5,3 Md€ par rapport à 2011 à périmètre constant, soit une évolution de + 13 %, pour une prévision de 46,2 Md€. Cette hausse de l'IS s'explique par la croissance du bénéfice fiscal 2011 (un peu plus de 10 %), en particulier grâce à l'impact positif des mesures prises dans la LFR II pour 2011. L'IS revient ainsi à un niveau comparable à la situation avant crise, quoique encore inférieur.

Les recettes de TVA s'établissent à périmètre constant à 136,6 Md€, soit une progression de + 4,3 Md€ par rapport à 2011 et une évolution spontanée de 3,5 %, en ligne avec la progression des emplois taxables.

Les recettes de l'impôt sur le revenu progressent spontanément de 6,1 % en 2012 et sont évaluées à 58,4 Md€ en 2012.

Les recettes non fiscales s'établiraient à 15,7 Md€, après 16,2 Md€ en 2011.

Le graphique suivant résume les principaux facteurs d'évolution du déficit budgétaire entre 2011 et 2012 :



Passage du solde budgétaire au déficit de l'État

En application de l'article 50 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le rapport économique social et financier annexé au projet de loi de finances « explicite le passage, pour l'année considérée et celle qui précède, du solde budgétaire à la capacité ou au besoin de financement de l'État tel qu'il est mesuré pour permettre la vérification du respect des engagements européens de la France (...) ».

Le passage du solde d'exécution des lois de finances au déficit de l'État au sens de la comptabilité nationale s'obtient :

- en ramenant à l'exercice concerné l'enregistrement de certaines dépenses et recettes du budget général (comptabilité de droits constatés) ;
- en retirant des opérations budgétaires en opérations financières ou de patrimoine ;
- en intégrant des opérations non budgétaires telles que les remises de dettes aux États étrangers.

En 2011, le déficit au sens de la comptabilité nationale serait inférieur de 3,5 Md€ à la prévision d'exécution du solde budgétaire (- 95,5 Md€) et s'établirait à - 92,1 Md€. Outre des retraitements sur le budget général (- 0,3 Md€ au titre des droits constatés et des opérations financières), cet écart résulterait de :

- + 3,2 Md€ au titre des comptes spéciaux du Trésor, notamment en raison des prêts accordés à la Grèce (+ 7,7 Md€) et du remboursement des prêts accordés aux constructeurs automobiles dans le cadre du plan de relance (- 3,8 Md€). En effet, les prêts ne constituent pas une dépense en comptabilité nationale, et symétriquement, les remboursements ne sont pas considérés comme une recette ;
- + 0,6 Md€ résultant d'opérations non budgétaires de l'État mais qui ont un impact sur sa capacité de financement (opérations réelles du Trésor). Il s'agit principalement des remises de dettes en faveur d'États étrangers (- 0,7 Md€), traitées comme une dépense en comptabilité nationale, de l'enregistrement en droits constatés des gains et pertes sur adjudications (primes et décotes à l'émission de titres, + 1,7 Md€), et des intérêts courus non échus sur les obligations et les bons du Trésor, ainsi que sur les prêts à la Grèce et aux constructeurs automobiles (- 0,4 Md€) ;

Pour 2012, le déficit au sens de la comptabilité nationale s'établirait à - 76,4 Md€, compte tenu de l'effort de 1 Md€ annoncé par le Premier Ministre le 24 août 2011. Il serait inférieur de 4,4 Md€ au déficit budgétaire, du fait essentiellement des comptes spéciaux du Trésor (+ 3,9 Md€), notamment du compte de prêts aux États étrangers (prêts à la Grèce) et le compte de prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés.

Les administrations publiques locales

Le besoin de financement des administrations publiques locales se creuserait en 2011 puis en 2012. Après la quasi-stabilisation enregistrée en 2010, les dépenses accéléreraient en valeur sur la période, notamment sous l'effet de la reprise du cycle d'investissement. La croissance des dépenses serait supérieure à celle des recettes, en dépit du dynamisme des rentrées fiscales liées aux transactions immobilières. En effet, trois facteurs freineraient la progression des ressources des collectivités : une hausse limitée des taux d'imposition, le gel en valeur des concours financiers de l'État à partir de 2011 – ces dépenses progressant alors comme les autres dépenses de l'État hors charge de la dette et pensions – et la baisse du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) en 2011 en raison du recul de l'investissement en 2009 et en 2010.

■ La croissance des dépenses locales sur la période 2011-2012 est liée à la reprise du cycle communal d'investissement et à la progression des dépenses de fonctionnement

Hors impact de la réforme de la taxe professionnelle, les dépenses des collectivités augmenteraient de 3,6 % en valeur en 2011 et de 3,1 % en 2012, en forte accélération par rapport à 2010 (+ 0,3 %). Le rythme de progression resterait toutefois inférieur à sa moyenne de long terme¹, reflétant un environnement budgétaire contraint.

Le principal facteur d'accélération de la dépense par rapport à l'année 2010 serait le rebond de l'investissement en 2011 (+ 4,5 %) et en 2012 (+ 5,3 %), sous l'effet du cycle électoral communal. Néanmoins, compte tenu des baisses enregistrées en 2009 (- 1,3 %) et en 2010 (- 6,9 %), et même en supposant une nouvelle accélération en 2013 (dernière année avant les élections municipales de 2014), le cycle d'investissement sur la période 2008-2013 serait peu dynamique, avec une diminution en euros constants des dépenses sur l'ensemble du cycle pour la première fois depuis le début des années 1980. Les intérêts versés par les collectivités accéléreraient également, en raison de la hausse des taux d'intérêts en 2011 et 2012 par rapport au bas niveau constaté en 2010.

Les dépenses de fonctionnement (hors charges d'intérêt) croîtraient de + 2,5 % en 2012 par rapport à 2011 après + 2,7 % en 2011 par rapport à 2010. La croissance des dépenses sociales des collectivités resterait soutenue en 2011, avant de décélérer nettement en 2012. Ce profil s'explique principalement par celui des dépenses des départements au titre du revenu de solidarité active (RSA) « socle », le nombre de bénéficiaires du dispositif suivant de façon retardée l'évolution du marché de l'emploi.

La croissance de la masse salariale serait de 2,2 % en 2012 après 2,3 % en 2011 : la hausse du nombre des emplois aidés dans les collectivités locales à l'horizon 2012 serait en effet compensée par la poursuite du gel du point fonction publique et par l'achèvement, en 2011, des transferts des personnels de l'Équipement aux départements.

(1) Sur la période 1990-2008, la hausse annuelle moyenne des dépenses des collectivités locales a été de 4,5 % en valeur et à champ constant, c'est-à-dire corrigé des transferts de compétences liés à la décentralisation.

Dépenses des administrations publiques locales

	Montant 2010 Md€	Répartition en %	Évolution 2011/2010	Évolution 2012/2011
Total dépenses	228,7	100,0	3,0 %	3,1 %
Total dépenses hors réforme de la taxe professionnelle *	230,1		3,6 %	3,1 %
Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	172,0	75,2	2,7 %	2,5 %
dont masse salariale	68,3	29,9	2,3 %	2,2 %
dont prestations sociales	22,0	9,6	6,2 %	3,1 %
Dépenses d'investissement	51,9	22,7	3,7 %	4,9 %
dont FBCF	42,3	18,5	4,5 %	5,3 %
Intérêts **	4,8	2,1	6,7 %	5,5 %

* Fin des frais d'assiette et de recouvrement de la taxe professionnelle, soit 1,4 Md€ en 2010 et 2,8 Md€ en 2011 et 2012.

** Y compris services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) sur les intérêts versés.

■ Les ressources des collectivités croîtraient de 2,6 % en 2011 et en 2012, principalement en raison du dynamisme des recettes fiscales

Les ressources des collectivités locales (corrigées des effets de la réforme de la taxe professionnelle²) augmenteraient de 3,2 % en 2011 et de 2,6 % en 2012.

En 2011, la croissance des recettes fiscales serait supérieure à celle du PIB en valeur (4,4 %, après 3,9 % en 2010, chiffres corrigés de l'effet de la réforme de la taxe professionnelle³), en particulier grâce au dynamisme des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui bénéficient de la hausse des prix et de la bonne tenue du marché immobilier. Les recettes de TIPP affectées aux collectivités seraient également en nette hausse en 2011, en raison de la possibilité offerte aux régions d'augmenter les taux de TIPP pour financer des projets d'infrastructures de transport alternatives à la route (« surmodulation » prévue par la loi Grenelle 2), et de l'augmentation de la TIPP des départements pour compenser l'extension du RSA aux départements d'outre-mer. Les recettes fiscales ralentiraient en 2012 (+ 3,3 %), en raison du retour de la croissance des DMTO et des recettes de TIPP vers leur tendance de long terme.

Les transferts courants et en capital seraient quasiment stables en 2011, avant de se redresser légèrement en 2012. Ce faible dynamisme s'explique par deux éléments : d'une part, le gel en valeur, à partir de 2011, des concours versés par l'État aux collectivités, dans le cadre des mesures de redressement des finances publiques ; d'autre part, la diminution de la recette liée au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en 2011, en lien avec le fort recul de l'investissement local en 2009 et en 2010. La reprise de l'investissement en 2011 entraînerait un redressement de la recette FCTVA en 2012, permettant un léger rebond de l'ensemble des transferts courants et en capital.

(2) Les frais d'assiette et de recouvrement payés par les collectivités à l'État ont diminué de 1,4 Md€ en 2010 et de 2,8 Md€ en 2011 et 2012, l'État cessant de collecter la taxe professionnelle pour le compte des collectivités.

(3) Si la réforme de la taxe professionnelle est neutre sur le solde des administrations publiques locales, elle a en revanche sensiblement affecté le partage entre certains postes de recettes en 2010. Elle a ainsi contribué à réduire provisoirement le poids des ressources fiscales et à augmenter les transferts en provenance de l'État.

Ressources des administrations publiques locales

	Montant 2010 Md€	Y compris réforme de la taxe professionnelle		Corrigé des effets de la réforme de la taxe professionnelle	
		Évolution 2011/2010	Évolution 2012/2011	Évolution 2011/2010	Évolution 2012/2011
Total ressources	227,0	2,6 %	2,6 %	2,6 %	2,6 %
<i>ressources corrigées de l'effet dépense de la réforme TP</i>	228,4			3,2 %	2,6 %
Ressources fiscales	88,6	38,8 %	3,4 %	4,4 %	3,3 %
Transferts courants et en capital	97,2	- 29,9 %	0,7 %	- 0,1 %	0,8 %
Autres ressources	41,3	1,7 %	3,4 %	1,7 %	3,4 %

Les administrations de sécurité sociale

Après avoir atteint un déficit de 22,8 Md€ (soit - 1,2 % de PIB) dans un contexte de reprise modérée, les comptes des administrations de sécurité sociale (ASSO) — qui incluent notamment le régime général de sécurité sociale, l'assurance chômage et les régimes de retraites complémentaires — se rétablissent à partir de 2011 dans un environnement macroéconomique plus porteur et grâce à d'importantes mesures de redressement. Leur besoin de financement reviendrait à 0,8 point de PIB en 2011 puis 0,4 point de PIB en 2012, année où il est diminué de moitié.

■ En 2011, le déficit des ASSO se réduirait sensiblement grâce à une forte accélération des recettes et un léger ralentissement des prestations servies

Les recettes des administrations de sécurité sociale accéléreraient fortement, à 5,2 % en 2011 après 2,0 % en 2010. La reprise de l'activité économique et notamment l'accélération de la masse salariale privée (+ 3,7 % au sens de l'ACOSS après + 1,9 % en 2010) contribuerait à ce dynamisme des recettes. À cet environnement économique plus favorable est venu s'ajouter deux trains de mesures nouvelles présentées par le Gouvernement en 2010 et en 2011. Les premières permettraient de dégager plus de 8 Md€ de recettes supplémentaires, dont 3,4 Md€ dans le cadre de la réforme des retraites (annualisation des allègements généraux de cotisations sociales et plusieurs autres dispositions fiscales et sociales) et 3,5 Md€ pour financer la reprise de dette sociale par la CADES. Les secondes annoncées par le Gouvernement à l'été, auront également un impact dès 2011 à hauteur de 1 Md€ dont environ une moitié au bénéfice des ASSO.

La dynamique des prestations versées par les administrations de sécurité sociale serait contenue à un rythme de croissance légèrement inférieur à celui de 2010 (+ 3,6 % contre + 3,8 % en 2010). Sa composition par risque aurait, en revanche, sensiblement évolué.

D'une part, les prestations vieillesse progresseraient en volume au même rythme qu'en 2010, mais accéléreraient en valeur (+ 4,5 % après + 3,7 % en 2010) en raison d'un surcroît de revalorisation des pensions privées (+ 2,1 % au 1^{er} avril après + 0,9 % en 2010). L'application à demi-année pour une seule génération des premières mesures d'âges de la réforme des retraites votée en 2010 aurait des effets encore limités en 2011 sur le nombre de pensionnés. La montée en charge de ces mesures serait plus soutenue dès 2012 et se poursuivra jusqu'en 2018.

Le ralentissement global des prestations serait largement porté par celui des prestations chômage (+ 0,8 % après + 8,0 % en 2010) dans un contexte de rétablissement progressif du marché du travail.

Les prestations famille et logement décéléreraient également mais dans une moindre proportion (1,9 % après 2,5 %). Le surcroît de revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF : + 1,5 % après 0 % en 2010) serait en effet compensé par une réduction de la base des allocataires de prestations sous conditions de ressources (allocations de rentrée scolaire, complément familial, prime de naissance et allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant).

Enfin, l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) serait respecté. Il a été construit dans la LFSS 2011 sur la base d'une évolution de 2,9 % (après 3 % pour l'objectif précédent). 2,4 Md€ de mesures d'économies ont ainsi été adoptées (poursuite de la maîtrise médicalisée des dépenses, baisse de prix de médicaments, hausse ciblée du ticket modéra-

teur,...). La mise en application des préconisations de la commission présidée par Raoul Briet a permis un suivi plus rigoureux de cet objectif. Certaines dotations (pour un montant total de 0,53 Md€) ont ainsi été mises en réserve afin de pallier tout risque de dépassement.

■ En 2012, le redressement de la situation financière des ASSO se poursuivrait, le dynamisme des recettes étant soutenu par de nouvelles mesures

Les recettes des administrations de sécurité sociale resteraient plus dynamiques (+ 4,5 %) que les dépenses même si elles ralentiraient par rapport à 2011. Dans un contexte macroéconomique comparable à celui de 2011, notamment en termes de dynamique de la masse salariale (3,7 % au sens de l'ACOSS) le Gouvernement a présenté à l'été une série de mesures pour sécuriser la trajectoire de redressement budgétaire construite dans le programme de stabilité transmis à la Commission européenne en avril dernier. Ces mesures rapporteraient 11 Md€ supplémentaires en 2012 dont près de 6,5 Md€ au bénéfice des ASSO. Elles comprennent une hausse de 1,2 point des prélèvements sociaux sur les revenus du capital (1,3 Md€), des mesures de réduction de niches et d'harmonisation des prélèvements obligatoires (4,1 Md€) ou encore des mesures d'incitations comportementales en matière de santé publique et d'environnement (1,2 Md€).

Les prestations versées par les administrations de sécurité sociale ralentiraient légèrement (+ 3,3 % après + 3,6 % en 2011) en raison principalement de la poursuite de l'amélioration du marché du travail qui permettrait un recul des prestations chômage pour la première fois depuis la crise (- 2,5 %).

Les prestations vieillesse seraient également moins dynamiques en 2012 (4,3 % après 4,5 % en 2011). Les premiers effets en année pleine de la réforme des retraites sur le nombre de retraités pèseraient en effet sur les volumes de prestations et permettraient de contrebalancer la plus forte revalorisation (2,0% après 1,8% en année pleine en 2011) des prestations attendue en l'application des mécanismes d'indexation sur l'inflation.

Conformément aux engagements de la loi de programmation des finances publiques, les dépenses sous ONDAM poursuivraient leur modération dans le cadre d'un objectif construit en PLFSS 2012 sur la base d'une évolution de + 2,8 % après + 2,9 % en 2011.

En revanche, les prestations familles et logement accéléreraient (3,0 % après 1,9 % en 2011) du fait d'un surcroît de revalorisation de la BMAF (2,3 % après 1,5 % en 2011).

Synthèse des comptes des administrations de sécurité sociale

	2010	2011	2012
Capacité (+) / Besoin (-) de financement (en points de PIB)	- 1,2 %	- 0,8 %	- 0,4 %
Évolution des prestations versées	3,8 %	3,6 %	3,3 %
Évolution des recettes	2,0 %	5,2 %	4,5 %

La programmation pluriannuelle des finances

Conformément aux engagements européens de la France détaillés dans le Programme de Stabilité d'avril 2011, la stratégie de finances publiques du Gouvernement est de ramener le déficit à 3 % du PIB en 2013, puis à 2 % en 2014. Pour 2015, le Gouvernement prévoit un déficit public de 1 %, en prolongeant les efforts de consolidation.

Cette stratégie de consolidation repose sur un effort important et durable de maîtrise de la dépense publique de la part de l'ensemble des sous-secteurs des administrations publiques ainsi que sur la poursuite de la politique de réduction des niches fiscales et sociales les moins efficaces économiquement. Elle prend en compte la nécessité de préserver la croissance et la solidarité en veillant à prendre des mesures adaptées de façon à garder une stratégie équilibrée. La loi de programmation des finances publiques votée en décembre 2010 décrit cet effort. Il s'agit notamment de la double norme de dépenses de l'État, de la maîtrise de l'ONDAM et des 3 Md€ par an de mesures nouvelles en recettes, principalement sous la forme de réduction des dépenses fiscales et des niches sociales existantes. Cette stratégie bénéficie également des effets positifs de la réforme des retraites. Ainsi, le Gouvernement maintient son objectif de trajectoire du déficit avec une hypothèse de croissance à 2 % de 2013 à 2015.

■ Hypothèses macroéconomiques :

Le scénario économique de la programmation pluriannuelle retient une hypothèse de croissance de 1,75 % en 2011 et 2012 puis 2,0 % par an sur la période 2013-2015, chiffres légèrement supérieurs à la croissance potentielle, ce qui est normal en sortie de crise pour réduire progressivement le déficit d'activité accumulé ces dernières années. En revanche, ces hypothèses sont inférieures à celles retenues dans le programme de stabilité et volontairement prudentes dans la mesure où le niveau d'activité ne rejoindrait pas encore son potentiel en 2015 (voir fiche 12 de la partie « perspectives économiques »).

L'activité en 2013-2015 tirerait profit des nombreuses réformes structurelles porteuses de croissance potentielle engagées par le Gouvernement depuis 2007 (suppression de la taxe professionnelle, crédit impôt recherche, loi de modernisation de l'économie, investissements d'avenir, RSA, réforme de Pôle Emploi). La consommation serait soutenue par les créations d'emplois et la crédibilité du redressement budgétaire. La masse salariale privée croîtrait ainsi de 4,0 % par an, un peu en deçà de la valeur ajoutée privée.

Principaux indicateurs du scénario macroéconomique 2013-2015

Taux de croissance en pourcentage	2013	2014	2015
PIB	2,0	2,0	2,0
Déflateur du PIB	1,75	1,75	1,75
Indice des prix à la consommation	1,75	1,75	1,75
Masse salariale du secteur privé	4,0	4,0	4,0

publiques 2013-2015

■ La stratégie de finances publiques à moyen terme s'inscrit pleinement dans les engagements européens de la France

Évolution du solde structurel et du solde public

La réduction du déficit public sur la période 2010-2013 (passage de 7,5 % en 2009 à 3 % en 2013) serait intégralement de nature structurelle, la croissance étant proche de son potentiel sur cette période. La consolidation budgétaire entamée dès l'année 2010 permettra donc un ajustement structurel de 4,6 points de PIB sur la période 2010-2013, conformément à notre engagement européen de réaliser un ajustement structurel supérieur à 4 points de PIB. Pour les années 2014 et 2015, l'amélioration du solde structurel serait d'environ 0,9 point de PIB par an, et donc supérieur au plancher de 0,5 point de PIB prévu par le Pacte de stabilité et de croissance lorsque le déficit est inférieur à 3 %.

L'amélioration continue du solde structurel sera **d'abord le fruit d'un effort significatif de maîtrise de la dépense publique** partagé par l'ensemble des sous-secteurs des administrations publiques. En effet, sur la période 2010-2015, le taux de croissance en volume de la dépense publique serait ramené à 0,6 % par an en moyenne, soit un niveau très inférieur à la croissance du PIB et à celui de la croissance potentielle, estimée en moyenne à 1 $\frac{3}{4}$ %. Ceci contribuera de manière significative à l'amélioration du solde structurel. Cet effort est documenté par la loi de programmation des finances publiques votée en décembre 2010, avec en particulier le budget triennal de l'État sur 2011-2013, et la maîtrise des dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Comme il l'a fait en 2011, le Gouvernement prendra en temps voulu toute mesure nécessaire au respect de la trajectoire de déficit qu'il a définie.

L'ajustement structurel résultera également de la réduction significative des dépenses fiscales et des niches sociales, ce qui permettrait d'accroître l'efficacité du système fiscal. Les prélèvements obligatoires devraient se redresser progressivement sur la période après leur sur-réaction à la baisse observée pendant la crise : ils devraient croître spontanément plus vite que le PIB entre 2011 et 2013 avec le rebond de la croissance (élasticité de 1,1¹ pour l'ensemble des prélèvements obligatoires), avant de progresser à nouveau au rythme du PIB en 2014 et 2015 (élasticité de 1).

L'ajustement structurel serait plus marqué en 2013 qu'en 2012 : il devra être fait en priorité en dépense. L'ajustement structurel devrait ensuite diminuer à partir de 2014 avec la fin du rattrapage spontané des prélèvements obligatoires après la crise.

Le solde conjoncturel s'améliorerait légèrement, à hauteur de 0,1 point de PIB par an en moyenne à partir de 2013, grâce à une croissance de l'activité un peu plus rapide que son potentiel permettant de combler une partie de l'écart de production qui s'est formé pendant la crise.

(1) L'élasticité est le ratio entre la croissance spontanée moyenne des prélèvements obligatoires (*i.e.* hors effet des mesures nouvelles) et la croissance moyenne du PIB sur la période.

L'évolution du solde public par sous-secteurs des administrations publiques

Chacun des sous-secteurs prendra part à la réduction du besoin de financement des administrations publiques d'ici à 2015 :

- Le besoin de financement des administrations publiques centrales devrait diminuer d'environ 4,3 points de PIB entre 2010 et 2015, tout d'abord grâce à un effort accru de maîtrise de la dépense s'appuyant notamment sur la reconduction des normes budgétaires sur toute la période pour l'État (norme « zéro valeur » et norme « zéro volume ») ainsi que sur la transposition des règles de la RGPP aux opérateurs de l'État. Les recettes bénéficieraient notamment de la réduction du coût des niches fiscales ainsi que de l'effet du rattrapage spontané des recettes fiscales après leur sur-réaction à la baisse observée pendant la crise.
- La programmation est construite sous l'hypothèse que les collectivités locales seront incitées à participer à l'effort de réduction des dépenses, en raison du gel du concours financier de l'État (hors fonds de compensation de la TVA), d'un meilleur encadrement des normes réglementaires et de la réforme territoriale. Par ailleurs, les dépenses sociales sous la responsabilité des collectivités locales marqueraient une inflexion, avec la fin de la montée en charge de certaines prestations et le reflux des dépenses de RSA socle permis par l'amélioration du marché du travail.
- Le solde des administrations de sécurité sociale – qui comprennent le régime général, mais aussi les régimes de retraite complémentaires, l'assurance chômage, la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) et le fonds de réserve pour les retraites (FRR) – se redresserait progressivement sur toute la période. Il bénéficierait notamment des efforts de maîtrise de la dépense d'assurance maladie (avec un ONDAM dont la progression serait de 2,9 % en 2011, puis de 2,8 % à partir de 2012), du reflux des dépenses d'indemnisation du chômage avec l'amélioration du marché du travail et de la réforme des retraites. En recettes, les administrations de sécurité sociale bénéficieraient de la suppression de niches sociales prévue chaque année ainsi que du redressement de la masse salariale privée en lien avec la croissance du PIB. En 2015, le solde des administrations de sécurité sociale hors CADES et FRR serait nettement moins dégradé qu'en 2010 ; en incluant la CADES et le FRR, ce solde serait positif à partir de 2014.

La trajectoire de dette publique

Le ratio de dette publique a fortement progressé avec la crise, sous l'effet conjugué de l'évolution des déficits et d'une croissance ralentie de l'économie. De début 2008 à fin 2010, la progression du ratio d'endettement (+ 18,4 pts) est comparable à celle de l'Allemagne (+ 18,3 pts) mais inférieure à la moyenne des pays de l'UE 27 (+ 21 pts). Grâce à la réduction des déficits publics et à la reprise de l'activité, la progression du ratio de dette devrait s'infléchir en 2011 et 2012.

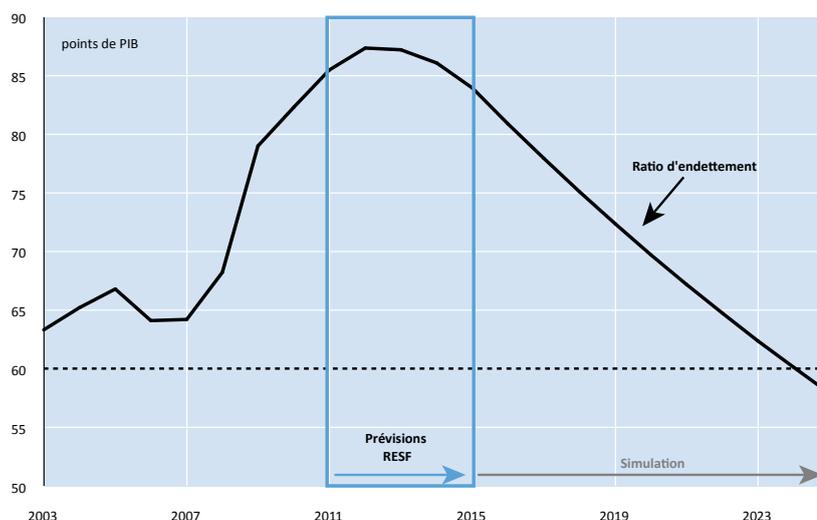
Principaux agrégats de finances publiques

(points en PIB)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capacité de financement des administrations publiques au sens de Maastricht	- 7,1	- 5,7	- 4,5	- 3,0	- 2,0	- 1,0
État	- 6,3	- 4,6	- 3,7	- 2,6	- 2,0	- 1,4
Organismes divers d'administrations centrales	0,5	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2
Administrations publiques locales	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,1	0,0
Administrations de sécurité sociale	- 1,2	- 0,8	- 0,4	- 0,1	0,2	0,5
Variation de solde structurel	0,7	1,4	1,2	1,3	0,8	0,9
Dette publique au sens de Maastricht (hors impact du soutien financier aux États de la zone euro)	82,1	84,1	85,5	85,4	84,3	82,3
Impact des plans de soutien sur la dette	0,2	1,4	1,9	1,9	1,9	1,8
Taux de prélèvements obligatoires (PO)	42,5	43,7	44,5	45,0	45,2	45,4
Dépense publique	56,6	56,3	55,8	54,8	54,0	53,2

Ramener la dette publique à un niveau inférieur à 60 % du PIB

Les critères de Maastricht, outre un solde contenu au-dessus du seuil de - 3 % du PIB, imposent aux États le retour de la dette publique sous le seuil de 60 % du PIB. Jusqu'à présent, l'interprétation des critères définis par le Protocole 12 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne sur la Procédure de Déficit Excessif s'était essentiellement centrée sur le déficit public. La nouvelle gouvernance européenne (*cf. fiche 10*) cherche à rendre opérationnel le critère de 60 % portant sur la dette des administrations publiques, en mettant en place une règle contraignante explicite de réduction de celle-ci : en cas de dépassement des 60 %, une réduction de 5 % par an de l'écart à 60 % deviendrait obligatoire après l'écoulement d'une période de transition de 3 ans décomptée à partir du retour du déficit public sous la barre des 3 % de PIB, soit en 2016 pour la France.

Avec la trajectoire de solde public retenue dans le présent Rapport Économique, Social et Financier (- 3 points de PIB en 2013, - 2 en 2014 et - 1 en 2015), prolongée par un équilibre budgétaire à partir de 2016, la France respecterait le nouveau critère de dette, et le ratio d'endettement passerait sous la barre des 60 % en 2024.



Source : RESF.

Impact des investissements d'avenir

En application de l'article 8-V de la loi de finances rectificative pour 2010 du 9 mars 2010, le rapport économique social et financier annexé au projet de loi de finances présente « pour les années précédentes, l'année en cours et les années à venir les conséquences sur les finances publiques des investissements financés par les crédits ouverts sur les programmes créés par cette loi de finances rectificative. Ce rapport présente en particulier leurs conséquences sur le montant de dépenses publiques, de recettes publiques, du déficit public et de la dette publique, en précisant les administrations publiques concernées ».

Pour financer les investissements d'avenir, l'État a versé en 2010 près de 35 Md€ à des organismes classés dans le secteur des administrations publiques (hormis le versement à l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs – Andra – non classée dans les administrations publiques). Ces décaissements de l'État étaient donc, pour la quasi-totalité, des transferts entre administrations publiques, sans impact global sur le déficit ou la dette au sens de la comptabilité nationale.

L'impact des investissements d'avenir sur le déficit public et la dette en comptabilité nationale sera lissé dans le temps au rythme des dépenses effectives de ces opérateurs et fonds vers les bénéficiaires finaux en dehors des administrations publiques. Grâce aux informations contenues dans chacune des conventions signées entre les opérateurs et les bénéficiaires finaux, un calendrier pluriannuel de décaissement a été construit par le Commissariat général à l'investissement. Cette prévision de décaissements demeure soumise à de nombreux aléas, liés aux délais de contractualisation entre les opérateurs et les bénéficiaires finaux. Elle permet tout de même d'estimer un impact des investissements d'avenir sur les finances publiques : un profil « en bosse » pour les montants décaissés (et donc également pour l'impact sur la dette) a été retenu, avec un décaissement d'environ 2 Md€ en 2011, 3 Md€ en 2012 et d'environ 3 à 4 Md€ par an entre 2013 et 2015. Les prêts et prises de participation effectués n'étant pas comptabilisés en dépenses mais en opérations financières, l'impact sur le déficit public serait plus faible, de 1 Md€ environ en 2011, d'environ 2 Md€ en 2012 et d'environ 3 Md€ entre 2013 et 2015.

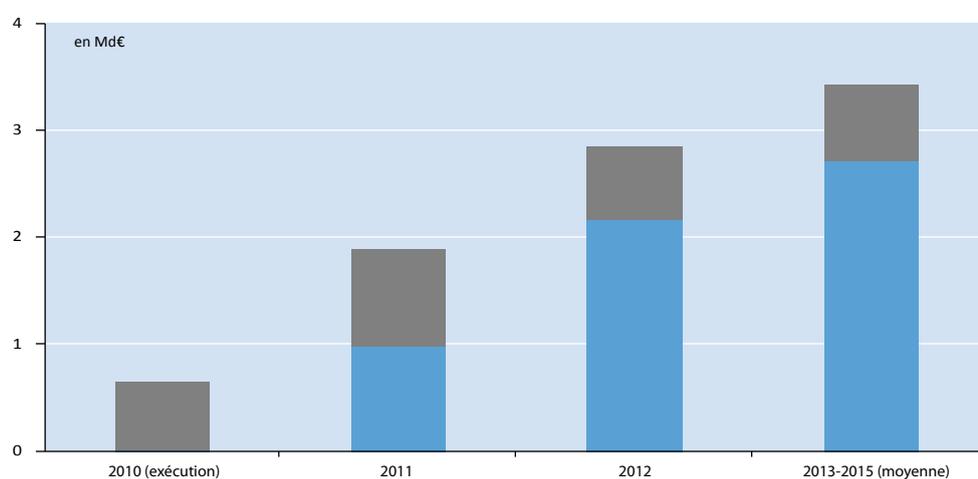
Méthodologiquement, les estimations présentées reposent en 2011 sur un calendrier prévisionnel d'engagement des dépenses qui suit le rythme inscrit dans les conventions signées en 2010 entre l'État et les opérateurs et qui a été complété par un calendrier de décaissements des opérateurs, non disponible l'année dernière. La prise en compte de la décision de l'Insee sur l'enregistrement des avances remboursables joue sur ces montants. L'Insee a en effet indiqué qu'elles devaient être traitées comme des dépenses en comptabilité nationale alors qu'elles avaient été auparavant comptabilisées en opérations financières : ces prêts dont le remboursement est conditionnel à la réussite d'un projet engendrent ainsi un coût pour les finances publiques lors de leur attribution (comme dépense des opérateurs) qui est ultérieurement compensé par l'enregistrement d'une recette publique lors du remboursement du principal. Par ailleurs, comme l'année dernière et par prudence, il n'a pas été tenu compte à ce stade d'éventuelles recettes générées par les investissements effectués (intérêts, dividendes, vente de licences, etc.), ni du surcroît de croissance potentielle que les investissements généreront.

Les investissements d'avenir sont guidés par un souci de qualité du processus de sélection, destiné à identifier les projets d'excellence dans les différents domaines d'intervention du programme. Ils s'inscrivent dans une logique de moyen terme, de sécurisation des financements

(1) Cf. Fiche sur les investissements d'avenir du RESF 2011.

sur les finances publiques

dévolus à des programmes de recherche et d'innovation ainsi qu'à des projets de développement industriel, afin de leur donner la visibilité nécessaire pour qu'ils soient menés à bien. Le Commissariat général à l'investissement est responsable de la gestion des appels à projet et du processus de sélection des lauréats.



Notes :

- L'impact sur la dette publique correspond à la somme de l'impact sur le déficit et des opérations financières.
- Les intérêts des dotations non consommables versés par l'État aux ODAC, d'un montant de 0,4 Md€ en 2011, 0,6 Md€ en 2012 sont considérés gagés par des économies équivalentes sous la norme. Le décaissement de ces intérêts n'a donc pas d'impact sur le déficit de l'ensemble des administrations publiques.
- Les estimations prennent en compte le Plan Campus pré-existant aux investissements d'avenir, mais pas la taxe exceptionnelle sur les bonus affectée à OSEO.

Prévisions d'impact sur le déficit et la dette des administrations publiques

Opérations financières ■
Déficit ■

Source : Commissariat général à l'investissement – Calculs DG Trésor.

Recommandations adressées à la France

La surveillance multilatérale des politiques économiques en Europe a été considérablement renforcée depuis 2010. Le Conseil européen du 17 juin 2010 a adopté de nouvelles « lignes directrices intégrées » adressées aux États membres et aux institutions de l'Union européenne. Elles servent d'appui à la stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive », arrêtée en 2010 pour faire suite à la stratégie de Lisbonne. Ces grandes orientations pour les politiques économiques des États membres, au nombre de dix, portent notamment sur la viabilité des finances publiques, les déséquilibres macroéconomiques, la R&D, l'efficacité de l'utilisation des ressources, l'amélioration de l'environnement des entreprises, la participation au marché du travail, l'éducation et l'inclusion sociale. Elles font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre du « semestre européen » dont l'agenda intègre désormais la surveillance des politiques budgétaires nationales et le suivi des réformes structurelles (*cf. encadré 1*). La réforme de la gouvernance économique de l'Union devrait entrer en vigueur très prochainement ; elle permettra un renforcement de la surveillance budgétaire et de la surveillance des déséquilibres macroéconomiques (*cf. encadré 2*).

Encadré 1 : Le « semestre européen » : un nouveau calendrier pour l'examen des politiques budgétaires et économiques

Le semestre européen, adopté par le Conseil européen le 17 juin 2010, introduit un nouveau calendrier pour la surveillance des réformes structurelles et des programmes budgétaires : par une avancée et une synchronisation au mois d'avril des calendriers de remise des Programmes de stabilité et de convergence – auparavant remis le 1^{er} décembre – et des Programmes nationaux de réforme – auparavant remis le 15 octobre – il assure une meilleure cohérence entre la surveillance budgétaire et la coordination des politiques de croissance. Ce nouveau calendrier permet en outre une discussion plus approfondie et une meilleure prise en compte des préconisations du Conseil et de la Commission dans les grands choix de politique économique et budgétaire des États membres.

Le semestre s'ouvre en janvier avec la présentation par la Commission d'un rapport annuel sur la croissance en Europe et les travaux des filières finances et emploi du Conseil, qui préparent des grandes orientations pour les politiques européennes et nationales. Celles-ci sont examinées puis entérinées par les chefs d'État et de Gouvernement lors du Conseil européen de printemps, en mars. Sur la base de ces orientations, les États membres préparent leur Programme national de réforme (PNR) et leur Programme de stabilité, qu'ils remettent à la Commission au plus tard fin avril. La partie « européenne » du semestre s'achève en juin avec la présentation par la Commission de recommandations par pays, qui sont ensuite débattues par les filières emploi et finances du Conseil. Elles sont validées par le Conseil européen qui se tient traditionnellement en juin. Ces recommandations comprennent :

- un avis sur la politique budgétaire du pays concerné (avis sur le Programme de stabilité, prévu par le règlement n°1466/97/CE révisé sur l'application du Pacte de stabilité),
- des recommandations sur les politiques structurelles et d'emploi pour assurer la bonne mise en œuvre des lignes directrices intégrées adoptées par le Conseil européen. Le

par le Conseil de l'Union européenne

Conseil adopte également une recommandation transversale adressée à la zone euro.

- à partir de 2012, sur la base du nouveau règlement relatif à la surveillance des déséquilibres macroéconomiques (*cf. infra*), une recommandation pourra être adressée aux pays jugés en déséquilibre dans le but de corriger cette situation.

La seconde partie de l'année est consacrée au « semestre national », correspondant à la prise en compte des recommandations formulées à l'issue du semestre européen dans les travaux d'élaboration des politiques budgétaires et structurelles des États membres.

■ Élaboration des programmes et des recommandations

Dans le cadre du premier semestre européen, le Conseil des ministres de l'UE a adopté, sur proposition de la Commission et après approbation par le Conseil européen des chefs d'État du 24 juin 2011, les recommandations comprenant une évaluation des Programmes nationaux de réforme (PNR) – présentant les réformes structurelles des États – et l'avis formel sur les Programmes de stabilité et de convergence (PSC) – présentant leur trajectoire de finances publiques – remis par les États membres à la Commission.

En France, les projets de programmes ont été transmis au Parlement le 18 avril, avant transmission de leur version définitive à la Commission le 3 mai. La France s'est également attachée à signaler, dans ces documents, les engagements particuliers pris au titre du Pacte Euro Plus. Créé lors du sommet des chefs d'État et de Gouvernement de la zone euro du 11 mars 2011, ce pacte vise à renforcer le pilier économique de l'union monétaire et à améliorer la compétitivité des États membres afin de parvenir à un plus haut niveau de convergence.

Au cours de son élaboration, le PNR a également fait l'objet de consultations auprès des associations des collectivités territoriales, du Conseil économique, social et environnemental, des partenaires sociaux réunis au sein du Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales, et du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cinq recommandations ont été adressées à la France par le Conseil, dont la première s'appuie sur le programme de stabilité et les autres sur le PNR.

- La première recommandation porte sur la réduction du déficit public et appelle la France à se conformer aux obligations prévues par la procédure pour déficit public excessif de décembre 2009 : retour du déficit sous le seuil de 3 % en 2013 et ajustement structurel d'au moins 1 % par an en moyenne. La recommandation invite la France à prendre des mesures supplémentaires pour la réduction de son déficit public « en cas de besoin ». De façon générale, le Conseil a insisté à l'égard de l'ensemble des États membres sur la nécessité de maintenir l'objectif de consolidation budgétaire.
- La deuxième recommandation concerne la lutte contre la segmentation du marché du travail. Le Conseil souhaite voir révisés certains aspects de la législation du marché du travail, jugée trop contraignante, et rappelle la nécessité d'assurer que l'évolution du SMIC soutienne l'emploi, en particulier celui des jeunes et des personnes peu qualifiées.

- Le Conseil préconise, dans sa troisième recommandation, le renforcement des dispositifs de retour à l'emploi et l'encouragement de l'accès à la formation professionnelle.
- La quatrième recommandation porte sur le renforcement de l'efficacité du système fiscal. Le Conseil souhaite voir se poursuivre et s'intensifier le mouvement de réduction des dépenses fiscales et des niches sociales.
- Enfin, le Conseil recommande la poursuite de la suppression des restrictions injustifiées de la concurrence dans certains secteurs, en particulier en ce qui concerne les professions réglementées et le secteur des services.

Ces cinq recommandations s'inscrivent dans la logique des réformes structurelles mises en œuvre depuis 2007 par le Gouvernement et qu'il s'est engagé à poursuivre. Par ailleurs, en réponse à ces recommandations, l'Assemblée nationale, dans sa résolution européenne du 9 juillet 2011, et le Sénat, dans sa résolution du 26 juin 2011, ont affirmé leur détermination à accompagner l'objectif d'équilibre des finances publiques et ont approuvé pleinement l'engagement du Gouvernement de rétablir le déficit public à 3 % du PIB en 2013.

■ Suivi des recommandations

La stratégie de consolidation budgétaire du Gouvernement répond pleinement aux recommandations du Conseil européen :

- Le Gouvernement, pour tenir compte des fortes incertitudes pesant sur la conjoncture internationale, a décidé de réviser à la baisse ses prévisions de croissance pour 2011 et 2012 et pour la période 2013-2015. Afin de respecter la trajectoire de réduction du déficit sur lequel il s'était engagé, des mesures de redressement supplémentaires ont été prises. Ainsi, 11 Milliards d'euros de mesures à horizon 2012 sont d'ores et déjà documentés, ce qui permettra d'atteindre une cible de déficit de - 4,5 % du PIB.
- Les mesures de consolidation budgétaire prévues par le Gouvernement permettront un ajustement structurel de 4,6 points de PIB sur la période 2010-2013, plus élevé que celui requis par la procédure pour déficit excessif (4 points).
- Pour renforcer l'efficacité de son système fiscal, le Gouvernement poursuit et amplifie sa politique de réduction des niches fiscales et sociales les moins efficaces économiquement, sans porter atteinte aux dispositifs de soutien à l'emploi et à la croissance.

Outre les mesures de nature budgétaire, le retour à l'équilibre de nos finances publiques sera facilité par les profondes réformes structurelles initiées par le Gouvernement dès 2007 :

1. Le développement de l'innovation et une meilleure articulation entre enseignement supérieur, recherche et innovation des entreprises constitue l'une des priorités du Gouvernement : la simplification et l'extension du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2008 s'est traduite par une remontée de la part de la R&D privée dans le PIB ; la réforme des universités a permis à 90% d'entre elles de gagner considérablement en autonomie financière ; le programme d'investissements d'avenir, voté en 2010, alloue 35 milliards d'euros au financement de projets à haut potentiel, tournés vers l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.
2. Un deuxième axe de réforme a consisté à améliorer le fonctionnement du marché du travail

et à accroître la participation. La création du dispositif de « rupture conventionnelle », le développement du contrat de transition professionnelle et la récente mise en place du contrat de sécurisation professionnelle dessinent les contours d'une « flexisécurité » française. Parallèlement, couplée à la politique de modération du salaire minimum, la mise en place du RSA, adopté en 2009, soutient le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes et incite à la reprise d'activité sans augmenter le coût du travail.

Plus généralement, la réforme des retraites, adoptée fin 2010, permet d'améliorer significativement la soutenabilité des finances publiques et d'augmenter le potentiel de croissance de l'économie. En particulier, les mesures de recul de l'âge de départ à la retraite permettent de réduire la progression des dépenses de pensions tout en augmentant la taille de la population active. L'allongement progressif, en phase avec les évolutions de l'espérance de vie, de la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein devrait renforcer ces effets.

3. Plusieurs réformes ont amélioré l'environnement des entreprises. En particulier, la réforme de la taxe professionnelle, adoptée en 2010, stimule l'investissement productif et rend les entreprises plus compétitives. D'autre part, les réformes qui augmenteront le niveau de concurrence (loi NOME, attribution d'une 4^e licence de téléphonie mobile...) favorisent les gains de productivité. Enfin, l'environnement des entreprises a été améliorée plus favorable par la poursuite des simplifications administratives. Des guichets uniques ont été créés pour faciliter les principales démarches des usagers. Par exemple, le régime d'auto-entrepreneur, mis en place en 2008, a eu un impact très significatif sur le nombre de créations d'entreprises (680 000 auto-entreprises ont été déclarées en 2009 et 2010).

Encadré 2 : La réforme de la gouvernance économique de l'UE

Le paquet législatif sur la gouvernance économique de l'UE, composé de six propositions de textes de la part de la Commission, contient des innovations majeures qui complètent et renforcent la surveillance multilatérale. La présidence polonaise de l'UE, le Parlement européen et la Commission européenne ont annoncé être parvenus à un accord, dont l'adoption en première lecture a eu lieu le 28 septembre au Parlement européen. L'approbation par le Conseil ECOFIN, prévue le 4 octobre, permettra l'entrée en vigueur des nouvelles règles début 2012. Les principales dispositions de ce « paquet gouvernance » prévoient :

- **Une surveillance budgétaire** renforcée grâce à l'utilisation de nouveaux critères permettant de vérifier que les États membres respectent leurs objectifs d'équilibre budgétaire et réduisent leur dette. Désormais, un pays pourra être placé en procédure pour déficit public excessif non seulement si son déficit dépasse 3 % mais aussi s'il ne procède pas à une réduction suffisante du poids de sa dette en proportion du PIB quand elle dépasse 60 %.

Lorsque le déficit sera inférieur à 3 %, un pays pourra aussi faire l'objet d'une surveillance renforcée (et le cas échéant de sanctions) si l'ajustement vers l'équilibre est jugé insuffisant au regard de critères quantitatifs et si ses dépenses nettes des recettes discrétionnaires évoluent significativement plus vite que le taux de croissance de l'économie.

- **Une homogénéisation du droit budgétaire des États membres.** En particulier, les États devront mettre en place une planification pluriannuelle et prévoir l'introduction de règles budgétaires dans le droit national. La transposition de ce socle commun devra s'opérer d'ici la fin 2012 dans l'ensemble de l'Union européenne. Pour aller plus loin en ce sens, la France et l'Allemagne ont proposé en août 2011 que tous les États se dotent d'une règle de retour à l'équilibre des finances publiques à valeur constitutionnelle.
- **Une nouvelle procédure de surveillance des déséquilibres macroéconomiques et des déséquilibres de compétitivité.** Elle permettra de prévenir les crises provoquées par des modèles de croissance déséquilibrés ou des « bulles » spéculatives. Un mécanisme d'alerte, reposant sur le suivi d'un ensemble d'indicateurs macroéconomiques (balance courante, développement des coûts de main d'œuvre réels, prix de l'immobilier...), déclenchera une étude approfondie de la Commission. Une procédure pour « déséquilibre macroéconomique excessif » pourra être ouverte à l'encontre des États membres afin qu'ils mettent en place des mesures correctives.
- **Un renforcement des sanctions financières.** L'ensemble de ces procédures peuvent donner lieu à des **sanctions financières précoces, quasi-automatiques, et d'un montant dissuasif.** Dans un premier temps, celles-ci ne concerneront que la zone euro – mais la Commission souhaite obtenir son extension aux autres pays de l'UE via un renforcement des conditionnalités attachées aux fonds structurels.

Compétitivité de l'économie française

En première approche, la compétitivité d'une économie peut se définir comme sa capacité à faire face durablement à la concurrence étrangère, tant sur les marchés domestiques que sur les marchés extérieurs. Sa performance à l'exportation, *i.e.* sa capacité à répondre à la demande qui lui est adressée par ses partenaires commerciaux, en dépend. Trois concepts de compétitivité sont traditionnellement distingués dans la littérature économique :

- la « compétitivité prix », la plus intuitive, qui compare le prix de vente des biens et services étrangers et le prix des biens et services domestiques exportés. Elle est très directement influencée par les variations de taux de change, que les entreprises peuvent partiellement compenser en jouant sur leurs marges ;

- la « compétitivité coût », qui est le rapport entre les coûts salariaux des partenaires commerciaux et les coûts salariaux domestiques. En la comparant à la compétitivité prix, il est possible d'apprécier les éventuels « efforts de marge » des entreprises, c'est-à-dire leur propension à absorber ou non les variations de coûts afin de préserver leurs prix d'exportation ;

- enfin, la « compétitivité hors-prix », plus difficilement quantifiable, qui correspond à la qualité, la spécificité et/ou l'innovation incorporée dans les biens et services exportés par rapport aux biens et services concurrents.

Toutefois, plus fondamentalement, la compétitivité doit être analysée dans la globalité du modèle de croissance d'un pays. Par exemple, un pays dont la compétitivité serait entretenue par des salaires anormalement faibles ou une monnaie sous-évaluée, pourrait atteindre pendant un temps une croissance forte. Celle-ci serait cependant déséquilibrée aux dépens de la consommation des ménages et rendrait à terme son modèle social peu soutenable. La compétitivité

ne peut être durablement forte que si elle repose sur un modèle de croissance équilibré, fondé sur une productivité élevée. Ainsi, toute réforme visant à assurer une plus grande productivité des entreprises et un meilleur fonctionnement des marchés des biens et services participe au renforcement structurel de la compétitivité du pays.

Un état des lieux de la compétitivité française apparaît nécessaire au regard de la dégradation apparente des performances du secteur exportateur français. Depuis le début des années 1990, la part des exportations françaises dans les exportations mondiales tend à s'éroder. Ceci s'explique par le poids croissant des pays émergents dans les échanges de biens internationaux, mais aussi, depuis une dizaine d'années, par une dégradation de la compétitivité française vis-à-vis des autres pays de l'OCDE. La vigueur de la demande intérieure ayant, par ailleurs, favorisé le dynamisme des importations, la balance commerciale française s'est progressivement dégradée depuis 2003 : son solde est négatif depuis 2003, et s'est établi à - 51,7 Md€ en 2010, soit 2,7 % du PIB français. Le solde des transactions courantes affiche quant à lui un déficit moins élevé (33,7 Md€ soit 1,7 % du PIB), le solde des échanges de services et les revenus net perçus étant positifs (+ 10 Md€ et + 36,5 Md€ respectivement).

Ces évolutions doivent être replacées dans le contexte de la montée en puissance des grands pays émergents, et en particulier de la Chine, qui s'est faite au détriment des parts de marché de tous les pays développés. D'autre part, elles peuvent être analysées au regard des performances de l'Allemagne, pays dont la structure commerciale est la plus proche de celle de la France.

Le bilan réalisé dans le présent dossier fait ressortir que le niveau des coûts salariaux français n'est aujourd'hui pas très différent, dans les secteurs exportateurs, de celui existant en Allemagne. En revanche, l'évolution depuis dix ans est clairement défavorable à la France, en large part à cause de la modération des salaires allemands. De ce fait, la France a perdu un de ses avantages par rapport à son principal partenaire et concurrent. Pour en atténuer l'impact, les exportateurs français ont consenti d'importants efforts de marge, aboutissant à des écarts de compétitivité prix plus faibles que ceux de la compétitivité coût, au prix d'une dégradation de leur situation financière. Les divergences d'évolution de la compétitivité prix ne sont ainsi pas directement suffisantes pour expliquer à elles seules l'érosion des parts de marché françaises. Les exportations françaises sont ainsi limitées par une compétitivité hors-prix défavorable.

Les trois critères de compétitivité ne peuvent être complètement dissociés. En effet, la réduction des marges à l'exportation a pu fragiliser la santé financière des entreprises et peser sur leur capacité à innover et à améliorer la qualité des produits vendus. Dans ce cadre, une hausse de la compétitivité coût pourrait non seulement compenser mais même améliorer, indirectement, la compétitivité hors-prix. Cette dernière devrait, d'autre part, être favorisée à moyen terme par les nombreuses réformes engagées par le Gouvernement au cours des dernières années qui visent à élever les performances des entreprises françaises, à améliorer leur accès aux financements

et à les accompagner dans leur développement à l'étranger.

I – L'émergence de nouveaux concurrents et le renchérissement des matières premières ont pesé sur les performances commerciales de la France

1. La balance commerciale et les parts de marché à l'exportation se sont dégradées

La balance commerciale¹ de la France était excédentaire en 2002. Malgré l'expansion du commerce extérieur français durant les années 2000, **le solde commercial s'est détérioré depuis lors** : en excédent de 3,5 Md€ en 2002, il a affiché un déficit de 51,7 Md€ en 2010². Si les exportations françaises sont restées dynamiques (en valeur, elles ont progressé à un rythme annuel moyen de 3,8 % avant la crise de 2002 à 2008), les importations l'ont été davantage encore (6,2 % par an en moyenne sur la même période) du fait notamment de la croissance marquée des achats de produits énergétiques. Ainsi, le déficit énergétique est passé de 22 Md€ à 48 Md€ de 2002 à 2010.

La dégradation du solde du commerce extérieur français s'est accentuée depuis le début de 2011 : au premier semestre 2011, le déficit s'élève à 37,5 Md€, soit environ 10 Md€ de plus qu'au second semestre 2010, sous

Graphique 1
Évolution semestrielle des échanges commerciaux de la France
(Données FAB/FAB, en Md€)

— Importations (éch. droite)
— Exportations (éch. droite)
■ Solde commercial



Source : Douanes, calculs DG Trésor.

(1) Retraçant le solde des échanges de biens.

(2) L'année 2009 constitue une exception : la contraction du commerce mondial et de l'activité française en raison de la crise a entraîné un repli plus marqué des importations que des exportations, ce qui a temporairement amélioré le solde commercial.

l'effet d'une hausse des importations en valeur (+ 6,8 %) dopée par le surcoût des achats énergétiques lié aux tensions sur le marché du pétrole et du gaz naturel.

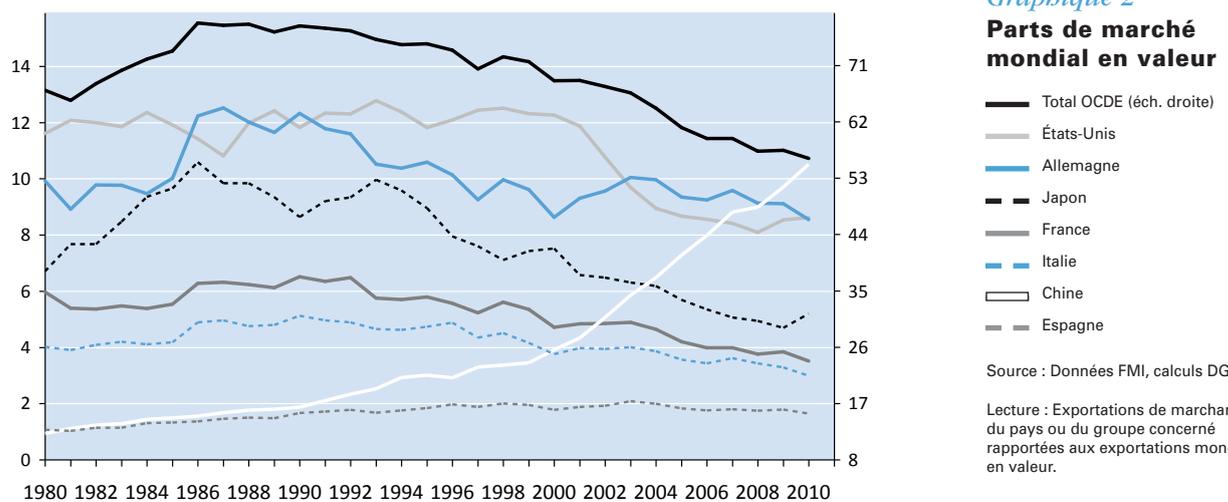
Le solde hors énergie de la France, jusque-là excédentaire, est devenu déficitaire à partir de 2007, et s'est creusé depuis. L'automobile est l'un des secteurs ayant le plus pesé sur le solde commercial ; en effet, l'excédent du secteur automobile s'est progressivement dégradé au cours des années 2000 pour se transformer en déficit depuis 2008. Les autres secteurs qui ont le plus contribué à la dégradation du solde hors énergie sont les biens d'équipement et les autres produits industriels hors pharmacie (qui comprennent notamment l'industrie chimique et la sidérurgie-métallurgie). En revanche, le secteur agroalimentaire reste dynamique, son excédent atteignant un niveau record au 1^{er} semestre 2011 à 5,4 Md€.

Les difficultés actuelles du commerce extérieur français sont dues en partie à un positionnement géographique qui demeure centré sur l'Union européenne (plus de 60 % de nos exportations). En raison du faible dynamisme de la croissance européenne, les ventes françaises à destination de cette région n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'avant-crise.

Les grands marchés extra-communautaires, notamment le continent asiatique, ont constitué en 2010 les principaux moteurs du rebond des exportations françaises. Cependant, début 2011, les ventes de la France sont moins dynamiques sur ces marchés et en retrait par rapport à celles de ses principaux concurrents européens sur les grands marchés émergents, à l'exception notable de la Chine.

L'érosion tendancielle des parts de marché françaises depuis 1990 n'est pas spécifique à la France au sein de l'OCDE.

Cinquième exportateur mondial de marchandises depuis 2003 et au deuxième rang européen, la France a subi un tassement régulier de sa part de marché en valeur³ depuis le début des années 1990. Cette évolution, observée dans la plupart des pays développés, est principalement due à l'augmentation du poids des économies émergentes dans les échanges de marchandises, avec notamment l'accession de la Chine, entrée à l'OMC en 2001, au premier rang des exportateurs depuis 2009 (cf. graphique 2). Selon les dernières données disponibles, la part de marché mondiale en valeur de la France s'établit en 2010 à 3,5 %, contre plus de 6 % au début des années 1990.



(3) Définie comme le ratio de ses exportations de marchandises sur le total des exportations mondiales.

Toutefois, la part de marché relative de la France en volume⁴ par rapport à ses partenaires de l'OCDE a subi de sensibles pertes

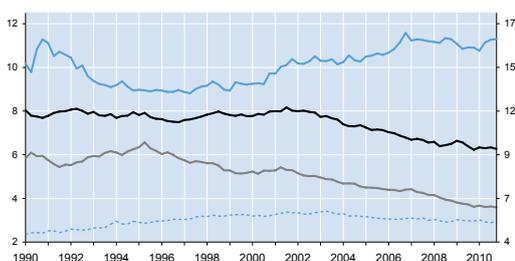
depuis 2002. Elle s'est stabilisée à 6,5 % en 2009 et évolue aux alentours de 6,3 % depuis 2010 (cf. graphique 3).

Graphique 3
Parts de marché en volume (exportations de biens et services, en %)

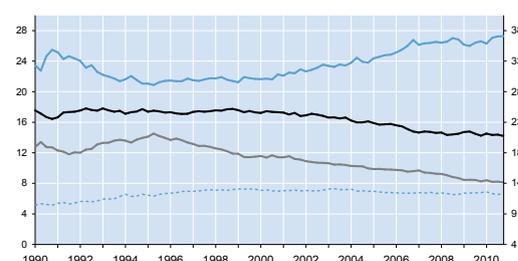
France —
Italie —
Espagne - - -
Allemagne (éch. D) —

Source : DG Trésor.

dans les pays de l'OCDE



dans les pays de la zone euro



En termes sectoriels, la France a perdu des parts de marché dans presque tous les secteurs entre 2006 et 2010 (cf. graphique 4). Seul le secteur aéronautique progresse et dépasse 25 % de part de marché en 2010. La part de marché de l'industrie automobile française a diminué de 1,5 pt environ pour s'établir à moins de 5 % en 2010. Les secteurs des biens d'équipement, de la sidérurgie, de la chimie (y compris la pharmacie) et de l'agroalimentaire, voient leur part de marché reculer de 0,5 pt à 1 pt entre 2006 et 2010.

Les secteurs de l'énergie et du textile maintiennent leur position à l'international.

La situation est plus favorable pour les autres postes de la balance des paiements courants⁵ : les services présentent toujours un solde positif (10 Md€ en 2010) – notamment sur le tourisme – de même que les revenus nets⁶ (36 Md€). Toutefois leur progression n'est pas suffisamment dynamique pour compenser la dégradation observée sur les biens, de sorte que le solde de la balance des transactions courantes se détériore.

Encadré 1 – La France reste un territoire économique attractif

La France reste une économie attractive, qui s'est maintenue depuis le début de la crise dans les premiers rangs des pays européens en termes de pays d'accueil des investissements directs étrangers.

Elle se classe au deuxième rang derrière le Royaume-Uni et devant l'Allemagne en termes d'accueil des implantations internationales⁷. En 2010, la France a accueilli 562 implantations (+ 6 % par rapport à 2009), ce qui correspond à environ 15 000 emplois (+12 % par rapport à 2009). Elle est par ailleurs en tête des pays européens en ce qui concerne l'accueil d'implantations internationales à caractère industriel, notamment dans l'automobile. Dans le secteur des services, le rythme des projets est aussi très dynamique (+ 40 % en 2010).

Autres dimensions de l'attractivité d'un pays, la France est également un des premiers pays d'accueil européens des étudiants étrangers, le deuxième pays européen d'implantation de sièges sociaux des groupes internationaux (derrière le Royaume-Uni) ainsi que de centres de recherche et développement (Tableau de bord 2011 de l'attractivité de la France, AFII).

(4) Indicateur qui rapporte les exportations de biens et services en volume, c'est-à-dire corrigé de la variation des prix, de la France à celles de ses 24 partenaires de l'OCDE (UE à 15, États-Unis, Japon, Canada, Mexique, Norvège, Suisse, Turquie, Corée, Australie, Nouvelle-Zélande).

(5) À l'exception des transferts courants mais dont le déficit est par nature structurel pour un pays avancé européen (transferts vers l'Union Européenne, don, aide, etc.). Note : le solde des échanges de biens mesuré par la balance des paiements peut légèrement différer du solde établi par les douanes françaises car les échanges ne donnant lieu ni à transfert de propriété ni à paiement ne sont pas comptabilisés en balance des paiements. Ainsi, en 2010, le solde des échanges de biens s'établit à - 53,7 Md€ selon la balance des paiements contre - 51,7 Md€ selon les douanes.

(6) Salaires, dividendes, intérêts et autres revenus nets versés par l'étranger.

(7) Baromètre 2011 sur l'attractivité réalisé par Ernst & Young.

2. La France est en concurrence directe avec l'Allemagne

La plupart des principaux pays de la zone euro, dont la France, ont, par rapport aux autres pays de l'OCDE, perdu des parts de marché mondial en volume entre 2002 et 2008. Cette évolution tient en partie à **la dégradation de leur compétitivité prix du fait de l'appréciation quasi-continue de l'euro** (cf. graphique 7 *infra pour la France*). Après sa mise en place en 1999, l'euro s'est, dans un premier temps, déprécié face aux monnaies des principaux partenaires commerciaux hors zone euro, avant de nettement s'apprécier de 2001 à 2008, dépassant dès 2003 son cours initial de 1999 face au dollar. Ce mouvement de hausse de la monnaie européenne n'a pris fin qu'avec la récession économique mondiale de 2008-2009 et a pesé sur la compétitivité des pays membres. **L'Allemagne, en accroissant ses parts de marché pendant les années 2000, fait figure d'exception** (cf. graphique 3 *supra*).

Diverses études économiques des performances commerciales de la France et de l'Allemagne ont montré que **les spécialisations sectorielles⁸ à l'exportation des deux pays sont similaires**, principalement sur les produits mécaniques et la chimie, bien que l'avantage comparatif de l'Allemagne soit plus prononcé que celui de la France. L'Allemagne détient par ailleurs un net avantage comparatif dans le secteur de l'automobile alors que la France a vu le sien s'effriter au cours des dernières années. La France conserve toutefois un avantage com-

paratif marqué dans l'agroalimentaire. Cette grande proximité dans la structure sectorielle à l'exportation conduit les entreprises françaises à se trouver en concurrence souvent frontale avec leurs homologues allemandes, ce qui tend à exacerber l'effet des différences de compétitivité.

À partir de 2000, l'Allemagne a continué à accroître ses parts de marché en Europe (y compris dans des pays où la France jouissait d'une position dominante⁹) grâce à l'amélioration de sa compétitivité hors-prix (cf. III). Sur les marchés extra-communautaires, l'Allemagne a surtout tiré parti de sa compétitivité coût, améliorée par la politique de modération salariale engagée durant la décennie (cf. II).

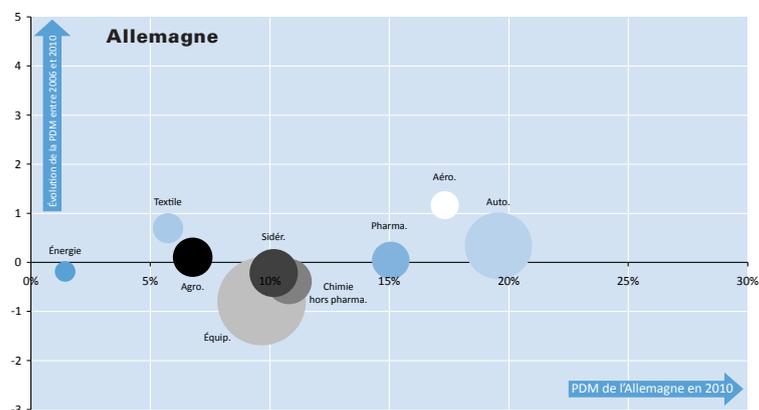
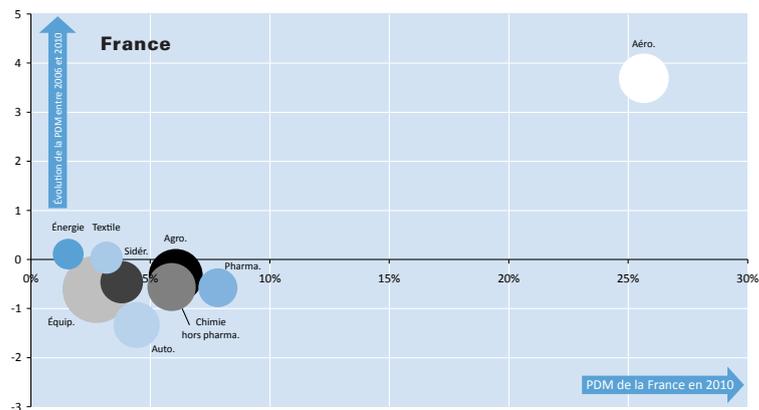
Par ailleurs, l'Allemagne a fait le choix de spécialiser ses exportations dans des produits à technologie élevée et moyennement élevée¹⁰ (automobile et machines). Cette stratégie, qui passe par un désengagement progressif des produits de faible technologie, a aussi permis à l'Allemagne de bien résister à la montée en puissance des grands émergents et de consolider ses positions sur les produits de haute et de moyenne technologie. *A contrario*, la France ne s'est pas désengagée de l'exportation de produits à contenu technologique relativement faible. Par conséquent, elle a préservé ses parts de marché dans les produits de haute technologie (elle conserve un avantage comparatif élevé dans l'aéronautique et la pharmacie) mais elle en a perdu dans toutes les autres gammes, et plus particulièrement dans les produits de moyenne à faible technologie.

(8) Ces spécialisations sont appréhendées par l'indicateur des « avantages comparatifs révélés », calculé par le CEPIL, qui souligne les points forts et points faibles à l'exportation d'une économie ; il mesure, pour une période donnée, l'écart entre le solde commercial observé pour un produit donné et une situation théorique dans laquelle chaque produit contribuerait au solde commercial global proportionnellement à son poids dans les échanges totaux (importations + exportations). Voir sur ce sujet « Spécialisations à l'exportation de la France et de l'Allemagne : similitude ou divergence », N. Madariaga, Trésor Eco n°68, décembre 2009.

(9) « Une analyse détaillée de la concurrence commerciale entre la France et l'Allemagne » J.C. Bricongne, L. Fontagné et G. Gaulier, 2011.

(10) Voir « Spécialisations à l'exportation de la France et de l'Allemagne : similitude ou divergence », N. Madariaga, Trésor Eco n°68, décembre 2009.

Graphique 4
Matrice des parts de
marché sectorielles



Source : Global Trade Atlas, calculs DG Trésor ; Lecture : la taille de chaque disque est proportionnelle à la part du secteur dans le montant total des exportations du pays.

Au final, si globalement les PIB par habitant de la France et de l'Allemagne ont connu une progression moyenne similaire du début des années 1990 à l'année 2007, les causes de cette croissance diffèrent dans les deux pays. En Allemagne, elle s'explique en grande partie par les très bonnes performances à l'exportation ; en

France, la croissance a davantage reposé sur le dynamisme de la demande intérieure. À cet égard, le cas de l'Allemagne montre qu'il est possible pour un pays de passer en moins de 10 ans d'une situation commerciale déficitaire (- 1,7 pt de PIB en 2000) à une situation largement excédentaire (+ 7,5 pts de PIB en 2007).

Encadré 2 – Le déficit extérieur est le reflet d'un endettement croissant des administrations publiques, des entreprises, et, dans une moindre mesure, des ménages français

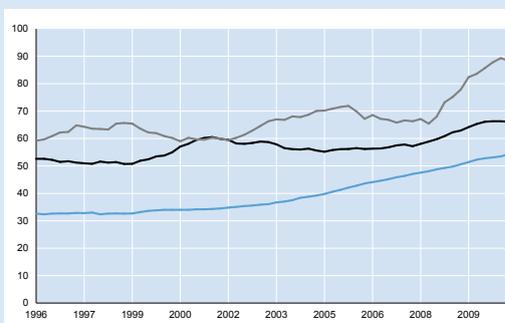
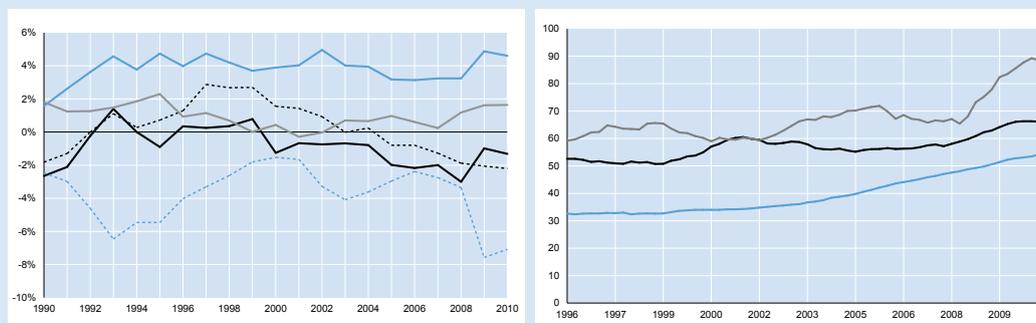
Contrairement à une entreprise, dont le but même est de vendre ses produits, l'intérêt premier du commerce international pour un pays est de pouvoir importer les biens qu'il ne produit pas, ou qu'il produit à un coût trop élevé, et dont a besoin son économie. C'est pour garantir son approvisionnement tout en conservant un endettement soutenable qu'il doit exporter.

Le déficit extérieur peut ainsi refléter pour partie une demande intérieure (investissement physique, consommation, demande publique) élevée. Comptablement, les capitaux nécessaires pour combler le déficit extérieur correspondent exactement à la part de l'investissement physique que l'épargne nationale n'est pas capable de couvrir : lorsque l'épargne nationale est insuffisante, les capitaux doivent être trouvés à l'étranger (emprunt, participation, investissement direct, etc.). Or la demande intérieure française a effectivement été dynamique.

La demande des ménages a été le principal moteur de la croissance française de 1990 à 2007. Leur consommation, en particulier, a crû à un rythme moyen de 1,8 % sur la période, soutenue par le dynamisme du pouvoir d'achat. Celui-ci a bénéficié d'une inflation très modérée et de revenus d'activité relativement soutenus, les salaires réels ayant suivi l'évolution de la productivité. Le dynamisme de l'investissement des ménages en biens immobiliers, lié au niveau peu élevé des taux d'intérêt sur la période, a également favorisé la croissance de l'activité. L'investissement des entreprises a lui aussi bénéficié de conditions de financement favorables ainsi que de bonnes perspectives de débouchés sur le marché intérieur et à l'étranger, en lien avec la forte croissance du commerce mondial. La consommation publique, enfin, a constitué le troisième moteur de la croissance française pendant vingt ans.

Dans un contexte de pertes de parts de marché à l'exportation, ce dynamisme de la demande intérieure s'est traduit par une hausse de l'endettement des agents non financiers. En analysant l'évolution de 2000 à 2007, soit avant crise, la hausse de l'investissement des ménages a pesé sur leur capacité de financement, en baisse de 0,7 pt de PIB (cf. graphique 5). Leur taux d'endettement a progressé de 13 pts de PIB sur la période, pour atteindre 47 pts de PIB (cf. graphique 6), un niveau toutefois très inférieur à celui de l'Espagne, du Royaume-Uni ou des Etats-Unis. Le besoin de financement des sociétés non financières s'est, sur la même période, creusé de 0,7 pt, en raison, là encore, de la vigueur de l'investissement, mais aussi d'une politique de versement de dividendes généreuse. Leur taux d'endettement, traditionnellement plus élevé en France que celui des ménages, atteignait 57 pts de PIB en 2007. Le déficit public s'est également creusé entre 2000 et 2007, à hauteur de 1,3 pt de PIB. L'endettement des administrations publiques a ainsi atteint 66 pts de PIB en 2007. Cette détérioration de la situation financière des trois principaux secteurs institutionnels de l'économie explique la réduction de la capacité de financement de la France de 2,8 pts de PIB de 2000 à 2007. Elle s'est accentuée pendant la récession de sorte que le besoin de financement de la nation a atteint 2,2 pts de PIB en 2010¹¹.

Améliorer le solde extérieur passe donc nécessairement par l'amélioration de la capacité de financement des agents domestiques. En ce sens, les mesures prises pour la réduction du déficit public participent au rétablissement de l'équilibre extérieur, à condition que cette réduction ne soit pas intégralement compensée par une baisse de la capacité de financement des autres agents, et notamment des ménages. La littérature économique conclue que cette condition est effectivement remplie. Il y a toutefois une compensation partielle, le taux d'épargne des ménages diminuant traditionnellement lors du rétablissement des finances publiques. L'ampleur de cette diminution reste débattue. Des travaux récents de l'OCDE évaluent la baisse de l'épargne des ménages à environ 40 %¹² de l'amélioration du déficit public. Un désendettement des entreprises françaises contribuerait également au rétablissement de l'équilibre extérieur.



Graphique 5 à gauche
Capacité (+) / besoin (-)
de financement des agents
(en points de PIB)

Ménages —
Nation - - -
Sociétés financières —
Sociétés non financières —
Administrations publiques —

Source : INSEE.

Graphique 6 à droite
Endettement des agents non financiers
(en points de PIB)

Administrations publiques —
Sociétés non financières —
Ménages —

Source : Banque de France.

(11) À de faibles différences techniques près, le besoin de financement de la nation est équivalent au déficit de la balance courante.

(12) « New evidence on the private saving offset and Ricardian equivalence », O. Röhn, OECD Economics Department working paper No. 762, 2010.

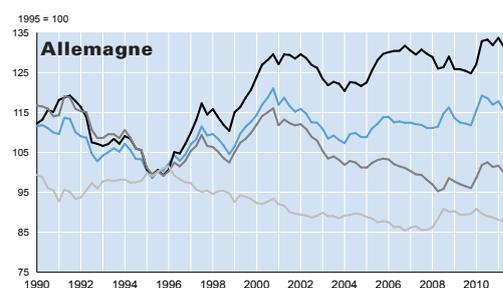
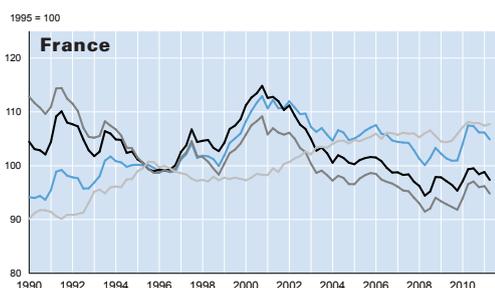
II – La France a vu son avantage de compétitivité coût du travail se réduire. Elle a mieux préservé sa compétitivité prix

Le constat d'une dégradation des performances commerciales françaises vis-à-vis de l'Allemagne, alors même que la spécialisation sectorielle des deux pays est similaire, montre que les entreprises françaises et les biens et services qu'elles proposent à l'exportation sont devenus moins compétitifs. La dégradation de la compétitivité française trouve une première explication dans l'évolution divergente du coût du travail entre les deux pays. Juste après la réunification,

les salaires allemands ont nettement augmenté, procurant un avantage à la France, et entraînant un creusement du déficit extérieur allemand. En revanche, sur la dernière décennie, un large consensus social et des réformes sur le marché du travail (réformes dites « Hartz », cf. encadré 5) ont entraîné une forte modération salariale en Allemagne. Le coût du travail, en devenant relativement plus élevé en France, a directement pesé sur la compétitivité coût du pays. Les entreprises françaises ont cependant été capables de préserver une compétitivité prix à l'export satisfaisante grâce à d'importants efforts de marge, mais cela a pesé sur leur santé financière (cf. graphique 7).

Graphique 7
Compétitivité prix, compétitivité coût, effort de marge (vis-à-vis des pays de l'OCDE)

Compétitivité prix ———
Compétitivité coût ———
Effet change ———
Effort de marge ———



Source : DG Trésor.

Lecture : une hausse correspond à une amélioration de la compétitivité.

* Effet change = 1 / taux de change effectif nominal.

** L'effort relatif de marge est le rapport de la compétitivité prix et de la compétitivité coût : une hausse correspond à un effort relatif de marge plus important de la part des exportateurs français.

1. La modération salariale en Allemagne est à l'origine de la divergence de compétitivité coût entre la France et l'Allemagne

Le coût du travail influe au même titre que le coût des autres facteurs de production et des consommations intermédiaires sur la compétitivité coût des entreprises. Il s'agit en effet d'une dépense pour les entreprises qui entraîne une augmentation des prix de vente ou une réduction de leurs marges. **Le coût du travail est donc l'un des déterminants importants de la compétitivité des entreprises.**

Faire un bilan de la compétitivité coût de l'économie française est un exercice complexe. Il faut en particulier éviter trois écueils :

- il faudrait se limiter au champ des secteurs qui contribuent effectivement à la compétitivité

de l'économie française, certains secteurs n'y contribuant que très indirectement (les services aux particuliers par exemple). Les données disponibles ne le permettent pas toujours ;

- *a contrario*, il n'est pas possible de se restreindre aux seuls secteurs exportateurs, leurs prix de production dépendant des coûts salariaux observés dans ces secteurs mais aussi des coûts salariaux observés dans les branches d'activité auxquelles ils ont recours lors de leur processus de production ;

- les salaires versés sont à mettre en relation avec la productivité de la main-d'œuvre, les coûts salariaux horaires ne pouvant renseigner, seuls, sur la compétitivité d'un pays : une productivité élevée permet aux entreprises de rester compétitives à l'international tout en versant des salaires relativement plus élevés.

a. Les coûts salariaux horaires dans le secteur manufacturier sont globalement similaires en France et en Allemagne

Le coût salarial horaire¹³ en France s'établissait à 31,5 €/h en 2008¹⁴, contre 28,9 €/h en

Allemagne et 22,9 €/h pour le reste de la zone euro (*cf. tableau 1*). La France serait ainsi le pays de la zone euro présentant le coût salarial le plus élevé derrière la Belgique.

Les coûts salariaux horaires peuvent fortement diverger selon les secteurs, or les données

	Ensemble des secteurs	Industrie manufacturière	Services aux entreprises	Autres secteurs
Allemagne	28,9	33,4	26,1	27,5
France	31,5	33,2	32,9	30,2
Zone euro (hors Fr. et All.)	22,9	22,4	22,9	22,9
Zone euro	26,1	27,7	25,8	25,5

Tableau 1
Coûts salariaux horaires en 2008 (en €/h)

Source : Eurostat (enquête Ecmoss), calculs DG Trésor.

sectorielles ne sont pas suffisamment fines pour pouvoir étudier précisément les seuls secteurs concourant à la compétitivité française. **Une approche plus fruste consiste à restreindre l'analyse à deux secteurs principaux : l'industrie manufacturière qui produit l'essentiel des biens exportés et les services aux entreprises¹⁵**, dont les coûts salariaux interviennent de façon indirecte via les consommations intermédiaires (*cf. encadré 3*).

Une telle lecture réduit l'écart de coût du travail vis-à-vis de l'Allemagne. Cela est dû au secteur manufacturier : les coûts salariaux horaires dans ce secteur seraient globalement au même niveau dans les deux pays (33,2 €/h en France et 33,4 €/h en Allemagne). Pour les services aux entreprises en revanche, l'écart observé au niveau agrégé est plus important : l'Allemagne se situerait au niveau de la moyenne de la zone euro (26,1 €/h), tandis que la France serait 26 % au-dessus (32,9 €/h).

En tendance, à partir de la fin des années 90, la France a vu ses coûts salariaux progresser plus rapidement que ceux de l'Allemagne dans l'industrie manufacturière et les services aux entreprises¹⁶. Les coûts salariaux horaires en France, plus faibles d'environ 15 % en 1998, ont ainsi progressivement rattrapé ceux de l'Allemagne dans l'industrie manufacturière (*cf. graphique 8*). Cette évolution apparaît encore plus clairement dans le secteur des services aux entreprises : les coûts salariaux horaires y étaient comparables à la fin des années 1990 ; en 2008, ils sont 25 % plus bas en Allemagne qu'en France (*cf. graphique 8*).

(13) Il s'agit du coût du travail moyen par salarié qui rapporte les rémunérations brutes auxquelles s'ajoutent les cotisations salariales à la charge des employeurs au temps de travail effectif, exprimé en euros par heure (€/h).

(14) Les données relatives au coût salarial horaire commentées dans cette partie sont issues de l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss). Cette enquête quadriennale, harmonisée au niveau européen, porte uniquement sur les entreprises de 10 salariés et plus, hors agriculture, administration publique et activités des ménages en tant que particuliers-employeurs. Les résultats les plus récents datent de 2008.

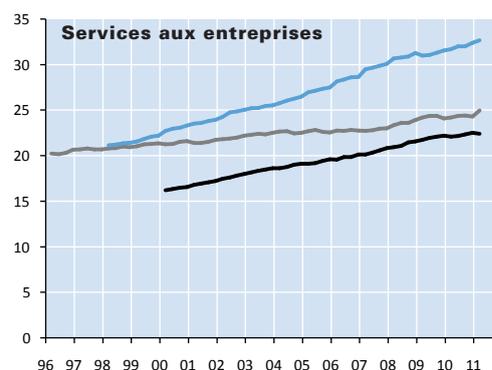
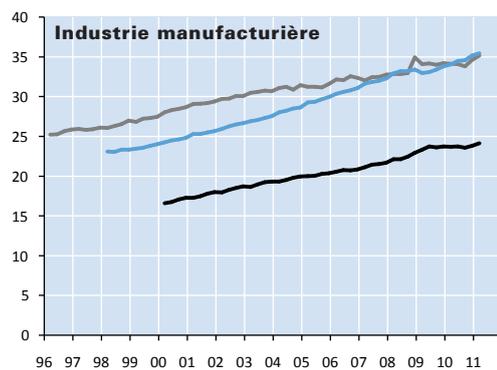
(15) Transports et entreposage, activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien.

(16) Les évolutions des coûts salariaux horaires sont estimées à partir des indices du coût du travail (ICT) publiées par Eurostat. À partir des résultats de l'enquête Ecmoss de 2008, il est ainsi possible de reconstituer des séries de coût salarial horaire sur toute la période pour laquelle les ICT sont disponibles, de 1996 à 2011. De légères différences de champs ou de concepts subsistent toutefois entre ces ICT et le coût du travail mesuré par l'enquête Ecmoss.

Graphique 8
Coût salarial horaire dans l'industrie manufacturière et dans les services aux entreprises (en €/h)

Zone euro (hors France et Allemagne) —
 Allemagne —
 France —

Source : Eurostat (enquête Ecmoss, ICT),
 calculs DG Trésor.



La divergence entre les coûts salariaux français et allemands s'est accentuée juste avant la crise, entre 2005 et 2008 (cf. tableau 2), mais elle avait commencé au cours de la période de convergence des garanties minimales de rémunéra-

tion (GMR) de 2002 à 2005¹⁷. La crise n'a pas donné lieu à une réduction de l'écart creusé au cours de ces années : les coûts salariaux horaires français ont tout juste évolué en ligne avec les coûts salariaux allemands entre 2008 et 2011.

Tableau 2
Écarts de croissance (annualisés) des coûts salariaux horaires entre la France et l'Allemagne de 1998 à 2011

	T1 1998 - T1 2002	T1 2002 - T3 2005	T3 2005 - T1 2008	T1 2008 - T1 2011	Ensemble de la période 1998 - 2011
	Réduction du temps de travail	Convergence des GMR		Crise financière	
Ensemble des secteurs	0,6%	2,1%	2,7%	0,0%	1,3%
Industrie manufacturière	- 0,3%	2,5%	2,1%	0,2%	1,0%
Services aux entreprises	1,6%	2,0%	3,3%	- 0,2%	1,7%
Autres secteurs	0,6%	2,0%	2,9%	0,1%	1,4%

Source : Eurostat (enquête Ecmoss, ICT),
 calculs DG Trésor.

(17) Pour ne pas diminuer la rémunération des salariés dont l'entreprise avait réduit la durée collective de travail (lois sur les 35 heures), un dispositif complexe de garantie mensuelle de rémunération (GMR) a été mis en place entre 1998 et 2002 ; le salaire horaire des salariés bénéficiant de ces GMR était ainsi supérieur au Smic. Le retour à un salaire minimum unique a été réalisé progressivement de 2002 à 2005 par une convergence du Smic horaire (et de toutes les autres GMR) vers le niveau de la GMR la plus élevée.

Encadré 3 – Pourquoi le coût de certains services contribue à la compétitivité coût de l'industrie française :

Les coûts de production des entreprises ne se limitent pas à la seule rémunération des facteurs de production (capital et travail) : ils incluent également l'achat de consommations intermédiaires. Les coûts de production dans un secteur donné sont ainsi directement affectés par la variation du coût du travail dans ce secteur, mais aussi indirectement, à comportements de marge inchangés de la part des entreprises, par les coûts salariaux des autres secteurs dont les produits sont utilisés comme consommations intermédiaires.

Une analyse comptable permet de mesurer l'influence des coûts salariaux des différents secteurs sur les prix de production d'un secteur donné, comme l'industrie manufacturière par exemple (cf. tableau 3), à comportements de marge et structure de production inchangés. Il en ressort que les services aux entreprises sont le seul secteur dont les coûts salariaux ont un impact sensible sur les prix de production dans l'industrie manufacturière, les coûts salariaux de ce secteur mis à part.

En effet, comme décrit dans le tableau 3, une augmentation des coûts salariaux de 1 % dans l'ensemble des secteurs, après prise en compte des consommations intermédiaires et à marges constantes, entraînerait une augmentation de 0,45 % des prix de production dans l'industrie manufacturière dont 0,27 % serait dû au secteur manufacturier lui-même et 0,10 % au secteur des services aux entreprises. L'effet serait beaucoup plus faible pour tous les autres groupements sectoriels considérés. Les résultats sont quasi-similaires en Allemagne.

		Industrie manufacturière	Services aux entreprises	Finance et télécoms	Services "personnels"	Services "publics"	Immobilier et construction	Autres	Total
France	Industrie manufacturière	0,27	0,10	0,02	0,01	0,03	0,00	0,01	0,45
	Services aux entreprises	0,03	0,49	0,03	0,01	0,02	0,01	0,00	0,59
Allemagne	Industrie manufacturière	0,33	0,08	0,01	0,01	0,03	0,01	0,01	0,49
	Services aux entreprises	0,04	0,45	0,02	0,02	0,02	0,01	0,00	0,55

Tableau 3
Élasticités « comptables » des prix de production aux coûts salariaux dans les principaux secteurs de l'économie française en 2007

Source : Eurostat (Comptabilités Nationales), calculs DG Trésor.

b. La prise en compte de la productivité suggère que la divergence entre la France et l'Allemagne se concentre principalement dans le secteur manufacturier de 1995 à l'aube de la crise

Le seul examen des coûts salariaux horaires ne renseigne pas sur la capacité d'un pays à rester compétitif à l'international. Il convient de les corriger des différences

de productivité pour tenir compte de la quantité de biens produits en une heure de temps : ces coûts du travail corrigés de la productivité, les coûts salariaux unitaires (CSU), constituent une mesure plus pertinente de l'influence du coût du travail sur la compétitivité coût des entreprises (cf. encadré 4).

Encadré 4 – Le coût du travail : concepts et mesures

Le coût du travail mesure l'ensemble des coûts qui incombent à l'employeur dans la rémunération de ses salariés. Il s'agit des rémunérations brutes auxquelles sont ajoutées les cotisations sociales à la charge des employeurs.

À des fins de comparaison, le coût du travail moyen par salarié doit être rapporté au temps de travail effectif (coût salarial horaire), mais également aux quantités produites, pour obtenir le coût salarial unitaire (CSU). En effet, l'efficacité d'une heure travaillée peut différer nettement d'un pays à l'autre. Concrètement, les coûts salariaux horaires sont rapportés à la valeur ajoutée réelle (déflatée des évolutions de prix) pour obtenir les CSU. Leur évaluation est faite à partir des données de comptabilité nationale.

Ainsi, les CSU sont des indices dont les évolutions permettent de mesurer les écarts de progression du coût salarial à unité produite équivalente. Leur comparaison en niveau ne ferait pas sens. L'évolution relative des CSU d'un pays par rapport à ses partenaires traduit ainsi l'amélioration ou la dégradation de la compétitivité coût du pays.

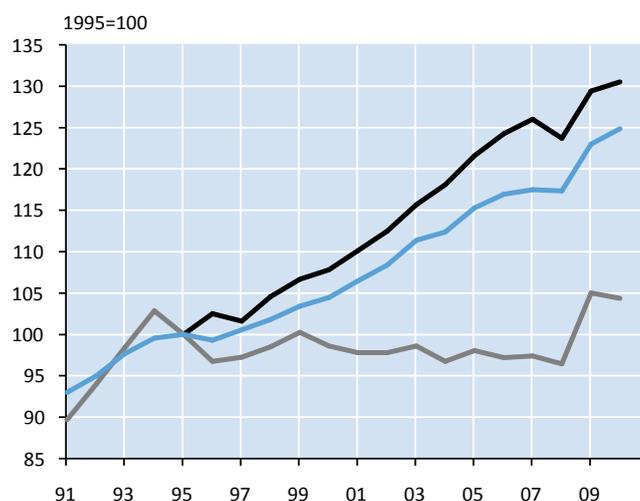
Sur l'ensemble de l'économie, les CSU en France ont globalement évolué de façon similaire à ceux de l'ensemble de la zone euro depuis 1990¹⁸. En revanche, les évolutions observées en Allemagne apparaissent particulièrement atypiques : alors que les CSU progressaient en moyenne de + 1,5 % par an en France, ils ont baissé en Allemagne de 0,25 % (cf. graphique 9). Si cet écart entre

la France et l'Allemagne est principalement le fait d'une croissance deux fois plus dynamique des coûts salariaux horaires en France (3 % contre 1,5 %), l'évolution de la productivité horaire est également un peu moins forte (1,5 % en France contre 1,75 % en Allemagne) et contribue à cette divergence.

Graphique 9
CSU pour l'ensemble de l'économie

Zone euro (hors France et Allemagne) —
France —
Allemagne —

Sources : Eurostat, Insee (Comptabilités Nationales), calculs DG Trésor.



Une analyse sectorielle montre que l'essentiel de l'écart d'évolution des CSU entre la France et l'Allemagne au niveau de l'ensemble de l'économie est le fait des secteurs produisant des biens qui ne contribuent pas

directement aux exportations ou qui sont très fortement associés au cycle de l'immobilier (cf. tableau 4). Il reste toutefois des écarts pour les secteurs exposés à la concurrence internationale.

(18) Le choix de 1995 comme base correspond à la fois à un calage sur la disponibilité des données sur la zone euro, mais aussi au souci de ne pas débiter la période d'observation à un extrême du cycle conjoncturel et surtout au début du recul des CSU allemands : ce faisant, les écarts entre la France et l'Allemagne ne sont pas minorés par un choix *ad hoc* de la période d'observation, ils sont au contraire majorés.

	Zone euro (hors All. et Fr.)	Allemagne	France	Écart France / Allemagne	Contribution à l'écart France / Allemagne*	Répartition sect. de la masse salariale en France
Industrie manufacturière	1,2%	- 1,5%	- 0,7%	0,9%	0,2%	22%
Services aux entreprises	3,5%	1,7%	1,8%	0,1%	0,0%	17%
Finance et télécoms	- 1,7%	- 1,7%	- 1,2%	0,5%	0,0%	6%
Services "personnels"	4,2%	- 0,3%	2,0%	2,3%	0,4%	18%
Services "publics"	3,4%	- 0,1%	2,8%	2,9%	0,7%	26%
Immobilier et construction	5,3%	- 3,9%	2,7%	6,7%	0,5%	7%
Total	2,4%	- 0,4%	1,6%	2,0%	2,0%	100%

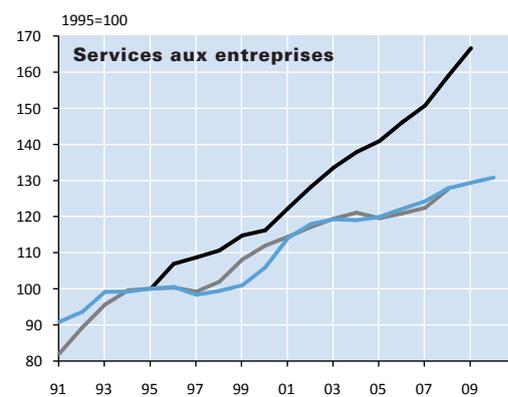
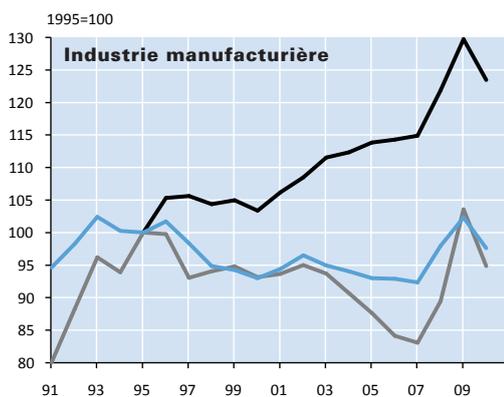
Tableau 4
Évolutions sectorielles
(annualisées) des CSU
entre 1995 et 2007

Sources : Eurostat, Insee, calculs DG Trésor.
* Contribution à l'écart France / Allemagne pondérée par la part du secteur dans la masse salariale totale.

Dans le cas du secteur manufacturier, l'écart d'évolution des CSU entre la France et l'Allemagne se fait dans un contexte de gains de compétitivité marqués dans les deux pays ; cependant **la baisse des CSU est plus forte en Allemagne qu'en France.** Elle est concentrée sur la fin de période, de 2004 à 2007 (cf. graphique 10), et résulte d'une importante modération salariale en Allemagne, entraînant un recul des salaires réels¹⁹. Toutefois, comme le montre le graphique 10, l'orientation plus favorable des CSU allemands sur la période 1995-2007 ne compense pas complètement, dans ce secteur, l'évolution défavorable qu'ils avaient

connue dans la période post réunification (1990-1994).

En revanche, les CSU dans les services aux entreprises ont évolué sur l'ensemble de la période de façon très similaire entre la France et l'Allemagne (cf. graphique 10). Ainsi, la prise en compte des coûts salariaux indirects associés aux consommations intermédiaires de l'industrie manufacturière serait neutre sur l'appréciation de l'évolution comparée des CSU entre la France et l'Allemagne pour la production de biens échangeables.



Graphique 10
CSU pour l'industrie
manufacturière
et pour les services
aux entreprises

Zone euro (hors France et Allemagne) —
France —
Allemagne —

Sources : Eurostat, Insee (Comptabilités Nationales) calculs DG Trésor.

Encadré 5 – Les réformes « Hartz » en Allemagne

Le marché du travail allemand a été profondément modifié de 2003 à 2005 par les quatre lois dites « Hartz »²⁰. Le principal objectif de ces réformes était d'accroître la flexibilité du marché du travail et d'augmenter les incitations à intégrer ou à réintégrer le marché du travail. Leur succès s'est reflété dans la dynamique de la population active entre 2003 et 2008 (+ 2,1 % au total), malgré le recul de la population en âge de travailler sur la même période (- 1,3 % au total) résultant du vieillissement démographique.

Le premier volet (« Hartz I ») vise à assouplir les conditions d'embauche, à subventionner des formations continues ainsi qu'à renforcer l'emploi intérimaire. Il entre en vigueur à

(19) La productivité horaire progresse en revanche plus rapidement en France sur la période 1995-2007 dans ce secteur.

(20) Du nom de l'ancien responsable des ressources humaines de Volkswagen et conseiller de G. Schröder.

partir du 1^{er} janvier 2003. À la même date, le deuxième volet (« Hartz II ») est activé afin de combattre le travail au noir en subventionnant des emplois hors CDI, en assouplissant les procédures de création d'entreprise et en créant un guichet unique à l'agence nationale pour l'emploi. « Hartz III » vise principalement à renforcer l'efficacité des agences pour l'emploi en les restructurant à partir du 1^{er} janvier 2004.

Enfin, « Hartz IV » vise à accroître les incitations à accepter un emploi plutôt que de continuer à recevoir une allocation chômage (*Arbeitslosengeld*) ou un revenu minimum d'insertion (*Sozialhilfe*). Ce volet entraînait notamment le regroupement du revenu minimum d'insertion et de l'indemnité versée aux chômeurs de longue durée (comparable au RSA en France) ainsi que la réduction de la durée maximale d'éligibilité pour l'allocation chômage. Il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2005. La mesure la plus controversée de la loi « Hartz IV » prévoit la possibilité de réduction voire de suppression des indemnités dans divers cas : absence aux rendez-vous « formation » ; refus d'entretiens d'embauche proposés par l'agence ; refus d'offres d'emploi proposées par l'agence, même si cet emploi est en-dessous du niveau de qualification ou mal rémunéré (y compris les emplois précaires et intérimaires) ; ou encore si le ménage concerné possède un patrimoine (espèces, titres, etc.).

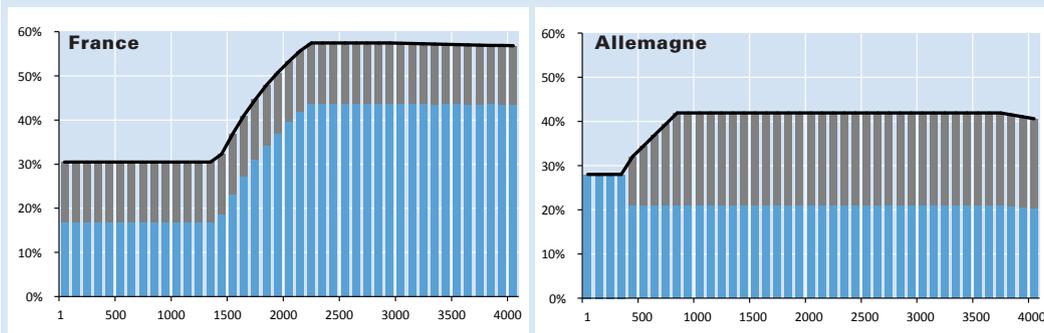
c. Les prélèvements sur le travail sont comparables entre la France et l'Allemagne, tant en niveau qu'en évolution au cours de la dernière décennie

Au-delà de la modération salariale en Allemagne, les prélèvements obligatoires sur les revenus du travail peuvent jouer sur les différences de CSU entre la France et l'Allemagne. Ce n'est pas tant le niveau que les évolutions de ces prélèvements qui importent pour expliquer les divergences entre les CSU français et allemands. À cet égard, il convient de prendre

en compte l'ensemble des prélèvements et non pas seulement les cotisations sociales. C'est en effet l'écart entre le coût du travail pour l'employeur et le salaire net perçu par le salarié qui influe sur les négociations salariales, la détermination des salaires et la dynamique des coûts salariaux. Par exemple, une hausse des prélèvements sur les revenus salariaux entraîne une demande de hausse des revenus dans les négociations salariales, pesant *in fine* sur le coût du travail. De même, une hausse des prélèvements patronaux entraîne une hausse directe de ce coût.

Encadré 6 – Quelle est la structure des prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne ?

La structure des cotisations sociales sur les revenus du travail (salarié) diffère très fortement entre la France et l'Allemagne. Ces différences portent à la fois sur le niveau des cotisations et sur la répartition entre employeurs et salariés. Elles reflètent des niveaux de protection sociale ainsi que des choix dans le mode de financement bien distincts. Toutefois, le poids relatif des cotisations sociales en France et en Allemagne dépend du niveau de rémunération considéré ; les cotisations sont relativement moins élevées en France au niveau des bas salaires (de 500 € à 1 600 € bruts mensuels) mais elles le sont davantage qu'en Allemagne sur les salaires plus élevés (*cf. graphique 11*).



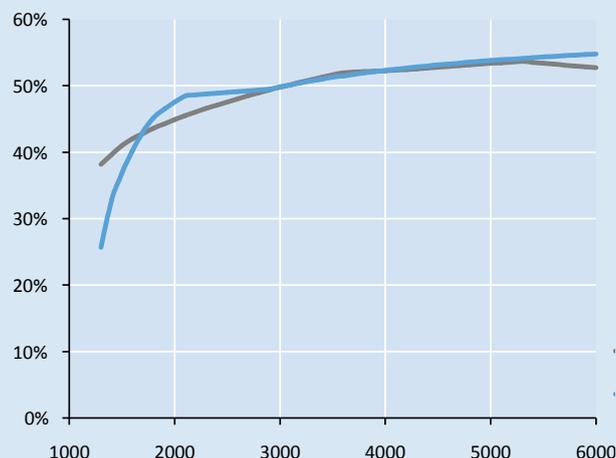
Graphique 11
Taux de cotisations sociales pour la France et pour l'Allemagne en fonction du salaire brut mensuel

À la charge des salariés ■
À la charge des Employeurs ■
Total —

Source : législations nationales, calculs DG Trésor.
Champ : salarié non-cadre en 2011.

Néanmoins, en moyenne, le poids des cotisations sociales patronales et salariales (hors CSG), apparaît plus élevé en France qu'en Allemagne ; l'écart est de 2,4 points de PIB. Un niveau de dépenses de protection sociale plus faible en Allemagne et surtout un mode de financement différent, davantage orienté vers l'impôt en Allemagne, expliquent cette situation.

En revanche, la différence entre le coût pour l'employeur et le salaire net après impôt perçu par le salarié (incluant, outre les cotisations sociales, la CSG et l'impôt sur le revenu notamment) est du même ordre de grandeur en Allemagne et en France sur une partie importante de la distribution des salaires (cf. graphique 12).



Graphique 12
Coin fiscal-social en 2008 suivant le niveau de salaire brut (en % du coût du travail)

France —
Allemagne —

Source : OCDE, Taxing Wages 2010.
Champ : célibataire sans enfant.

L'évolution des coins fiscal-socials en France et en Allemagne sur la décennie passée ne semble pas montrer de différence notable qui puisse justifier une divergence des CSU (cf. graphique 13). Entre 2000 et 2008, l'écart entre la France et l'Allemagne a été globalement constant, et à l'avantage de la France²¹. **Cette analyse confirme que le décrochage des CSU**

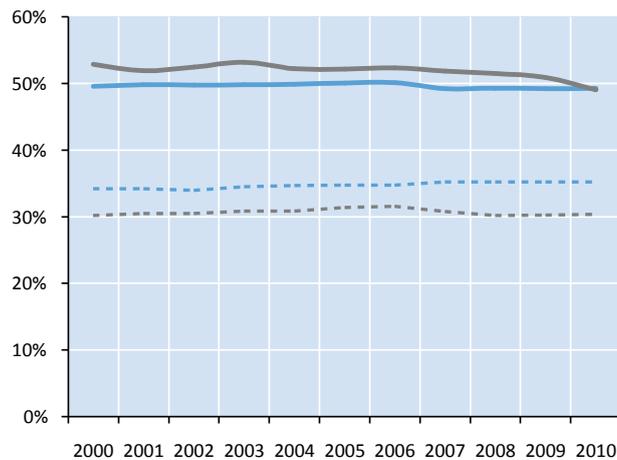
de la France pour les biens échangeables relativement à l'Allemagne est entièrement imputable à la modération de l'évolution des salaires relativement aux gains de productivité réalisés, mise en place outre-Rhin au milieu des années 2000.

(21) La baisse du coin fiscal-social allemand en 2010 doit être interprétée avec précaution ; les barèmes fiscal-socials ont pu être temporairement modifiés en réponse à la crise.

Graphique 13
Évolution du coin
fiscal-social entre
2000 et 2010
(en % du coût du travail)

Coin fiscal-social / France ———
 Coin fiscal-social / Allemagne ———
 Coin social / France - - -
 Coin social / Allemagne - - -

Source : OCDE (Taxing Wages),
 législations nationales,
 calculs DG Trésor.
 Champ : célibataire sans enfant,
 rémunéré au salaire moyen.



2. Des efforts de marge ont été réalisés par les entreprises françaises pour maintenir une bonne compétitivité prix

La compétitivité prix française a notamment subi la pression de l'arrivée des pays émergents dans la compétition internationale, de l'appréciation quasi-continue de l'euro à partir de 2002, et de la détérioration de sa compétitivité coût vis-à-vis de l'Allemagne. Dans ce contexte, les efforts

de marge²² relatifs des entreprises exportatrices françaises ont permis de limiter la détérioration de la compétitivité prix par rapport à celle de la compétitivité coût (cf. graphique 7 supra).

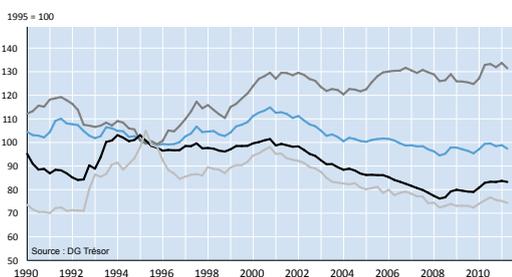
Dit autrement, les compétitivités prix française et allemande suivent des évolutions plus voisines que celles des compétitivités coût (cf. graphique 14). **Ces efforts de marge pèsent cependant sur la santé financière des entreprises.**

Graphique 14
Compétitivité des
principales économies
de la zone euro

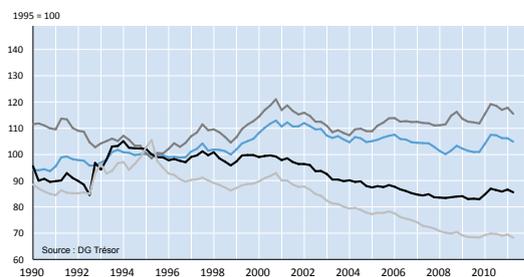
France ———
 Allemagne ———
 Espagne ———
 Italie ———

Source : DG Trésor.

Compétitivité coût
vis-à-vis des pays de l'OCDE



Compétitivité prix
vis-à-vis des pays de l'OCDE



À court terme, pour les entreprises, la faiblesse des marges conduit à **une rentabilité qui peut s'avérer insuffisante pour justifier la poursuite des activités d'exportation**. Cette fragilité financière représente une menace pour les entreprises exportatrices, notamment en période de ralentissement économique. Seules les entreprises présentant la meilleure compétitivité coût et/ou hors-prix vont pouvoir résister à la

concurrence internationale en réduisant leur prix de vente tout en préservant un niveau de rentabilité minimum. L'érosion des marges à l'exportation induit ainsi un phénomène de sélection qui exclut de la compétition internationale les entreprises les moins compétitives. Lorsqu'on mesure la compétitivité des exportateurs français, celle-ci demeure au niveau de celle de leurs concurrents internationaux, sous peine de ne

(22) Écart entre l'évolution des prix d'exportation et des coûts salariaux.

plus exporter, mais en revanche, le nombre d'entreprises exportatrices diminue. Outre les phénomènes de regroupements et d'acquisitions d'entreprises, la baisse du nombre d'entreprises exportatrices pourrait témoigner ainsi d'une dégradation de la compétitivité globale de l'économie française, et plus particulièrement de l'industrie qui assure la majorité des échanges avec l'extérieur.

À plus long terme, les efforts de marge des entreprises françaises risquent de peser sur

leur compétitivité hors-prix. La baisse de rentabilité a ainsi pu obérer leur capacité à engager des dépenses de R&D, à améliorer leur processus de production ou encore leur service après vente. En tout état de cause, les différences de compétitivité prix, finalement limitées, ne peuvent à elles seules expliquer qu'une partie des difficultés à l'exportation de la France, ce qui implique qu'une large part des difficultés à l'exportation réside dans la compétitivité hors-prix de l'économie française.

Encadré 7 – La taille des entreprises et la compétitivité d'une économie

Un peu moins de 100 000 entreprises françaises exportent des biens, soit près d'une entreprise sur 20²³. Cette propension à exporter se situe en deçà de ce qui est observé en Allemagne, proche de ce qui est observé en Italie et au-delà de ce qui est observé au Royaume-Uni et en Espagne. Si les PME indépendantes sont très majoritairement présentes au sein de l'appareil exportateur français (83 %), leur part dans le chiffre d'affaires à l'export est très limitée (15 %) au contraire des grands groupes qui contribuent à l'essentiel du chiffre d'affaires à l'export. Au final, l'essentiel des exportations françaises est assuré par un très petit nombre d'entreprises, les 1 000 premiers exportateurs assurant 70 % du chiffre d'affaires à l'export.

Outre la qualité des biens et services, leur prix, leur adéquation à la demande et leur degré d'innovation, la taille des entreprises qui les proposent pourrait donc constituer un facteur de compétitivité à l'export. Une plus grande taille contribue à réaliser des économies d'échelle qui pourraient permettre de surmonter certaines barrières à l'entrée sur les marchés étrangers.

D'un point de vue statistique, il y aurait deux fois plus d'entreprises de taille intermédiaire²⁴ (ETI) en Allemagne qu'en France. Ce déficit d'ETI pourrait contribuer à expliquer l'écart de performance à l'exportation entre les deux pays. Les entreprises allemandes, en moyenne « plus grosses », seraient « plus » exportatrices.

Cet argument « taille des entreprises » pour expliquer les différences de performance à l'exportation entre la France et l'Allemagne doit cependant être nuancé. D'une part, la structure de taille des entreprises est déterminée par des facteurs historiques et culturels difficilement transposables d'un pays à l'autre. Si la France compte moins d'ETI que l'Allemagne, elle compte proportionnellement plus de grands groupes, dont les stratégies de développement à l'international passent généralement moins par l'export que par l'implantation ou le rachat de filiales à l'étranger. Il en résulte que les performances de ces groupes se reflètent moins dans les exportations françaises et dans l'emploi sur le territoire national que s'il s'agissait d'ETI. D'autre part, le sens de la causalité entre la taille des entreprises implantées sur le territoire et la performance à l'export pourrait être inverse : les entreprises pourraient rencontrer des difficultés à croître du fait qu'elles ne sont pas assez compétitives pour exporter.

(23) Données Douanes pour l'année 2007, « L'appareil exportateur français : une réalité plurielle », R. Cancé, Trésor Eco n°54, Mars 2009. Ces données ne considèrent pas les entreprises exportatrices de services.

(24) Une entreprise de taille intermédiaire est une entreprise qui a entre 250 et 4999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 Md€, soit un total de bilan n'excédant pas 2 Md€. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 M€ de chiffre d'affaires et plus de 43 M€ de total de bilan est aussi considérée comme une ETI. Il y a 10 400 ETI en Allemagne contre 5 150 ETI en France (« Agir pour la croissance - Performance des ETI patrimoniales en Europe », étude Ernst & Young, 2010).

III – De nombreuses réformes ont été engagées pour dynamiser la compétitivité de l'économie française

Le Gouvernement a mis en place de nombreuses réformes pour améliorer la compétitivité de l'économie française, que ce soit sur le coût du travail (III.1.), du capital (III.2.) et des intrants en général (III.3), et sur les multiples dimensions de la compétitivité hors-prix : l'innovation et le capital humain (III.4), le financement des entreprises (III.5) et les soutiens à l'exportation (III.6). Il faudra toutefois du temps pour que leurs effets bénéfiques se manifestent pleinement.

Plus généralement, les prix des biens et services consommés par les salariés peuvent également avoir un effet, plus indirect, sur la compétitivité, dans la mesure où plus ces prix sont élevés, plus leur impact sur le pouvoir d'achat pèse dans les négociations salariales. Les politiques de nature à garantir des prix peu élevés sur les principaux postes de dépenses des ménages sont donc également susceptibles d'améliorer la compétitivité des entreprises. À cet égard, les réformes successives des lois Galland et Raffarin sur le secteur de la distribution ont eu pour effet de réduire l'inflation entre 2004 et 2010 en France. Dans la même logique, des mesures favorisant l'offre immobilière, notamment dans les zones denses, permettraient de mieux maîtriser les prix des logements.

1. Les politiques de l'emploi en France contribuent déjà à une progression plus raisonnée des coûts salariaux, afin de stimuler l'emploi

Le Gouvernement s'est engagé depuis plusieurs années dans le sens d'une modération du coût du travail, notamment pour les moins qualifiés. Ainsi, il n'est pas allé plus loin que l'obligation légale de revalorisation du

SMIC depuis juillet 2006 (dernier « coup de pouce »). L'instauration du groupe d'experts sur le SMIC en 2008 permet d'éclairer et d'inscrire dans la durée cette politique. Pour soutenir parallèlement le pouvoir d'achat des ménages à faibles revenus, le gouvernement a instauré le Revenu de Solidarité Active (RSA) tout en maintenant la prime pour l'emploi (PPE).

Pour les salaires au-delà du salaire minimum, la liberté contractuelle entre employeur et salarié renvoie à la responsabilité des partenaires sociaux la poursuite de cette modération des coûts salariaux.

En outre, les allègements généraux de cotisations sociales employeurs (dits « allègements Fillon ») contribuent pour beaucoup à l'avantage de la France dans le bas de la distribution des salaires. Ils constituent un pilier efficace des politiques de l'emploi, comme l'a encore souligné le rapport du comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales de juin 2011. Leur but est principalement de réduire la contrainte que fait peser sur les entreprises le niveau relativement élevé du SMIC. Ils vont ainsi de pair avec les décisions de revalorisation raisonnée du SMIC. Ces politiques de modération du coût du travail ciblées sur l'emploi peu qualifié ont pour objectif principal de stimuler les créations d'emploi. Un tel choix participe pleinement au soutien de l'activité. En diminuant le coût global du travail, il contribue aussi à la compétitivité des entreprises.

2. Des réformes majeures ont également été entreprises pour limiter le coût du capital et favoriser l'investissement productif

a. La fiscalité des entreprises a été réformée pour dynamiser l'investissement productif

La réforme de la taxe professionnelle (TP) mise en œuvre dans la loi de finances pour 2010 a été un outil puissant au service de la compétitivité des entreprises françaises. La Révision Générale des Prélèvements Obligatoires notait ainsi dès 2008 que « **la taxe professionnelle [était] l'impôt le plus néfaste pour la croissance et la compétitivité** ». En effet, la taxe professionnelle était un impôt qui frappait le capital indépendamment de son rendement, à la différence de l'impôt sur les sociétés par exemple, ce qui pouvait peser sur les décisions d'investissement.

D'une part, la réforme s'est traduite par un gain net de près de 8 Md€ en 2010 pour les entreprises et ce gain s'élèvera encore entre 4 à 5 Md€ par an à terme. La réforme a donc d'abord permis, dès 2010, de prendre le relais des mesures de trésorerie en faveur des entreprises contenues dans le plan de relance ; par la suite, un gain substantiel subsiste pour les entreprises qui, grâce à

la diminution de leurs coûts fixes de production, peuvent améliorer leur compétitivité. À noter que la suppression progressive de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) se traduira également, d'ici 2014, par un gain de plus d'un milliard d'euros pour les entreprises.

Si les entreprises ont ainsi pu réaliser une économie d'impôt de 25 % en moyenne, le gain est encore plus élevé pour les PME et les micro-entreprises (de moins de 10 salariés), qui ont respectivement vu une diminution de la charge fiscale liée à la taxe professionnelle de 30 % et 60 %. Les secteurs manufacturier et de l'agroalimentaire ont également réalisé un gain supérieur à la moyenne en bénéficiant d'une diminution de plus d'un tiers de cette charge²⁵.

D'autre part, la création de la contribution économique territoriale (CET) a opéré un changement de la structure des prélèvements : **la fiscalité pèse désormais moins sur le coût du capital productif et sur le coût du travail²⁶ et davantage sur le coût du foncier** (cf. tableau 5). Or les taxes sur le foncier, facteur peu mobile, pèsent globalement moins sur les décisions d'embauche et d'investissement. En jouant à la baisse sur le coût du capital, la réforme augmentera l'investissement à terme et donc la productivité et la compétitivité prix.

	Recettes de taxe professionnelle (en Md€)		Variation de la charge fiscale	
	Avant	Après	En Md€	En %
Travail	10,5	8,4	- 2,1	- 20
Capital productif	5,3	0,2	- 5,1	- 96
Capital foncier	3,2	5,7	+ 2,5	+ 78
Total	19,0	14,3	- 4,7	- 25

Tableau 5
Modification des assiettes économiques en régime de croisière

Source : DGFIP, Calculs DG Trésor, année de référence 2009 ; repris du Rapport sur les Prélèvements Obligatoires (RPO) annexé au PLF 2011.

Au-delà de l'amélioration de la compétitivité prix des produits français, la réforme favorise l'investissement en capital physique, ce qui permet

d'améliorer aussi la compétitivité hors-prix des produits français.

(25) Voir le dossier « La fiscalité au service de la compétitivité des entreprises » du RPO annexé au PLF 2011.

(26) L'incidence économique d'un prélèvement comme la TP ou la CET se déduit des assiettes réellement taxées après application des plafonnements éventuels. Avant la réforme, le plafonnement à la valeur ajoutée se traduisait pour un grand nombre d'entreprises par une imposition assise *in fine* sur la valeur ajoutée, c'est-à-dire sur la productivité des facteurs de production que sont le capital et le travail.

b. Le coût du capital dépend aussi de l'impôt sur les sociétés.

L'attractivité de la France et la compétitivité des entreprises dépend d'autres éléments de l'environnement socio-fiscal. C'est notamment le cas de l'impôt sur les sociétés qui contribue à déterminer le coût réel brut du capital et donc de l'investissement productif des entreprises. Différents dispositifs – certains crédits, exonérations ou taux réduits d'impôt sur les sociétés par exemple – permettent de moduler le coût réel du capital en France. Le sujet de la taxation optimale des sociétés a été relancé par le projet de directive ACCIS (Assiette Commune Consolidée d'Impôt sur les Sociétés) présenté par la Commission européenne le 16 mars 2011 : il vise à l'adoption de règles d'assiette harmonisées au niveau de l'Union européenne voire à la consolidation des bénéficiaires au niveau de l'ensemble des filiales établies dans l'Union et la répartition de cette assiette selon une clé fonction des ventes, des immobilisations et de la masse salariale.

S'agissant d'un impôt dont l'assiette est très mobile, car déterminée pour partie au niveau des groupes internationaux, l'affichage d'un taux nominal parmi les plus élevés de l'Union européenne constitue un signal négatif en termes d'attractivité. Les organisations internationales recommandent ainsi un élargissement de l'assiette mené conjointement à une baisse de taux, qui permette de conserver le même niveau de recettes tout en stimulant l'investissement. Une proposition commune de la France et l'Allemagne, allant dans le sens d'une neutralité fiscale dans la compétition internationale, a d'ores et déjà été faite lors du sommet franco-allemand du 16 août 2011. Elle propose la définition de règles communes dans le calcul des bénéfices imposables des sociétés pour limiter la concurrence entre les États sur le terrain de la fiscalité.

3. Améliorer l'efficacité économique des secteurs en amont du processus de production bénéficiant aux entreprises exportatrices

Parallèlement au coût des facteurs travail et capital, **le coût des autres intrants constitue un déterminant important de la compétitivité des entreprises.** Les mesures de politique publique de nature à réduire ces coûts, notamment celles promouvant la concurrence, peuvent donc produire des résultats positifs sur la compétitivité. C'est le cas de la mise en place de l'Autorité de la concurrence en 2009 qui bénéficie, de manière transversale, à la compétitivité française. Des mesures sectorielles ont aussi été prises : sans viser l'exhaustivité, sont analysées ci-après les actions qui ont été menées dans les réseaux de transport, d'énergie et de communications.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre pour améliorer la compétitivité de l'offre de **transports** en France et réduire son coût pour les entreprises. Le transport ferroviaire de marchandises a été totalement libéralisé en 2007, ce qui a conduit à l'augmentation de la part de marché des nouveaux opérateurs de 5 % en 2007 à 21 % en 2010. La libéralisation du transport international de marchandises routier, mise en œuvre au niveau européen depuis plusieurs décennies, a été, quant à elle, récemment renforcée pour faciliter le cabotage (paquet routier de 2009). Une réforme des ports a été menée en 2008 pour transférer les activités de maintenance à des opérateurs privés et recentrer les ports autonomes sur leurs missions principales en les accompagnant par des investissements dans les terminaux et dans les dessertes fluviales et ferroviaires. Enfin, la loi ORTF du 8 décembre 2009²⁷ prévoit l'ouverture progressive à la concurrence du réseau francilien de transports collectifs, à commencer par les nouvelles lignes du réseau de transport du Grand Paris (dès 2018). Au-delà des mesures déjà

(27) Loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports (dite loi « ORTF »).

mises en œuvre, la Commission européenne a annoncé pour les années à venir une ouverture complète à la concurrence du transport de voyageurs routier et ferroviaire, comme c'est déjà le cas dans certains pays comme l'Allemagne ; l'enjeu pour la France est désormais de bien préparer et anticiper cette ouverture qui pourrait contribuer à améliorer la compétitivité de l'offre de transports en France.

Dans le domaine de **l'énergie**, l'approfondissement de la libéralisation du marché de l'électricité, entamée depuis 2000, devrait à terme bénéficier aux consommateurs, notamment industriels. Plus précisément, la loi portant sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (loi NOME), promulguée le 8 décembre 2010, devrait entraîner un renforcement de la concurrence en prévoyant la fin des tarifs réglementés de vente pour les industriels tout en maintenant, par la mise en place de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), l'avantage compétitif lié au faible coût du nucléaire comparativement au prix de marché. Concernant le prix du gaz, le gouvernement a confié à la Commission de régulation de l'énergie une mission d'étude de révision de la formule de prix, dans l'optique de la rendre plus favorable au consommateur, en prenant davantage en compte la diversification des sources d'approvisionnement de GDF-Suez.

Dans le secteur des **communications**, l'attribution d'une quatrième licence de téléphonie mobile en décembre 2009 est de nature à stimuler fortement la concurrence : l'entrée du nouvel opérateur sur le marché – qui aura lieu au mieux fin 2011 – pourrait faire baisser les prix de 7 %²⁸. Par ailleurs, l'ouverture totale à la concurrence du secteur postal depuis janvier 2011 – seuls les envois de moins de 50 grammes n'étaient pas encore ouverts à la concurrence – est également susceptible de permettre aux entreprises clientes de réaliser des économies mais également de se voir proposer des services innovants.

4. Des réformes majeures ont été engagées pour améliorer la capacité d'innovation et le capital humain

L'innovation technologique est un déterminant majeur de la compétitivité. **L'innovation de procédé, en abaissant le coût de production, améliore la compétitivité prix tandis que l'innovation de produit permet un gain de compétitivité hors-prix par une amélioration de la qualité (ou montée en gamme).** Ce dernier aspect est d'autant plus déterminant que la part des échanges intra-branches dans le commerce international s'accroît fortement, y compris avec les pays en développement.

Le soutien à la R&D des entreprises, moteur de cette innovation technologique, a été une priorité de l'action gouvernementale ces dernières années. Ainsi, **le crédit d'impôt recherche (CIR) a été substantiellement simplifié et renforcé en 2008²⁹.** Cette réforme a conduit à un très fort accroissement du nombre de bénéficiaires (+ 60 % entre 2007 et 2009), essentiellement des PME. Si le recul manque pour apprécier l'effet macroéconomique de la mesure, on observe déjà que les dépenses de R&D sont passées, dans le contexte pourtant très difficile de la crise internationale, de 2,07 % du PIB en 2007 à 2,21 % du PIB en 2009 en France et de 1,31 % à 1,37 % du PIB pour ce qui concerne les entreprises, des niveaux inégalés depuis 2002. L'impact sur la compétitivité des entreprises françaises est, quant à lui, encore à venir compte tenu des délais entre l'engagement de l'effort de recherche et la mise sur le marché des nouveaux produits. Au final, la hausse des dépenses de R&D pourrait conduire à une augmentation du niveau du PIB de 0,6 pt au bout d'une quinzaine d'années³⁰. L'action publique a aussi veillé à alléger les contraintes de financement que peuvent rencontrer les entreprises,

(28) La valorisation des fréquences du « dividende numérique », Document de travail de la DGTPÉ, Numéro 2009/15, Décembre 2009.

(29) Chaque euro de R&D déclaré donne lieu désormais à près de 0,3 € de CIR contre 0,11 € auparavant.

(30) « Les effets économiques de la réforme du Crédit d'Impôt Recherche de 2008 », P. Cahu, L. Demmou, E. Massé, Trésor Eco n°50, janvier 2009.

d'une part en renforçant les moyens d'Oséo et, d'autre part, en pérennisant, à partir de 2011, le remboursement accéléré des créances du CIR pour les PME.

Engagé en 2005 avec la mise en place des pôles de compétitivité, **l'effort de structuration de l'écosystème de l'innovation se poursuit**, complétant le renforcement des incitations économiques à la R&D. Plusieurs actions du programme d'investissements d'avenir, notamment celles visant la création de plateformes de recherche publiques-privées, l'identification des ressources publiques d'excellence, ou la valorisation des produits de la R&D publique au profit des entreprises – Sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT), Consortiums de valorisation thématiques (CVT), France Brevets, Instituts Carnot –, stimulent la recherche collaborative et favorisent la diffusion de l'innovation.

Aux côtés de la R&D et de l'innovation, l'autre grand déterminant de la compétitivité à long terme est le **capital humain**. Il permet à la fois de gagner en productivité du travail et de renforcer l'innovation, en développant tant la capacité des entreprises à adopter les technologies les plus efficaces issues de la recherche, que l'inventivité et l'amélioration des procédés de production.

Afin de soutenir le développement d'une main d'œuvre hautement qualifiée, **le fonctionnement de l'université a été réformé** (loi sur la responsabilité des universités du 10 août 2007, plan pour la réussite en licence). Les universités passées à l'autonomie (90 % des universités en janvier 2011) disposent désormais d'une capacité d'action budgétaire plus large et d'une gouvernance plus adaptée à leurs missions grâce à la présence en son sein d'autres acteurs socio-économiques.

Par ailleurs, le mode de financement des établissements a été modifié. Leurs perfor-

mances, au regard des objectifs qui leur ont été fixés, influent sur le budget qui leur est alloué à hauteur de 20 %. En outre, les ressources des universités ont été augmentées. D'une part, leur budget de fonctionnement a connu une hausse moyenne de 22 % sur la période 2007-2011. D'autre part, elles ont bénéficié de moyens supplémentaires en faveur de l'immobilier universitaire (« plan Campus ») ainsi que des investissements d'avenir. Au-delà de l'enseignement supérieur, les efforts en faveur du capital humain doivent embrasser l'ensemble du système éducatif. Dans cette optique, le plan « Une nouvelle ambition pour les sciences et les technologies à l'École » a été mis en place afin d'améliorer les connaissances scientifiques des écoliers et de susciter leur curiosité pour la science et la démarche scientifique.

5. Des dispositifs de soutien au financement des entreprises pour consolider la reprise et stimuler l'investissement

Comme toute entreprise innovante et/ou en phase d'expansion, les entreprises exportatrices peuvent pâtir de l'asymétrie d'information qui existe entre elles et les investisseurs potentiels, ce qui peut limiter leurs capacités de financement. Une large palette d'outils publics a été mise en place, notamment pendant la crise, pour remédier de façon globale à cette difficulté.

En effet, malgré la nette dégradation de l'activité pendant la crise, le financement des entreprises a bien résisté. Les mesures de soutien mises en place en 2009, qui ont complété ou intensifié les outils publics de soutien au financement des entreprises déjà existants (engagements des banques en termes d'enveloppe de crédit, renforcement des moyens d'Oséo à travers la garantie de lignes de trésorerie, mise en place de la Médiation du crédit dès octobre 2008 et qui a été prolongée jusqu'à la fin 2012), ont largement contribué à ces résultats. Le financement continue d'être bien assuré en

2011 : les encours de crédit aux PME croissent en rythme annuel de 5 % en juin.

En phase de reprise, la priorité porte sur l'investissement et sur le renforcement des fonds propres, gage de la compétitivité à long terme des entreprises. À ce titre, plusieurs actions qui ont démontré leur efficacité pendant la crise et qui permettront d'améliorer les conditions de la reprise, ont été prolongées.

La création du Fonds stratégique d'investissement (FSI) en 2008, doté de 20 Md€ puis abondé à hauteur de 1,5 Md€ supplémentaires en 2011, offre des moyens nouveaux pour accompagner la croissance d'entreprises de toute taille. Le FSI investit en direct dans des ETI ou des grands groupes ou via des fonds (fonds de modernisation des équipementiers automobiles par exemple). Il investit également dans les PME via le programme FSI-France Investissement. 7,6 Md€ (sur les 10 Md€ du programme) ont d'ores et déjà été investis dans plus de 900 entreprises, représentant 100 000 emplois. Le renouvellement de ce programme a été annoncé le 16 juin dernier par le Premier ministre et des financements publics à hauteur de 5 Md€ seront apportés sur huit ans. À terme, les fonds d'investissement du programme d'investissements d'avenir – le fonds national d'amorçage (400 M€) et le fonds pour la société numérique (400 M€) – seront également intégrés dans ce programme, afin qu'il devienne le point d'entrée unique du financement public en fonds propres.

L'investissement des particuliers dans les entreprises innovantes ou de croissance est encouragé par le biais de dispositifs fiscaux : réduction d'impôt sur le revenu ou sur la fortune résultant d'un investissement direct au capital d'une PME ou via la souscription à des fonds fiscaux de capital-risque et de capital-développement (fonds communs de placement dans l'innovation, fonds d'investis-

sement de proximité). Ces dispositifs fiscaux, maintenus dans le cadre de la réforme de la fiscalité du patrimoine, permettent chaque année à des dizaines de milliers de particuliers d'investir dans des PME (pour une dépense fiscale de 1 Md€ par an).

Oséo, dont l'action était centrée sur le soutien à la trésorerie pendant la crise, a été doté de moyens supplémentaires pour renforcer la situation financière des entreprises par quasi-fonds propres en sortie de crise. Des contrats de développement participatifs (CDP) ont été mis en place fin 2009 à destination des PME et des ETI de plus de 3 ans qui ont besoin de renforcer leur structure financière pour accompagner leur développement. Ils ont vocation à cofinancer des investissements matériels ou immatériels et des opérations de croissance (interne ou externe). L'État avait initialement financé 1 Md€ de CDP devant être octroyés en 2010 et 2011. Devant le vif succès rencontré (800 M€ de CDP accordés dès décembre 2010), le président de la République a décidé en mars 2011 d'accorder 1 Md€ de CDP supplémentaires sur la période 2012-2013.

Au-delà du financement des entreprises non-cotées, les marchés doivent être capables d'assurer de façon pérenne et efficace le financement en fonds propres des PME et ETI cotées au service de l'investissement, de l'activité et de l'emploi. Le Premier ministre a annoncé le 16 juin dernier la création d'ici la fin de l'année d'un fonds de place de 200 M€ dédié aux PME et ETI cotées, financé par la CDC et des investisseurs institutionnels. Ce fonds vise notamment à augmenter la liquidité des titres de ces entreprises et à susciter, par un effet de confiance et d'entraînement, un regain d'intérêt des investisseurs pour ce segment.

6. Des dispositifs ciblés de soutien à l'export

Servir les marchés étrangers, notamment hors de l'Union européenne, est source de gains importants pour les entreprises en termes de rentabilité ou de taille.

Si les entreprises qui s'engagent dans une démarche d'exportation commencent le plus souvent par prospecter dans un pays de l'Union européenne où la « prime » à l'exportation est faible, elles peuvent rapidement gagner en expérience et en compétitivité, ce qui leur permet ensuite d'explorer des marchés de plus en plus nombreux et éloignés, et donc de plus en plus porteurs de croissance. Qu'elles soutiennent les PME primo-exportatrices ou les exportateurs multi-pays déjà en place, **les aides à l'exportation doivent être sélectives et soutenir les entreprises qui ont réellement un potentiel de développement à l'exportation**, c'est-à-dire celles qui, sans discrimination selon la taille, sont parmi les plus performantes et les plus productives sur le marché national ou celles qui disposent d'un potentiel le plus important (différenciation du produit, etc.).

Le Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur a lancé le 10 février 2011 un plan d'actions visant précisément à améliorer les performances **du dispositif français de soutien à l'export**, dans la continuité des réformes engagées ces dernières années.

La première action d'importance vise à accroître l'efficacité du soutien public à l'internationalisation des entreprises, et plus particulièrement des PME. Cela passe par :

- la consolidation du périmètre d'UbiFrance (de 44 à 63 pays concernés d'ici fin 2012), afin de mieux traiter les pays les plus porteurs, et la mise en œuvre du nouveau contrat de performances pour la période 2012-2014 que l'agence a signé le 14 septembre 2011 avec

l'État³¹, renforçant l'accompagnement par UbiFrance des PME à l'international ;

- pour faciliter l'internationalisation des PME, la signature le 5 mai dernier de la Charte du portage des PME à l'international par 13 grands groupes français qui prévoit la consultation systématique de leurs sous-traitants français dans le cadre de leurs projets à l'exportation ; l'intégration des PME dans leurs stratégies de développement à l'export ; et la mise en place d'un plan de portage pour les contrats de plus de 300 M€, pour inciter les entreprises françaises à développer des stratégies collaboratives de développement à l'export, dans un esprit de partenariat comparable à ce qui peut exister en Allemagne ;

- la mise en œuvre d'une Charte nationale signée le 12 juillet dernier par les partenaires du commerce extérieur³² en présence du Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur clarifiant le rôle des acteurs et améliorant leur coordination au niveau national et régional ;

- la mise à disposition des PME françaises de guichets uniques régionaux à l'export et d'un nouveau site Internet facilitant l'obtention des informations pratiques nécessaires en vue de leur développement à l'international ;

- l'accord entre la Coface, Oséo et UbiFrance, signé le 7 juin 2011, visant à créer une « Boîte à outils Export » à partir de l'automne 2011, facilitera la mise en place d'une offre coordonnée de financements vis-à-vis des PME exportatrices.

La deuxième action vise à adapter le régime de soutien financier aux exportations à la conjoncture internationale et à l'ensemble du cycle d'exportation, via les missions de la Coface qui intervient pour le compte de l'État. Sa politique contracyclique en matière de garanties a ainsi permis de venir en aide aux entreprises exportatrices confrontées à des difficultés de financement résultant de la forte aversion au risque du secteur financier pendant la crise. L'encours du risque garanti

(31) Ce contrat prévoit notamment un accompagnement à l'international de 17 000 PME et ETI différentes, le développement de 10 000 courants d'affaires au bénéfice de 6 000 PME et ETI et le recrutement de 15 000 nouveaux VIE sur trois ans.

(32) État, ARF, ACFI, UCCIFE, CNCCEF, UbiFrance, Oséo, COFACE.

est ainsi passé de 40 Md€ fin 2008 à 60 Md€ fin 2010, sans entraîner, à ce stade, de dépense budgétaire.

Par ailleurs, l'assurance prospection offre aux PME un relais de trésorerie et une assurance contre l'échec de leur prospection à l'étranger. Les réformes mises en place en 2008 et 2009 ont permis de faire doubler le nombre de bénéficiaires de la procédure par rapport à 2006. Des réflexions sont en cours pour aider les entreprises à mieux cibler leurs démarches à l'exportation et accroître le nombre de bénéficiaires, avec l'objectif d'atteindre 10 000 entreprises bénéficiaires en 2012.

À plus long terme, la France promeut une politique commerciale de l'Union européenne plus efficace et l'établissement de conditions de concurrence loyales et équilibrées au niveau international.

L'enjeu est de convaincre les pays émergents de l'intérêt commun d'une égalisation des conditions de la concurrence internationale et de la suppression des pratiques déloyales exercées par certains grands pays émergents ne respectant pas les règles de l'OCDE en la matière (texte de l'Arrangement sur les crédits à l'export et les crédits d'aide dont la première version a été élaborée en 1978). Un effort a été récemment porté par la France dans ce sens, dans le cadre du G20, avec l'organisation au Ministère de l'économie le 27 juin 2011 d'une conférence sur les financements export, réunissant tous les membres du G20, des organismes multilatéraux (OMC, OCDE, FMI, Banque Mondiale, Union de Berne), des économistes, des industriels et des banquiers. En parallèle de ces efforts, il s'agit aussi, afin de soutenir la compétitivité prix des entreprises françaises sur de grands projets à l'étranger, de les inciter à répondre à des appels d'offres en partenariat avec des entreprises de grands pays émergents. Cela serait notamment facilité par davantage de coopération avec les assureurs-crédit de ces

pays (en particulier en termes de co- ou ré-assurance) et par la mise en place d'un soutien politique conjoint.

Enfin, une attention particulière doit être portée à la réciprocité dans l'ouverture des marchés. De nouveaux champs de régulation doivent notamment être explorés pour rééquilibrer les conditions de concurrence des entreprises françaises : sécurité des approvisionnements, coût du capital et subventions, propriété intellectuelle, marchés publics (avec en particulier un projet de texte européen sur la réciprocité dans l'accès aux marchés publics, qui sera présenté en octobre 2011 par la Commission). Il s'agit également pour la France d'affirmer son positionnement dans le cadre des négociations du cycle de Doha.

* * *

L'évolution du solde du commerce extérieur français, notamment en comparaison de l'Allemagne, met en lumière de réelles difficultés. Au cours de ces dernières années, les pouvoirs publics se sont efforcés de mettre en place un ensemble cohérent de mesures, destiné à combler les lacunes et renforcer les points forts de l'économie française dans la compétition internationale.

Le premier enjeu consiste à améliorer la compétitivité coût des entreprises françaises. Sur la décennie précédente, ces dernières sont parvenues à maintenir une bonne compétitivité prix en sacrifiant en partie leur marge à l'exportation, ce qui a pesé sur leur rentabilité. La vigilance portée à l'évolution des coûts salariaux, les réflexions sur l'évolution de la protection sociale, de même que les différentes actions économiques visant à introduire une plus grande concurrence dans certains secteurs d'activité limitent la progression des coûts de production pour les entreprises.

Le deuxième enjeu majeur de la compétitivité, notamment vis-à-vis de l'Allemagne, est la compétitivité hors-prix. Rendre la chaîne de l'innovation plus performante, développer la palette des financements accessibles aux entreprises, rationaliser la fiscalité afin qu'elle ne pèse pas sur le coût du capital ni sur l'investissement productif, étoffer le réseau d'acteurs du commerce extérieur sont autant d'objectifs indispensables à l'amélioration de la compétitivité hors-prix de l'économie française.

Si l'ambition et les moyens que se donne la France pour retrouver le chemin vertueux de la productivité et de la compétitivité sont importants, y parvenir demandera du temps. La crise économique de ces dernières années n'a pas permis de tirer entièrement parti des politiques mises en place. C'est dans la période de reprise que les gains vont apparaître. En outre, les réformes améliorant la capacité d'innovation et les gains potentiels en productivité de l'économie française ne montreront leurs effets qu'à moyen et plus long terme.

La France présente certes un déficit commercial, mais une balance des capitaux excé-

dentaire, signe qu'elle reste un pôle très attractif du point de vue économique. La force économique d'un pays est un concept complexe qui ne peut être évalué qu'en tenant compte de l'ensemble des ressorts de croissance et des aptitudes de l'économie à créer de la richesse, et non en se limitant à l'analyse des performances commerciales à un instant donné. Outre les réformes contribuant à la compétitivité, la poursuite de la consolidation budgétaire, de même que la réforme des retraites, sont autant de mesures indispensables pour assurer un modèle de croissance soutenable et équilibré. En renforçant l'ensemble des fondamentaux de la croissance, qu'ils soient internes ou externes, la France est ainsi en mesure de s'assurer de manière pérenne une qualité de signature « AAA », signe de la confiance de l'extérieur quant à la solidité du modèle économique français et qui contribue à modérer le coût du capital pour les entreprises.

IMPRIMERIE NATIONALE

115837 – Octobre 2011

